

Concours national de la Résistance et de la Déportation

L'Ecole et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945)

Sélection de documents

En préambule et suite aux demande de certains professeurs désirant inscrire leurs élèves au concours, il faut savoir que la recherche sur un établissement scolaire s'avère compliquée et ce d'autant que beaucoup d'établissements du secondaire sont postérieurs à la guerre. Parmi ceux conservés aux Archives départementales, seul le fonds du lycée Sabatier de Carcassonne comporte des documents durant la guerre (2890 W 11-21) ; nous n'avons rien sur la période parmi les versements des collèges et concernant les écoles primaires, les seuls documents de cette époque sont les registres matricules des élèves (pour une dizaine d'établissements).

Il est tout autant difficile de faire des monographies d'enseignants-résistants : il faut pour ce faire recouper des documents administratifs sur leur carrière d'enseignant (versement de l'Inspection académique de l'Aude, 1567 W), des documents relevant du contrôle et de la surveillance de certaines catégories de fonctionnaires (versement de la préfecture, 108 W) et des documents liés aux titres de reconnaissance post conflit pour leur action combattante (versement de l'ONAC, 2542 W). Certaines de ces personnalités sont mentionnés dans des recueils de témoignages sur la guerre, notamment dans *La Résistance audoise*, de Lucien Maury, lui-même instituteur à Puivert avant de devenir chef du Maquis de Picaussel avec pour adjoint Marius Olive, également instituteur.

1. L'Ecole des jours sombres

Ce chapitre est celui pour lequel nous avons le plus d'archives, principalement sur l'école voulue par le régime de Vichy : l'idéal moral que le Maréchal Pétain et son gouvernement souhaitent imprégner l'école et les têtes des élèves, les programmes scolaires qui doivent ainsi être transformés et bien entendu les enseignants qui doivent alors être au diapason du régime, adhérer à cet idéal. On trouvera donc beaucoup de documents de propagande à destination des enfants et de leurs enseignants et également une riche documentation sur le contrôle des fonctionnaires de l'Education, leur surveillance, leur état d'esprit, leurs opinions politiques et les sanctions prises à leur encontre s'ils n'étaient pas favorables à Vichy.

a. La guerre, la défaite, l'exode

1567 W 13 / 1-5 Enseignants morts pour la France : Albert Rieux, normalien et André Rotelle, instituteur à Salvezine. Annexe 1

b. Reprendre l'école, reprendre les cours, reprendre le travail

Sur la vie quotidienne durant la guerre, le vécu de l'occupation par les élèves :

1806 W 3 Ecole primaire de Roquefère. – Travaux d'écoliers : rédactions, 1943.
Annexe 2

3 J 682 Tournissan.- Cahier tenu par les écoliers de Tournissan sur « leur village à l'heure allemande » sous la direction de leur instituteur, Jean Puget, 1939-1945
Annexe 3

107 W 93 / 1-2 Participation des élèves à la défense passive. Annexe 4

c. L'Ecole de Vichy, l'Ecole sous Vichy, l'Ecole sans Vichy

Des enseignants surveillés, contrôlés, dénoncés et sanctionnés selon que leur état d'esprit et leurs opinions politiques divergent du régime de Vichy, à l'inverse on trouvera quelques-uns pour distiller la bonne parole et faire œuvre de propagande, bénéficiant de nombreux supports pour toucher les consciences des élèves.

108 W 28/ 14-22 Etat d'esprit du personnel enseignant, attitude vis-à-vis du Gouvernement de Vichy. Annexe 5

108 W 28 / 1-10 Personnel enseignant. - Surveillance de l'activité politique et de l'opinion, sanctions et radiations. Annexe 6

90 W 364 / 1-2 Surveillance du corps enseignant de l'arrondissement de Limoux (cf. Marius Olive), loyalisme au régime de Vichy. Annexe 7

108 W 28 / 24-41 Sanctions prononcées à l'encontre des enseignants du département.
Annexe 8

108 W 29 / 1-4 Proposition de révocation de Mme. Alquier, institutrice audoise mise

en congés dans l'Ariège. Annexe 9

108 W 29 / 5-6 Enquête sur M. Azalbert, instituteur à Sigean et rapport sur la possibilité de sa réintégration. Annexe 10

1567 W 3 / 1-9 Extraits du dossier d'enseignant de M. Azalbert. Annexe 11

1567 W 5 / 1-5 Extraits du dossier d'enseignant de M. Aloubert. Annexe 11
2364 W 91 / 1-2 Instituteurs de l'Aude partis au Service du travail obligatoire en
Allemagne. Annexe 12

108 W 29 / 7-8 Requête de M. Barthuet, instituteur à Pouzols contre les différentes sanctions prises à son encontre. Annexe 13

1567 W 3 / 11.14 Extraits du dossier d'enseignant de M. Barthuot, Annexe 14

108 W 29 / 9 Enquête sur les opinions politiques de M. Camarasa, instituteur à Montaigut. Annexe 15

Antugnac. Annexe 16
108 W 39 /2 Lettre de dénonciation contre Mme. Julia, institutrice à Quillan.
Annexe 17

Annexe 17 108 W 39 / 3 Pamphlet de Marcel Laurent, instituteur sur « Les Juifs à Castelnau-d'Auzan. Annexe 18

23000 WM 12 / 1.2 - Personnel enseignement etif de la fin de l'enseignement. Annexe 12

2890 W 13 / 1-3 Personnel enseignant juif du lycée de Carcassonne. Annexe 19
108 W 39 / 4-5 Sanctions contre M. Schwing, instituteur mosellan replié dans l'Aude.

Annexe 20 108 W 51 / 3-4 Sanctions contre des instituteurs soupçonnés d'appartenir à des groupes terroristes Annex 21

1 T 2 / 1-3 Dénonciation de M. Milhau, enseignant gréviste par un citoyen de Villefranche (Annonces 22)

Villardonnel. Annexe 22
108 W 28 / 23 Nomination d'un délégué à la propagande auprès des instituteurs.

Annexe 23
émissions (tCO₂) - Émissions d'émissions (tCO₂)

108 W 28 / 13 Formation des jeunes instituteurs. Annexe 24
90 W 364 / 3-13 Nouveaux programmes scolaires pour l'enseignement primaire

D° 1360 Philippe Pétain, « Actes et écrits », pp. 485-1890 : la réforme de

- 102 W 4 /1-4 Propagande. – « la vie du maréchal », album à colorier. Annexe 27
- 107 W 366 / 1-2 Portrait du Maréchal à avoir en classe. Annexe 28
- 102 W 6 / 1-9 « Fils et filles de légionnaires », jeu de six dessins de propagande à l'attention des enfants des membres de la Légion française des combattants. Annexe 29
- 102 W 4 /9-11 « L'œuvre du Maréchal. Six mois de Révolution nationale », chapitre « La réforme de l'enseignement », 1940. Annexe 30
- 102 W 4 /5-8 « L'œuvre du Maréchal. Deux années de gouvernement », chapitre consacré à l'école, 1942. Annexe 31
- 107 W 366 / 6-8 « La vie et l'oeuvre du Maréchal ». Annexe 32
- 108 W 28 / 11 Enseignement religieux à l'école. Annexe 33
- 108 W 28 / 12 et 89 W 3 / 1-2 Cérémonie du Salut au drapeau. Annexe 34 et annexe 35
- 42W 5/5-8 Les fêtes de Jeanne d'Arc Annexe 36
- 107 W 366 / 3-5 Ouvrages recommandés. Annexe 37

2. Résister à l'Ecole

a. Une résistance enseignante

Parmi les instituteurs sanctionnés par les autorités, principalement par des mutations forcées vers d'autres établissements scolaires voire d'autres départements (cf. 108 W 28), on retrouve des noms qui ont fait la Résistance audoise. Deux exemples notables : Lucien Maury, instituteur à Puivert et chef du maquis de Picaussel et Francis Vals, instituteur à Leucate puis Villeneuve-les-Montréal et président du Comité départemental de Libération. On pourra encore citer Raoul de Volontat, instituteur à Quillan, résistant déporté.

- 1567 W 10 / 4-6 Extraits du dossier d'enseignant de Lucien Maury, instituteur à Puivert. Annexe 38
- 2542 W 251 / 1-2 Demande de carte de Combattant volontaire de la Résistance de Lucien Maury. Annexe 39

Dans sa conférence « les instituteurs dans les maquis », Fabrice Grenard cite entre autre pour exemple le cas de Lucien Maury :

https://maitron.fr/IMG/pdf/2018_grenard_instituteurs_maquis.pdf

- 1567 W 16 / 1 Extrait du dossier d'enseignant de Francis Vals. Annexe 40
- 2542 W 70 / 2 Demande de carte de Combattant volontaire de la Résistance de Francis Vals. Annexe 41

2890 W 21 / 1-5 faits de résistance d'Albert Picolo, professeur au lycée de Carcassonne. Annexe 42

- 1567 W 16 / 2-5 Extraits du dossier d'enseignant de Raoul de Volontat, instituteur à Quillan. Annexe 43

b. Une résistance des élèves

La documentation archivistique n'est pas abondante sur ce point, à noter cependant un évènement remarquable, la manifestation de lycéennes de Carcassonne en 1943 à l'occasion du 11 novembre.

107 W 209 / 1-5 Manifestation des lycéennes de Carcassonne pour le 11 novembre 1943. Annexe 44

c. Une résistance du quotidien

3. Penser l'Ecole des lendemains

- a. L'Ecole de la France libre
- b. L'Ecole de la Résistance
- c. L'Ecole de la France libérée

Peu de documents là encore. Il faudrait faire un sondage dans les cahiers de doléance rédigés dans les communes des différents cantons audiois à la Libération à l'occasion des Etats généraux de la Renaissance française (107 W 449-481 Comité départemental de la Libération. - Etats généraux de la Renaissance française, 1944-1945) car parmi les aspirations des populations pour une renouveau de la France, meurtrie par la guerre, l'occupation allemande et le régime autoritaire de Vichy, certaines concernent l'école.

4 E 203 / 4 H 22 / 1-3 Etats généraux de la Renaissance française. – avis de la population de Lézignan-Corbières au sujet de l'Enseignement. Annexe 45

108 W 69 / 1 Attestation du maire de Cunozouls sur la non activité vichyssoise de M. Bertrand, instituteur à Axat. Annexe 46

1567 W 3 / 10 Réintégration de M. Balandran, instituteur à Saint-Papoul prisonnier de guerre. Annexe 47

1567 W 10 / 1 Soutien des collègues de Mme. Marcero, institutrice au collège classique de jeunes filles de Narbonne à l'occasion du rapatriement du corps de son époux mort en déportation. Annexe 48

108 W 69 / 2 Sanctions contre M. Salette, professeur à Narbonne pour sa sympathie avec le régime de Vichy et ses propos contre les Alliés. Annexe 49

ANNEXE 1

AD11
1567W13/01

F. Caillau D' du C.C. de Quillan. Aude
à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Aude
à Carcassonne

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Comme suite à votre note du 31 mars,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ex-
normalien M^r Rieuix Albert, âgé de 25 ans, lieute-
nant au 159^e R. I. ^{alpine} a trouvé glorieuse-
ment la mort en plein combat le 10 juin 1940.
au Mont Saint-Père (Aisne). La famille n'a pas
reçu d'avis de décès officiel mais a été avisée par
un camarade du jeune officier qui a assisté à ses
derniers moments. Un service religieux a été célébré
en sa mémoire à Quillan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur
d'Académie, l'expression de mon respectueux
dévouement

À Quillan le 1^{er} avril 1941.

Bulletin
Mars 1941

Rieuix

ANNEXE 1

Nom et prénoms :

né le 19 Février 1916

Boatelle, André Gaston

André Gaston

Entré à l'Ecole Normale primaire de Carcassonne le 1^{er} Octobre 1934

Sorti de l'Ecole Normale le juillet - 1937

Pour les maîtres non sortis de l'E. N., établissement d'origine :

AD11

1567W13/02

Brevet élémentaire, en juillet 1934

Titres Brevet supérieur, en Juillet 1937

Certificat d'aptitude pédagogique, en

Certificat d'aptitude pédagogique, en
Sciences Mathématiques, Classe de

C. A. à l'éducation physique (degré élémentaire) :

Autres diplômes :

Actuellement instituteur à Mort pour la FRANCE

SITUATION DE FAMILLE

Etat-civil (célibataire, marié, veuf, divorcé):

Profession de la conjointe :

Nombre d'enfants et date de naissance de chacun d'eux :

Date de la titularisation : le 1^{er} janvier 19 en 6^e classe avec

5^e classe (A) le 1^{er} Janvier 1939.

Date 4^e classe () le 1^{er} Janvier 19.....

des) 3^e classe () le 1^{er} Janvier 19

Promotions 2^e classe () le 1^{er} Janvier 19...
1^e classe () le 1^{er} Janvier 19...

Classe exceptionnelle () le 1^{er} Janvier 19

Reclassement de carrière ou bonifications

NOTES D'INSPECTION

ANNEXE 1

Services de suppléant ou d'intérimaire : _____

Année de la validation
et période validée

Date de l'entrée dans les cadres comme stagiaire :

Services accomplis depuis la délégation de stagiaire :

Instituteur à Salvergne (Le Lauvil)
principale de guerre - le 1^{er} Septembre 1940

Instituteur à _____ AD11
le _____
1567W13/03

Instituteur à _____
le _____

Services militaires : service actif : 1/10/1937

mobilisation : _____ (ancien combattant
ou non combattant)

Interruptions de services (périodes sans traitement) au cours de la carrière :

DURÉE

du _____ au _____
du _____ au _____
Total . . .

Ancienneté Générale des Services (au tableau de classement)

au 1^{er} janvier 1939 : _____
1942 : _____
1945 : _____
1948 : _____
1951 : _____

au 1^{er} janvier 1954 : _____
1957 : _____
1960 : _____
1963 : _____
1966 : _____

Récompenses et Distinctions Honorifiques

Distinctions Honorifiques		Récompenses Honorifiques			COURS D'ADULTES				
O. I.	O. A.	M. A.	M. B.	M. H.	P. 100	P. 50	P. 25	Rappel L. F.	L. F.

Education Physique :

Récompenses diverses :

Peines disciplinaires :

Retraite { Montant de la pension : _____
Admis par arrêté du _____ effet du _____
Cessation des fonctions : _____

A quitté le département le _____ allant à _____

Démissionnaire le _____

ANNEXE 1

AD11
1567W13/04

André Rotelle

Mort au champ d'honneur
(probablement Lusville par les Allemands)

Dosker
Lichier
etc.

Nous apprenons avec infiniment de peine le septième décès d'instituteur audois durant la courte guerre 1939-1940 : un avis officiel récent annonçait en effet à M. Rotelle que son second fils, le sous-lieutenant Rotelle André Gaston, né le 19 février 1916 à Ouveillan, avait été tué à son poste de combat durant la retraite de juin 1940.

André Rotelle appartenait à la promotion 1934-1937 de l'Ecole normale d'Instituteurs de Carcassonne. Elève sérieux dans son travail, d'une conduite parfaite, très sportif à l'occasion, camarade gai et serviable, il ne connut qu'estime et affection. Entré brillamment à Saint-Maixent, durant son service militaire actif, de 1937 à 1939, il aimait son métier de chef et s'appliquait à bien conduire des tirailleurs du 24 ème sénégalais dont il avait la charge .

A son pauvre père si durement éprouvé, à son excellent frère, Rotelle Adrien, instituteur à Saint-Martin -Lalande, nous adressons l'expression de nos condoléances les plus émues.

Pierre Roaché Vendredi 27 Mars 1942

Composition française

En vous promenant à travers la campagne, vous entrez en conversation avec un fermier. Essayez de lui expliquer pourquoi il doit livrer son blé et ses céréales aux organismes stockeurs.

C'est jeudi je suis allé faire une promenade à travers la campagne, sur le bord d'un champ je vois un fermier qui ensème son champ. Je m'approche et il me dit : « Je sème du blé de l'avoine pour mon cochon et mes volailles. Je lui dit : « il ne faut pas donner le grain aux bêtes. Et pourquoi ? me dit-il. Je lui explique.

C'est à l'époque où nous sommes que de bêtes et gens meurent de faim. Votre blé vous le donnez et l'on en fera du pain. Les organismes stockeurs viendront vous

l'acheter. Il ne vous laisserons que la semence. Il porteront le blé aux minotiers qui en feront de la farine et tous les gens pourront manger un morceau de pain. Il ne faut pas en garder du tout chez soi, ce serait une faute.

Et l'avoine ce sera pareil. Vous en garderez un peu pour votre semence et pour votre cheval et vous livrerez le reste. Dans la plaine beaucoup de chevaux meurent de faim. Les propriétaires comment feront-ils pour travailler leurs terres et leurs vignes? Toutes ces propriétés resteront en friches. Les organismes stockeurs le disperseront dans les régions où il faudra. Il ne faut pas vous décourager et l'an prochain vous enemenezerez d'avantage vos champs.

Il faut souhaiter que la France devienne comme elle était et que toutes les personnes aient leur pain tous les jours.

Roocaché J.

Ne gaspillons pas le pain:

Ne gaspillons pas le pain le pain est l'aliment sacré, il est l'aliment essentiel des Français. Oh ! sans doute nous ne connaissons plus aujourd'hui la bonne miche blanche à croûte dorée d'autrefois. Mais, tout de même, si notre pain est devenu gris et notre morceau quotidien, bien petit, la France, plus heureuse que d'autres pays, n'a pas jusqu'à présent manqué de pain.

C'est au courage de nos paysans qu'elle le doit. Mais notre prochaine récolte ne sera mûre qu'en Juillet, et il faut que tous les Français puissent jusque là avoir leur pain chaque jour. C'est possible, et nous n'en manquerons pas si personne ne fraude sur le blé ni le pain.

Telui là fraude qui ne livre pas tout son blé comme on le lui demande ; qui donne du blé à son bétail, aux volailles ; qui vend ou qui achète du pain sans ticket ou qui utilise de faux tickets.

Qui fraude 10^{kg} de blé privera de pain, pendant

trois jours onze Français.

Frauder sur le blé ou sur le pain est une trahison envers la Patrie.

Que chacun fasse son devoir et les Français sont assurés d'avoir toujours leur ration de pain quotidien en attendant que des jours meilleurs nous redonnent en abondance le bon pain blanc que nous aimions tant.

Lu et signé par le père,

J. Lauter

ANNEXE 3

Entrée n° 10619

du 25 octobre 1978

Don de M: Remy Cazals, professeur
et de M: Jean Puget, ancien instituteur à Fourmussan



droits de reproduction réservés

F.A.O.L. 22 rue Antoine Marty, Carcassonne

et Ed. Privat 14 rue des Arts, Toulouse

voir le lire

LES ECOLIERS DE TOURNISSAN 1939-1945

(F.A.O.L. - Privat 1978)

Ce document dans son intégralité est téléchargeable sur le site des Archives
départementales de l'Aude Marcel Rainaud

35683

ANNEXE 4

DE
CABINET
n°

EP/JB
Cabinet
du Préfet

/Cab

AD11
107W93/01

LE PREFET DE L'AUDE

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Garcassonne

à l'Inspecteur d'Académie

Je vous transmets ci-joint copie
d'une circulaire du Ministre Secrétaire d'
Etat à l'Education Nationale relative au
concours apporté à la Défense Passive
par les élèves des établissements scolai-
res.

Je vous serais obligé de bien vou-
loir me parler de cette question lors de
notre prochain entretien.

Le Préfet,

Watt part
me faire
classement

ANNEXE 4

AD11
107W93/02

SINET.
MINISTRE de
EDUCATION NATIONALE

PARIS, le 20 Avril 1944

LE MINISTRE SECRETAI R D'ETAT à l'EDUCATION
NATIONALE ,

à Messieurs les Recteurs ,
à Messieurs les Inspecteurs d'Académie ,
à Messieurs les Préfets (pour information) .

Le 20 AVR. 1944

Les bombardements de l'aviation anglo-américaine devenant toujours plus sauvages et plus fréquents, il appartient à la jeunesse française d'être la réponse de la France à ces attentats, par l'effort discipliné qui la porte au secours des Français meurtris. Les Equipes Nationales se sont déjà signalées en plusieurs endroits par leur dévouement. Mais on sait qu'elles ne sont composées que de volontaires. Si cela fait d'autant plus d'honneur à ceux qui s'engagent ainsi de leur propre mouvement, cette disposition permet aussi aux autres de s'abstenir de tout service: il serait immoral de leur laisser l'avantage matériel de leur égoïsme. Lors du dernier bombardement de Rouen, l'Inspecteur d'Académie Monsieur FAJIN, qui, dans toutes les circonstances difficiles où il s'est trouvé placé, a toujours montré à la fois ses capacités de fonctionnaire et sa valeur d'homme, a mis à la disposition du Préfet Régional tous les élèves que leur âge rend capables d'un travail utile, et ils ont été versés dans les Equipes Nationales pour y être encadrés et dirigés par leurs camarades volontaires.

Vous voudrez bien vous inspirer de cet exemple, en gardant, comme il va de soi, le plus vif souci de protéger ces jeunes gens, non seulement contre tout risque inutile, mais contre toute fatigue qui le serait aussi, en même temps que vous resterez en rapports avec les diverses organisations chargées d'assurer leur équipement et leur nourriture .

Ainsi la jeunesse française reprendra un plus fier sentiment d'elle-même en faisant son devoir au service de la nation et son action dans ces affreuses scènes de mort y mettra une flamme de vie et une clarté d'espérance .

Abel BONNARD .

*Brise le silence
& travail de vain
P-14
PM*

ANNEXE 5

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° 4172

DEPARTEMENT DE L'AUDI

AD11

108W28/14 Objet: Associations professionnelles des membres de l'Enseignement Primaire.

44

Le personnel de l'Enseignement Primaire, ne fait à l'heure actuelle, montre d'aucune activité politique marquée. On remarque plutôt, dans l'ensemble, une attitude faite de neutralité, évitant dans la mesure du possible les milieux où s'exerce plus ou moins normalement une propagande politique.

C'est ainsi que les organisations syndicales existantes avant 1940 et aujourd'hui dissoutes:

1°/ La section départementale du syndicat national des Instituteurs de France et des colonies, affiliée à la C.G.T.

2°/ L'amicale des instituteurs et institutrices publics de l'AUDI, dont la mission était de contre-carrer l'action du syndicat précédent, ne se livrant à notre connaissance, à aucune activité même clandestine.

L'attitude des membres de l'Enseignement Primaire à l'égard de la Politique du Gouvernement et au regard des principaux événements qui se sont déroulés, à ce jour, a permis de classer son personnel, en trois catégories:

- La première comprenant ceux approuvant la politique du Gouvernement Effectif ~~10%~~ environ du personnel total,

- La deuxième comprenant les fonctionnaires jugés honnêtes et consciencieux, s'occupant uniquement de leur tâche professionnelle. Parmi eux on compte les anciens membres de l'Amicale". Effectif double du précédent.

- La troisième enfin, comprenant le personnel, qui, quoique n'exprimant pas actuellement ses sentiments, peut-être considérée comme hostile au Gouvernement. On y trouve les fonctionnaires, qui, avant 1940, se mêlaient aux querelles politiques: quelques communistes, de nombreux socialistes, des radicaux avancés.

Ceux-ci sont en majorité ~~gaullistes~~ et on remarque dans l'accomplissement de leur tâche, un zèle quelque peu ostentatoire.

Cette diversité politique parmi le personnel de l'Enseignement Primaire a eu, semble-t-il, pour premier résultat d'après-guerre, de rendre impossible le remplacement des syndicats dissous par un organisme professionnel nouveau.

Aussi, il n'existe à l'heure actuelle, aucun syndicat des instituteurs. Les tentatives faites au cours du semestre écoulé en faveur de la constitution d'un nouveau syndicat, sont restées vaines.

Les instituteurs, dans leur ensemble, montrent peu d'empressement à apporter leur adhésion à tout mouvement nouveau, pour lequel leur hostilité paraît inébranlable.

Notons cependant, qu'à leur fonction propre d'éducateur, s'ajoute pour eux, dans de nombreuses communes rurales, celles de secrétaires de mairie.

..../....

ANNEXE 5

C'est ainsi que parallèlement aux organisations syndicales d'avant-guerre, aujourd'hui dissoutes, s'était créé l'association des secrétaires de mairie, instituteurs, qui subsiste toujours.

AD11

108W28/15

- Association des secrétaires de Mairie-Instituteurs -

Constitution: Cette association créée entre des instituteurs et institutrices en exercice ou en retraite dans le département de l'AUDE, fut déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901, à Castelnau-d'Orbieu le 2 Mai 1925.

A l'origine, elle ne groupa que les instituteurs secrétaires de Mairie de l'arrondissement de Castelnau-d'Orbieu; elle ne fut étendue à tout le département que 5 ans plus tard.

BUT: Cette association avait pour but:

- 1- La défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de ses membres dans tous les domaines.
- 2- Le relèvement de leur traitement.
- 3- L'établissement de règles leur donnant la stabilité de l'emploi.
- 4- La diminution et la simplification de la paperasserie administrative.
- 5- L'étude de toutes les questions à l'ordre professionnel et de solidarité.

Siège: A l'origine, le siège de l'association fut fixé à Castelnau-d'Orbieu à la Sous-Préfecture, et éventuellement au domicile du Président. Ces dernières années, les membres du bureau se sont réunis, à CARCASSONNE, au café des Deux gares.

Membres: L'association ne comprend que des membres actifs. On en compte aujourd'hui une centaine. La cotisation annuelle est actuellement de 25 Francs.

Bureau: Il est chargé de l'administration de l'association, de l'établissement de la méthode de travail. Il est l'agent d'exécution. Il est composé de quatre membres nommés en Assemblée générale pour trois ans et rééligibles. Il comprend aujourd'hui les instituteurs ci-après nommés:

Président: SUBRA Paul, instituteur à Villeneuve-la-Comptal, né le 29 Décembre 1890 à Montpellier - marié - un enfant -

Vice-Président: PUGET Jean, instituteur à Tournissan, né le 28 Août 1901 - marié - deux enfants -

Trésorier: ROTELLE, 29 ans, instituteur à St Martin-Lalande, né le 20 Avril 1914 à Ouveillan - marié - un enfant -

Secrétaire: CASSOU Jean, Marcel, instituteur, à St-Laurent-de-la-Cabrerisse né le 4 Mars 1895 - marié - deux enfants -

Activité: L'activité de cette association a connu depuis les événements de Septembre 1939, des fortunes diverses.

De par son objet, qui est apparemment de défendre les intérêts professionnels de ses membres en tant que secrétaires de Mairie, et non en tant que instituteurs, elle n'entra pas dans le champ d'application de la loi du 15 Octobre 1940, relative aux associations professionnelles de fonctionnaires.

Quoiqu'il en soit, on peut considérer aujourd'hui son activité comme étant en sommeil. Il est vrai que les lois décrétées après-guerre par le gouvernement actuel, ont donné entière satisfaction à cette corporation (stabilité de l'emploi - traitements revalorisés...) .../...

ANNEXE 5..

Avant la guerre, en dehors de la défense des intérêts professionnels, l'association collaborait étroitement avec l'administration préfectorale à laquelle elle soumettait ses suggestions.

Ses membres, par ailleurs, étaient amenés à faire des Cours dans les Ecoles Normales. Cours qui préparaient les jeunes élèves maîtres à leur fonction de secrétaire de Mairie.

Cette formation était complétée dans trois écoles publiques de l'Aude dites classes d'application, c'est-à-dire, chargées de la formation pédagogique des jeunes élèves maîtres: Verdun, Tournissan et Villeneuve-la-Comtal. Toutes trois tenues par des instituteurs secrétaires de Mairie.

Actuellement, certains/des délégués de l'association sont appelés à siéger au sein des commissions paritaires de la corporation paysanne.

CONCLUSION - L'association des secrétaires de Mairie, instituteurs n'a, dans les circonstances présentes, aucune activité réelle.

Tous les instituteurs, membres du bureau, n'ont depuis les événements de septembre 1939, donné lieu à aucune remarque défavorable. Ils sont bien notés de leurs chefs et appartiennent, de par leur passé, aux trois catégories, précédemment citées.

Leur président, SUBRA Paul, né le 29 Décembre 1890 à Montpellier (Hérault) marié, un enfant, exerce depuis 1919 à Villeneuve-la-Comtal. Il a été nommé à la Présidence en 1931.

Sous-officier de réserve 1914-1918, membre de la Légion française des Combattants, il est titulaire des Palmes académiques et de la médaille d'or de l'éducation physique.

Instituteur, il jouit de l'estime et de la considération générales. Il a une haute conception de son rôle.

Secrétaire de Mairie, il a toujours fait preuves de qualités professionnelles éprouvées. Il est réputé honnête, loyal et juste.

On le dit avoir professé des idées socialistes S.F.I.O. - Son attitude politique actuelle est des plus correctes.

AD11
108W28/16

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL.

Blésoy

ANNEXE 5

JR/MAM

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SÛRETÉ NATIONALE

RÉGION de MONTPELLIER

INTENDANCE de POLICE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Commissariat de CARCASSONNE

N° 837.-

- - - - -

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

45

CARCASSONNE, le 25 MARS 1943.-

AD11

108W28/17

ARCHIVES DE L'AUDE

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL

Chef du Service des Renseignements Généraux

M. MONSIEUR L'INTENDANT REGIONAL DE POLICE
(Renseignements Généraux)

à MONTPELLIER.-

Objet: Etat d'esprit des fonctionnaires de l'enseignement primaire au cours de l'année 1942.-

Référence: Circ. Pol. Bens. 6456/4, du 30/10/1941 et vos instructions N° 1355 du 2 Mars 1943.-

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous les résultats de l'enquête à laquelle je viens de faire procéder:

I° - Attitude des membres de l'enseignement primaire à l'égard de la politique du Gouvernement et au regard des principaux événements de l'année 1942.-

Compte tenu de sa mentalité actuelle, le personnel de l'enseignement primaire du département, qui comprend environ 1.200 membres, peut être divisé en trois catégories:

A - Ceux qui approuvent pleinement la politique du Gouvernement. Ils étaient préparés à cette attitude par leurs opinions antérieures. Ce sont en majorité des membres de l'ancienne Amicale des instituteurs, qui s'opposait au syndicat affilié à la C.G.T. et défendait avant-guerre, les principes d'ordre et d'autorité. Leur nombre peut être évalué à un peu moins de 300.

B - Les fonctionnaires honnêtes et consciencieux qui s'occupent uniquement de leur tâche professionnelle et exécutent ponctuellement les ordres reçus. C'est la majorité: environ 600.

Cette catégorie de fonctionnaires n'approuve peut-être pas entièrement la politique actuelle du Gouvernement, mais elle ne fera rien pour lui créer des difficultés.

C - Ceux qui, avant 1940, se mêlaient activement aux querelles politiques. Ils comprennent quelques communistes, beaucoup de socialistes et de radicaux avancés. En leur for intérieur, ils sont à peu près tous hostiles au Gouvernement.

....

nement. Mais actuellement, ils n'exteriorisent pas leurs sentiments; bien au contraire ils exécutent les ordres, parfois avec un zèle un peu ostentatoire. Ils sont environ 300. Ces fonctionnaires attendent avec impatience le revirement sur lequel ils comptent fermement. Une bonne partie d'entre eux serait susceptible, en cas d'évènements graves, de prendre ouvertement parti contre le Gouvernement.

En résumé, au cours de l'année 1942, la totalité du personnel enseignant de l'AUDE a accompli sa tâche avec dévouement et discipline: une minorité agissant par conviction, les autres par conscience professionnelle et certains par prudence.

2° - Organisation syndicale des membres de l'enseignement primaire avant 1939; noms des anciens dirigeants et sanctions prises; éventuellement activité clandestine des syndicats dissous.

Le "Syndicat National des Instituteurs", affilié à la C.G.T. groupait en 1939 environ 1.000 instituteurs de l'AUDE sur un total d'environ 1.200.

Sur ces mille instituteurs, 950 se bornaient à suivre le mouvement. Il y en avait une cinquantaine de mauvais, dont les noms figurent sur les listes ci-jointes. Aucune activité clandestine de la part de ce syndicat n'a été constatée en 1942.

En dehors du syndicat national, il existait une "Amicale des Instituteurs" qui groupait dans l'AUDE une centaine de membres. Les anciens membres de cette Amicale sont acquis à la politique du Gouvernement.

3° - Activité politique, propagande des différents partis dans les milieux de l'enseignement primaire.

Aucune activité politique de la part des membres de l'enseignement primaire n'a été constatée au cours de l'année 1942. Je n'ai pas eu davantage connaissance d'actes de propagande exercés dans ces milieux par un parti politique quelconque.

Le nommé LACOSTE Robert, né le 11 Janvier 1900 à MAINTRAILLES (L. & G.), anciennement instituteur à PINDES (L. & G.), suspendu de ses fonctions pendant sa mobilisation, puis muté dans l'AUDE le 1 Février 1941, en tant qu'ancien militant actif du parti communiste, est actuellement instituteur à AUNAT. Son attitude actuelle est correcte et rien ne peut lui être présentement reproché.

4° - Influence morale et politique de l'instituteur dans la commune.

Dans les communes rurales, l'instituteur est encore un personnage considérable. Son influence est très grande, surtout s'il est en même temps secrétaire de mairie. Compte tenu de la valeur personnelle de l'instituteur, car son influence dépend pour une grande part de son intelligence et de sa tenue, on peut dire que dans les campagnes, l'instituteur joue un rôle important dans la formation de l'opinion publique, son attitude et sa conversation.

Dans les villes, son rôle au point de vue politique est plus effacé.

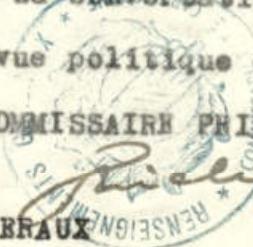
COPIE à:

MONSIEUR LE PREFET DE L'AUDE (Cabinet)

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Hôtel du Tessin

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL:

à VICHY.



MW 1424

AD11
108W28/19

.....
ont changé et l'arrivée au pouvoir du Président MÉVAL y a été dit-on, pour beaucoup.

Ce n'est peut-être pas à l'homme qu'on en veut, mais à sa politique taxée de pro-allemande qui aurait eu pour conséquence une aggravation de notre situation intérieure et une atteinte très grave au prestige national que le Maréchal s'est fait pourtant efforcé de sauvegarder.

Chez l'instituteur rural on observe un état d'esprit certainement meilleur que dans le personnel enseignant des villes parce que sa situation matérielle se place déjà sur un plan plus favorisé et qu'il est moins sujet à la proximité inévitable des grands centres.

A la campagne, l'instituteur jouit toujours d'un certain prestige. En dehors de son métier propre, il s'occupe le plus souvent du Secrétariat de Mairie et ce poste lui confère une autorité que son collègue de la ville n'a pas. Dans la plupart des cas, il dispose également d'un jardin. Ce sont là des éléments de faits constituant si l'on peut dire un élément de satisfaction appréciable.

Si l'instituteur en général n'apprécie pas la politique du Gouvernement, il ne faut pas en conclure que ses opinions politiques ont évolué sensiblement. Il est resté ce qu'il était et aujourd'hui comme hier, la grande majorité est hostile à une politique de violence comme aux doctrines monarchiaires.

2°- Organisation syndicale des membres de l'Enseignement primaire avant 1939- Noms des anciens dirigeants et sanctions prises : éventuellement activité clandestine des syndicats dissous.

Avant la guerre, il existait dans le département de l'Aude, deux syndicats d'instituteurs aujourd'hui dissous :

I.- SECTION DÉPARTEMENTALE DU SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS DE FRANCE ET DES COLONIES

Cet organisme réunissait la presque totalité des instituteurs du Département et comprenait 950 membres.

Le Bureau était ainsi constitué :

Secrétaire Général : AZALBERT René, Socialiste-S.F.I.O., Instituteur à Sigean, déplacé par mesure disciplinaire à la Roque des Albères (Pyr. Or.)

Secrétaire Adjoint : OURDOU Jacques, socialiste, Instituteur à ARGENS (Aude), prisonnier de guerre.

Secrétaire Adjoint : GUILLOT Instituteur à CONQUES, actuellement prisonnier de guerre (aurait été déplacé par mesure disciplinaire).

.....
.....

AD11
108W28/20

.....
.....
Trésorier . - MARTINOLLE Louis, né le 3 août 1895 à Lézignan, marié , 1 enfant, instituteur à l'Ecole Arago à Narbonne. Ancien Combattant de la guerre 1914/1918, l'intéressé est pensionné à 60%. Syndicaliste fervent il était considéré avant les hostilités 39/40 comme un socialiste convaincu, mais on s'est refusé jusqu'ici à voir en lui un communiste .

Actuellement ne se démontre pas .

BUREAU DE LA SECTION . - CERNY Joseph, instituteur à l'Ecole Anatole France à Narbonne, actuellement prisonnier aurait été déplacé dans la Haute Loire ainsi que sa femme qui exerçait les fonctions de professeur dans notre ville mais qui serait devenue folle depuis .

Le mari était sympathisant communiste .

MOUTOU, instituteur à Chalabres- Mutilé de la guerre 1914-1918, pensionné à 60% (socialiste modéré).

MILHAU, instituteur à Villardonel a été déplacé depuis à Peyriac - Minervois- Syndicaliste très actif, professait des opinions de gauche avancées .

PANISELLO René, instituteur à L'Ecole Bastion de Carcassonne - actuellement prisonnier en Allemagne. Etais le type parfait de l'humberlin et passait pour un agitateur, n'était pas communiste .

Mme PONS, institutrice à CHALABRES, serait actuellement en retraite .

Mme CROUZAT, Ancienne Directrice de l' Ecole de Cité à Carcassonne en retraite depuis également .

Mme HYGONNET, institutrice à la Rédorte. A été déplacée d'office pour avoir fait grève en 1938.

Melle JULIEN, institutrice à l'Ecole Helvétie à Narbonne.aurait fait grève en 1938 et a été déplacée mais est revenue depuis à Narbonne . Adhérait au parti S.F.I.O. mais ne se fait plus remarquer .

II- AMICALE DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES PUBLICS DE L'AUDE

Ce groupement a été fondé en 1937 et comprenait une centaine d'adhérents . Il avait surtout pour but de contre-carrer l'action du syndicat précédent.

Son bureau était ainsi constitué :

Président : M. TAILLAN Fernand, Directeur du Cours complémentaire de Quillan, actuellement en retraite . Résidait depuis à Carcassonne .

Vice-Président : ROUSSEL Albert, Directeur d'Ecole à Argeliers .

.....
.....

ANNEXE 5.....

Vice -Présidente: Melle BRINGUIER Marie Jeanne, née le 5 Juin 1893 à Portet, Directrice à l'Ecole Louis Pasteur. Actuellement Conseiller Municipal de Narbonne .

AD11
108W28/21

Secrétaire ..-M.PUGE Pierre, Instituteur à Montredon actuellement Directeur à l'Ecole Anatole France à Narbonne.

Secrétaire adjoint: GAYRAUD, Instituteur à La Redorte, prisonnier rapatrié depuis peu. Est actuellement en fonctions à l'Ecole Jean Jaurès à Carcassonne .

Trésorier :ROBERT, insitituteur à l'Ecole de Cité à Carcassonne .

Les réunions de ce groupement étaient mensuelles-- et avaient lieu à Carcassonne . L'assemblée générale annuelle se tenait également dans cette ville en Juin .

J'ajoute que malgré l'appel lancé dernièrement par le journal syndicaliste "AU TRAVAIL " en faveur de la constitution d'un nouveau syndicat, les instituteurs ne montrent guère d'empressement à adhérer à ce mouvement actuellement à l'état embryonnai re .

3°- Activité politique , propagande des différents partis dans les milieux de l'enseignement - Primaire . -

Le personnel de l'Enseignement primaire ne fait actuellement montre d aucune activité politique et il évite au contraire les contacts des milieux où s'exerce plus ou moins ouvertement une propagande contre le Gouvernement . Son attitude est faite de neutralité absolue et on sent qu'il ne veut à en aucune façon gêner l'action de nos dirigeants, - quoiqu'il en soit, une grande partie , accorde sa secrète sympathie au mouvement gaulliste .

4°- Influence morale et politique de l'instituteur dans sa commune . -

Comme je l'ai dit d'autre part, l'instituteur jouit d'une influence morale certaine dans la commune où sa fonction le place au premier rang des personnalités locales . - Toutefois il advient que l'accord n'est pas parfait entre lui et les représentants de la Légion, et de la Milice, mais jusqu'ici on n'a pas eu à enregistrer de friction sérieuse dans ce domaine. D'ailleurs l'Instituteur fait tout pour éviter des incidents dont il sait qu'ils ne tourneraient pas peut être pas à son avantage .



Dry

ANNEXE 5

M 1424

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE
RÉGION de MONTPELLIER

INTENDANT GÉNÉRAL DE POLICE
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Commissariat de NARBONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



46

Narbonne, le 13 avril 1943

L'INSPECTEUR PRINCIPAL
des RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX de
NARBONNE

à Monsieur l'INTENDANT REGIONAL DE POLICE
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
à MONTPELLIER

(en communication à Monsieur le PREFET DE L'AUDE
à CARCASSONNE)

Monsieur le SOUS PREFET de NARBONNE

et Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef du Service des R.G. à CARCASSONNE

OBJET : Etat d'esprit des fonctionnaires de l'Enseignement
Primaire au cours de l'année 1942.

REFERENCE : Circulaire Pol/Re.s. 6456/4 du 30/10/41 -
V/ Note N° 1355/R.G. du 2/4/42.

*U. personnel
bien fait
ne fait rien*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous --
les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé sur
l'état d'esprit actuel des fonctionnaires de l'Enseignement primaire ;

1°- Attitude des membres de l'Enseignement primaire
à l'égard de la politique du Gouvernement et au
regard des principaux événements de l'année . -

Le personnel de l'enseignement primaire demeure dans l'ensemble hostile à la politique du Gouvernement, mais cette hostilité ne se manifeste par aucun acte extérieur et dans sa fonction elle-même, l'instituteur -- s'abstient de tout geste ou de toute parole qui pourrait être interprété comme la plus légère offense au nouveau régime. On observe chez lui un état d'anomie très caractéristique et il donne l'impression de se désintéresser à tout ce qui touche aux questions de politique pure. En fonctionnaire discipliné, il obéit, mais on sent que le coeur n'y est pas. Pourtant, à une certaine époque, 80% des instituteurs et institutrices avaient donné leur adhésion quasi totale à l'œuvre de rénovation sociale instaurée par le Maréchal Pétain, dont ils se plaisaient à vanter le patriotisme et l'abnégation, mais depuis les choses

AD11
108W28/22

ANNEXE 6

CABINET DU MINISTRE
DE
L'EDUCATION NATIONALE

AD11
108W28/01

S E C R E T

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

à Messieurs les Préfets,
à Messieurs les Inspecteurs d'Académie,

Quelques uns de vos collègues croient devoir me demander des instructions quand le déplacement d'office d'un instituteur ou d'une institutrice suspects d'activité anti-nationale est envisagée à l'intérieur du département.

L'autorité préfectorale qui a la connaissance précise et directe des faits et qui a la responsabilité des intérêts généraux est juge de l'opportunité de la mesure.

Il appartient à l'Inspecteur d'Académie de l'éclairer sur l'intérêt scolaire et les situations particulières des intéressés, puis de lui soumettre les propositions utiles quand est prise la décision de principe.

Je crois devoir insister sur la nature du déplacement d'office dans l'intérêt du service; ce n'est pas une sanction disciplinaire, mais une mesure d'ordre public particulièrement adaptée au temps de guerre.

Vous aurez dans tous les cas d'espèce à résoudre ces problèmes sous votre propre responsabilité et en complet accord comme il convient quand l'intérêt est en jeu.

Vous voudrez bien me rendre compte très exactement de chaque mesure de déplacement d'office que vous aurez cru devoir prendre.

Je vous enverrai, s'il y a lieu, des instructions complémentaires, touchant les mesures autres que le déplacement à l'intérieur du département.

Yvon DELBOS.

ARCHIVES DE L'AUDE

ANNEXE 6

Ministère
de
l'Éducation Nationale

Direction
de
l'Enseignement du I^e Degré

Cabinet du Directeur

Paris, le 19 MARS 1940



Secret

AD11
108W28/02

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

à Messieurs les Préfets,

En vous confirmant ma circulaire du 16 février 1940, j'ai l'honneur de vous adresser, d'accord avec M. le Ministre de l'Intérieur, les instructions complémentaires annoncées par le dernier paragraphe de ladite circulaire.

Il résulte de la loi du 30 octobre 1886, et en particulier de l'article 5, que toute mesure prise par le Préfet à l'égard des instituteurs, sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale, doit l'être sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie. Il importe donc que vos arrêtés visent explicitement la proposition de l'Inspecteur d'Académie, seul compétent du reste pour en assurer l'exécution, et que d'autre part je sois très exactement informé de toute mesure disciplinaire que vous croirez devoir prendre pour des raisons d'intérêt national.

Le statut des instituteurs et institutrices étant ainsi différent de celui des autres fonctionnaires départementaux considérés dans leur ensemble, une procédure particulière s'impose toutes les fois où il y a lieu d'appliquer une sanction autre que le déplacement d'office.

Dans certains cas, il pourra vous paraître nécessaire qu'un instituteur ou une institutrice soit transféré dans un autre département, malgré les difficultés d'ordre administratif que comportent ces déplacements; vous aurez alors à m'adresser vos propositions et je saisisrai moi-même celui de vos collègues qui devra assigner dans son département un poste au fonctionnaire déplacé dans ces conditions.

Quand un instituteur sera inculpé par la justice civile ou militaire pour des actes anti-nationaux, relevant notamment de la propagande hitléro-stalinienne, vous prendrez immédiatement, sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie, une mesure de suspension provisoire sans traitement, conformément aux circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur en date des 19 & 30 janvier 1940. Vous voudrez bien m'en informer immédiatement.

.....

ARCHIVES DE L'AUDE

Feuille N°2 de la circulaire du 19/3/40

ANNEXE 6



2
-2-

Mais si il s'agit d'appliquer à l'un de ces fonctionnaires, condamné ou non, une sanction définitive autre qu'un déplacement, je désire évoquer chaque cas particulier pour l'examiner personnellement.

Vous voudrez bien alors m'adresser un rapport exposant les motifs de la mesure que vous envisagez et notamment :

Votre avis et celui de M. l'Inspecteur d'Académie sur la gravité des faits qui auront, le cas échéant, entraîné la condamnation;

les raisons qui auront pu motiver l'octroi de sursis dans l'application de la peine prononcée;

enfin les considérations d'ordre public dont vous estimerez qu'il y aura lieu de tenir compte.

Je procéderai à un examen aussi rapide que possible du dossier, et je ne manquerai pas de vous donner mes instructions pour vous mettre à même d'exercer, dans les délais les plus brefs, les répressions nécessaires.

AD11
108W28/03

Le Ministre de l'Education Nationale :

Yvon DELBOS

ANNEXE 6

EP/JR
PRÉFECTURE
DE L'AUDE
—
CABINET
DU PRÉFET

30 Mars 1940

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Expédiée le

Le Préfet du Département de l'Aude,

INSPECTEUR D'ACADEMIE
a Monsieur

à CARCASSONNE.

—
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie
d'une circulaire que m'adresse M. le Ministre de
l'Education Nationale, en vous priant de bien vouloir
me faire parvenir toutes propositions utiles s'il y
a lieu.

P. le Préfet,
Le Chef de Cabinet,

ANNEXE 6

INSPECTION ACADEMIQUE
DE L'AUDE

N°

OBJET :



à Monsieur le Préfet de l'AUDE à CARCASSONNE
Cabinet .

Secret
J'ai l'honneur de vous accuser réception de la Circulaire secrète de M. le Ministre de l'Education Nationale, en date du 19 Mars 1940, relative aux actes anti-nationaux des instituteurs.

Je n'ai aucune proposition à vous adresser, le cas de M. GOSSE, instituteur à ARZENS, ayant fait l'objet d'une décision antérieure (déplacement d'office d'Arzens à Counozouls).

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

AD11
108W28/05

INSPECTION ACADEMIQUE
DE L'AUDE

ANNEXE 6

~~Exemplaire destiné à l'Inspecteur d'Académie~~
Exemplaire destiné à Monsieur le Préfet (Cabinet)

Carcassonne, le 23 Septembre 1940
L'Inspecteur d'Académie.

bee
AT

SEPTMBRE 1940,

24 SEP 1940

CABINET

LIQUE & A LA JEUNESSE

rs

les Préfets et à
s d'Académie.

Want-dernier alinéa
ier.

"J'ajoute enfin que, dans tous les cas où vous auriez à déplacer un maître contre son gré, il sera toujours indiqué de l'entendre et de lui expliquer la mesure prise à son égard. L'autorité ne doit pas exclure la bienveillance. Des conseils judicieux et fermes sont souvent plus efficaces que les décisions brutales. Votre tâche est de faire concourir vers un but commun : le salut de la Patrie, les bonnes volontés dont vous disposez. Vous n'oublierez pas que le caractère de chaque maître est une donnée du problème. La solution doit en tenir compte. Il en est ainsi en psychologie au moins autant qu'en logique."

Je vous demande de vous y conformer strictement.

D'autre part je vous rappelle les termes de ma circulaire du 20 août 1940 sur les renseignements d'état-civil que je désire avoir à l'appui des propositions qui me sont soumises. A l'avenir, toute correspondance qui ne tiendra pas compte de ces prescriptions sera retournée à l'expéditeur.

Pour le Secrétaire d'Etat et par autorisation :
Le Directeur de l'Enseignement Primaire :

AD11
108W28/06

P. CHENEVIER.

NOTA. - Le Maréchal de France, Chef de l'Etat, tient à ce que MM. les, Inspecteur d'Académie disent aux instituteurs qu'ils pourraient avoir à déplacer que cette mesure est prise aussi bien dans leur intérêt propre que dans celui du service et de l'Etat.

A Monsieur le Préfet du département de l'Aude

ANNEXE 6

Ministère
de
l'INSTRUCTION PUBLIQUE & DE LA JEUNESSE

Direction
de
l'Enseignement Primaire

VICHY, le 18 SEPTEMBRE 1940.

24 SEP 1940

CABINET

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE & A LA JEUNESSE

A Messieurs les Recteurs

avec prière de communiquer à Messieurs les Préfets et à
Messieurs les Inspecteurs d'Académie.

Je vous rappelle les prescriptions de l'avant-dernier alinéa
paragraphe III de ma circulaire du 9 août dernier.

"J'ajoute enfin que, dans tous les cas où vous auriez à déplacer
un maître contre son gré, il sera toujours indiqué de l'entendre et
de lui expliquer la mesure prise à son égard. L'autorité ne doit pas
exclure la bienveillance. Des conseils judicieux et fermes sont sou-
vent plus efficaces que les décisions brutales. Votre tâche est de
faire concourir vers un but commun : le salut de la Patrie, les bonnes
volontés dont vous disposez. Vous n'oublierez pas que le caractère de
chaque maître est une donnée du problème. La solution doit en tenir
compte. Il en est ainsi en psychologie au moins autant qu'en logique."

Je vous demande de vous y conformer strictement.

D'autre part je vous rappelle les termes de ma circulaire du
20 août 1940 sur les renseignements d'état-civil que je désire avoir
à l'appui des propositions qui me sont soumises. A l'avenir, toute
correspondance qui ne tiendra pas compte de ces prescriptions sera
retournée à l'expéditeur.

Pour le Secrétaire d'Etat et par autorisation :
Le Directeur de l'Enseignement Primaire :

AD11

108W28/07

P. CHENEVIER.

NOTA. - Le Maréchal de France, Chef de l'Etat, tient à ce que MM. les
Inspecteurs d'Académie disent aux instituteurs qu'ils pourraient
avoir à déplacer que cette mesure est prise aussi bien dans leur
intérêt propre que dans celui du service et de l'Etat.

A Monsieur le Préfet du département de l'Aude

ANNEXE 6

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET A LA JEUNESSE

A Messieurs les Recteurs pour communication à
Messieurs les Préfets.



AD11
108W28/0

8

Il vous a été indiqué par des circulaires précédentes que vous deviez prendre toutes les mesures utiles pour que les maîtres de l'enseignement primaire qui auraient manqué à leurs devoirs professionnels ou civiques soient rappelés au respect de l'autorité ou mis hors d'état de continuer une propagande funeste. Des différences ayant été constatées suivant les départements dans l'exécution de ces mesures, je crois devoir préciser les instructions qui vous ont été données.

1°) Le déplacement de l'instituteur dans le cadre du département est une mesure destinée à calmer une agitation locale qui a pu se produire en raison d'incidents en eux mêmes peu graves ou à permettre à un maître de faire complètement oublier, dans un milieu nouveau, une imprudence qu'il a pu commettre. Tous les déplacements utiles doivent être prononcés. Mais il y a lieu d'observer que, bien que le déplacement d'office motivé par l'intérêt du service et l'intérêt bien compris du fonctionnaire ne constitue pas une sanction disciplinaire, en fait, à l'heure actuelle et à raison des difficultés matérielles de la vie, un déplacement d'office peut entraîner pour l'intéressé de lourdes charges. Il convient d'atténuer ce préjudice dans la mesure du possible en tenant compte de la situation de famille de l'instituteur déplacé et, au besoin même, en lui donnant le choix entre plusieurs postes.

2°) Le déplacement hors du département et le relèvement des fonctions sont prononcés par le Ministre sur la proposition du Préfet. La plupart des demandes qui ont été reçues au Ministère ne sont pas accompagnées d'un rapport précisant suffisamment les faits qui doivent donner lieu à une sanction disciplinaire. Il convient, pour chaque affaire, d'adresser un rapport circonstancié sur la faute commise et d'adresser, en même temps, le dossier de l'intéressé.

3°) La révocation est prononcée par le Préfet qui a d'un pouvoir qui lui appartient en propre. Toutefois, comme le plus souvent la décision du Préfet est prise sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie, il convient que les inspecteurs ne fassent une telle proposition qu'après m'en avoir référé. La révocation est, en effet, une mesure plus grave que le relèvement des fonctions et il y a grand intérêt à ce qu'une certaine coordination existe entre les décisions des Préfets et celles que je prends personnellement.

Comme ligne générale de conduite dans l'application de ces mesures, je vous indique que s'il y a lieu d'oublier, dans une large mesure, les écarts de conduite qui ont pu se produire dans le passé, il faut néanmoins éviter le scandale qui constituerait le maintien dans son poste actuel d'un maître qui a donné publiquement autrefois l'exemple de la révolte contre l'autorité ou qui a été coupable d'écarts graves de conduite.

Pour l'avenir, aucun manquement au devoir professionnel ne sera toléré. Les Inspecteurs d'Académie devront signaler immédiatement tous les faits dont ils auraient eu connaissance. Il arrive journallement que des faits soient dénoncés au Ministre qui ne lui ont pas été signalés par les Inspecteurs d'Académie.

C'est défendré les instituteurs que de réprimer par des sanctions appropriées les fautes commises par quelques-uns d'entre eux. Il convient de faire à tous une large confiance, d'oublier dans un désir de réconciliation nationale les imprudences qui ont pu être autrefois commises, mais aussi de maintenir désormais sans faiblesse la stricte discipline qui s'impose à tous les fonctionnaires, aujourd'hui plus encore que dans le passé.

AD11
108W28/09

G. RIPERT.

Transmis à Mounier le Préfet de l'Aude (Cabinet)
en exécution des instructions de Mounier le Recteur.

Carcassonne le 4 Octobre 1940
L'Inspecteur d'Académie

Velin
J.

ANNEXE 6

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL N°17
du 17 Janvier 1941

AD11
108W28/10

L O I

SUR LES PEINES DISCIPLINAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français.
Vu la loi du 30 Octobre 1886
Le Conseil des Ministres entendu,

Décretions :

Art. 1^e - L'article 30 de la loi du 30 Octobre 1886 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

" Art.30- Les peines disciplinaires applicables au personnel de l'enseignement primaire public sont :

- 1^o - La réprimande.
2^o - La censure.
3^o - La rétrogradation de classe ou de fonction.
4^o - La suspension de fonction sans traitement pour un temps dont la durée ne pourra excéder une année.
5^o - La révocation.
6^o - L'interdiction pour un temps dont la durée ne pourra excéder cinq années.
7^o - L'interdiction absolue."

Art. 2^o - Le troisième alinéa de l'article 31 de la loi du 30 Octobre 1886 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

"La rétrogradation de classe ou de fonction, la suspension de fonction dans traitement pour un temps dont la durée ne pourra excéder une année et la révocation sont prononcées par le préfet, sur proposition de l'inspecteur d'académie, après avis motivé du conseil départemental. Dans le cas de révocation, le fonctionnaire inculpé a le droit de comparaître devant le conseil et d'obtenir préalablement communication des pièces du dossier".

Art. 3º - L'article 32 de la loi du 30 Octobre 1886 est complété par l'addition suivante :

"L'interdiction à temps et l'interdiction absolue prononcées contre un instituteur public entraînent *ipso facto* la révocation qui sera prononcé par le préfet dès que le jugement du conseil départemental sera devenu définitif.

Art. 4° - Le dernier alinéa de l'article 33 de la loi du 30 Octobre 1886 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

" Cette suspension peut entraîner une privation de traitement !!

Art. 5^o - Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à VICHY, le 21 Décembre 1940.

Ph. PETAIN

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat Français :

Le Garde des sceaux Ministre Secrétaire d'Etat à la Justice
e Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique: Raphael ALIBERT.

JLCHEVALIER.

ANNEXE 8

NOM & Prénoms	Date de naissance	Fonction	Sanctions prises date	POSTE avant la sanction	POSTE après la sanction	Résidence actuelle	Observations
M. BASTIDE Hubert	20/8/1912	Institut.	Déplacé d'office ds le dép ^t le 1/9/1940.	Direct. LEUCATE	VILLENEUVE CORBIERES adj. à	VILLENEUVE CORBIERES	
M. BONHOURE Théodore	27/2/1900	d°	d°	Direct. LIMOUX	CARCASSONNE BASTION	CARCASSONNE	
M. BARBOTHEU Désiré	8/5/1914	d°	Détachement d'officier le 1/II/40 à LES son retour de cap- tivité	PRADEL- CABARDES	LAGRASSE	LAGRASSE	
Mme MILHAU née CONSTANS Honorine	1/10/1897	d°	Déplacée d'office intér ^r dép ^t 25/II/40	VILLAR- DONNEL	PEYRIAC MINERVOIS	PEYRIAC MINERVOIS	
Mlle GAU Joséphine	3/3/1914	d°	d°	GRANES	CAMURAC	PA	
M. MARTY Paul	13/8/1897	d°	d° le 3/I/41	GRUISSAN	PUICHERIC	MONTREDON près MARBOURG	
M. ANDINE Joseph	30/II/99	d°	d° le 20/I/41	LEUCATE	ST.FRICHOUX	ST.FRICHOUX	
Mme ANTOINE, née PERRIN Augustine	31/10/1902	d°	d°	d°	d°	d°	
Mme MONIER, née ROGIER Jeanne	5/1/1898	d°	d° le 20/I/41	LEUCATE	FEUILLA	FEUILLA	
M. VALS François	9/1/1910	d°	d°	LEUCATE	VILLENEUVE	VILLENEUVE LES MONTREAL	
Mlle BANCOULH Jeanne	9/1/94	d°	d°	CARLIPAS	ALLET	BRAM, r.Louis XIII retraité le 1/3/41)	
M. SIRY Fernand	15/4/1909	d°	I/10/42	VILLESISCLE	MONTFERRAND	MONTFERRAND (prisonnier de guerre.	
Mme SIRY née PALLARUELO Germ.	16/II/1909	d°	d°	d°	PRIORA	PRIORA	
M. PANISELLO Léon	21/6/1913	d°	d° le 1/I/43	RUSTIQUE	ALAIRAC	ALAIRAC	
Mme " née FAURE Jeanne	26/8/1912	d°	d°	d°	d°	d°	

C - POUR MÉMOIRE.- MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DEMISSIONNAIRES D'OFFICE POUR AVOIR APPARTENU A LA FRANC-MACONNERIE EN QUALITÉ DE DIGNITAIRES.-

M. BONGAU Joseph 1/12/89 Direct. Ecole Normale Démission. d'Off. E.N. le 4/II/1941 CARCASSONNE TOULOUSE, 4, rue Riquet.

M. THEBAUD Ernest	5/5/1897	Directeur d'H.P.S.	d°	E.P.S. LIMOUX	LIMOUX, rue Pont-Vieux
M. SENIR Léon	11/12/1889	Directeur d'Ecole	d° le 10/10/41	NARBONNE A.FRANCE	II, rue Kruger
M. BOUSSSET Théophile	22/3/1891	d°	d° le 26/10/41	GASTELNAUDARY Est	NARBONNE Inconnue
M. LAURENT Etienne	19/6/94	d°	d° le 24/10/41	NARBONNE E.Reclus	2, Blvd.Ferroul
M. FAURE Ulysse	22/12/1887	Instit.	d° le 10/10/41	NARBONNE cité	NARBONNE 27, rue d'Isly
M. RIGAL Auguste	18/6/1887	d°	d° le 10/10/41	CARCASSONNE J.JAURES	28, rue de la
M. FIL Abdou	2/2/1899	d°	d° le 28/II/41	A.O.F.	Mairie CARCASSONNE
M. PHLOFI Basile	23/8/1895	d°	d° le 22/9/42	PENNAUTIER	CARCASSONNE 56, rue des Etudes.
					COMUS.

AD11
108W28/24

ANNEXE 7

H.C./G.H.

AD11
90W364/01

23 FEVRIER 4.

Le Sous-Préfet de LIMOUX
à Monsieur l'Inspecteur Primaire
LIMOUX

En appelant votre attention sur la situation nouvellement créée à l'école communale de RIVEL, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, suivant les renseignements fournis ce jour, par le Maire de cette commune, que M. OLIVE Marius, Instituteur, a pris la fuite, dans la crainte de se voir appréhender par les autorités de police allemandes. -

Le Sous-Préfet,

ANNEXE 7

DÉPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE LIMOUX
MAIRIE
de
BELCAIRE

Belcaire, le

13 Novembre 1941



Monsieur le sous-Préfet,

AD11
90W364/02

On répond à la copie de circulaire relative à l'état d'esprit du Corps de l'Enseignement Primaire. J'ai l'honneur de vous faire connaître que loin d'avoir à vous signaler une activité politique quelconque de la part du Corps enseignant de la Commune, j'ai au contraire à vous affirmer un loyalisme complet de la part de ce fonctionnaire à l'égard de l'œuvre de recrutement entrepris par le Gouvernement. Ce personnel est digne de tout éloge à ce sujet toutefois si un changement venait par la suite, je ne manquerai pas de vous le signaler.

Veuillez agréer Monsieur le sous-Préfet mes respectueuses salutations

Le Maire
J. Vaugau



ANNEXE 8

NOM & Prénoms	Date de naissance	Fonction	Sanctions prises date	POSTE avant la sanction	POSTE après la sanction	Résidence actuelle	Observations
M. BASTIDE Hubert	20/8/1912	Institut.	Déplacé d'office ds le dép ^t le 1/9/1940.	Direct. LEUCATE	VILLENEUVE CORBIERES	VILLENEUVE CORBIERES	
M. BONHOURE Théodore	27/2/1900	d°	d°	Direct. LIMOUX	CARCASSONNE BASTION	CARCASSONNE	
M. BARBOTHEU Désiré	8/5/1914	d°	Détachement d'officier le 1/II/40 à LES son retour de cap- tivité	PRADEL- CABARDES	LAGRASSE	LAGRASSE	
Mme MILHAU née CONSTANS Honorine	1/10/1897	d°	Déplacée d'office intér ^r dép ^t 25/II/40	VILLAR- DONNEL	PEYRIAC MINERVOIS	PEYRIAC MINERVOIS	
Mlle GAU Joséphine	3/3/1914	d°	d°	GRANES	CAMURAC	PA	
M. MARTY Paul	13/8/1897	d°	d° le 3/I/41	GRUISSAN	PUICHERIC	MONTREDON près MARBOURG	
M. ANDINE Joseph	30/II/99	d°	d° le 20/I/41	LEUCATE	ST.FRICHOUX	ST.FRICHOUX	
Mme ANTOINE, née PERRIN Augustine	31/10/1902	d°	d°	d°	d°	d°	
Mme MONIER, née ROGIER Jeanne	5/I/1898	d°	d° le 20/I/41	LEUCATE	FEUILLA	FEUILLA	
M. VALS François	9/I/1910	d°	d°	LEUCATE	VILLENEUVE	VILLENEUVE LES MONTREAL	
Mlle BANCOULH Jeanne	9/I/94	d°	d°	CARLIPA	ALLET	BRAM, r.Louis XIII	
M. SIRY Fernand	15/4/1909	d°	I/10/42	VILLESISCLE	MONTFERRAND	MONTFERRAND (prisonnier de guerre.	
Mme SIRY née PALLARUELO Germ.	16/II/1909	d°	d°	d°	PRIORA	PRIORA	
M. PANISELLO Léon	21/6/1913	d°	d° le I/I/43	RUSTIQUE	ALAIRAC	ALAIRAC	
Mme " née FAURE Jeanne	26/8/1912	d°	d°	d°	d°	d°	

C - POUR MÉMOIRE.- MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DEMISSIONNAIRES D'OFFICE POUR AVOIR APPARTENU A LA FRANC-MACONNERIE EN QUALITÉ DE DIGNITAIRES.-

M. BONGAU Joseph 1/12/89 Direct. Ecole Normale Démission. d'Off. E.N. le 4/II/1941 CARCASSONNE TOULOUSE, 4, rue Riquet.

M. THEBAUD Ernest	5/5/1897	Directeur d'H.P.S.	d°	E.P.S. LIMOUX	LIMOUX, rue Font-Vieux
M. SENIR Léon	11/12/1889	Directeur d'Ecole	d° le 10/10/41	NARBONNE A.FRANCE	II, rue Kruger
M. BOUSSSET Théophile	22/3/1891	d°	d° le 26/10/41	GASTELNAUDARY Est	NARBONNE
M. LAURENT Etienne	19/6/94	d°	d° le 24/10/41	NARBONNE E.Reclus	Inconnue
M. FAURE Ulysse	22/12/1887	Instit.	d° le 10/10/41	NARBONNE cité	2, Bld.Ferroul
M. RIGAL Auguste	18/6/1887	d°	d° le 10/10/41	CARCASSONNE J.JAURES	NARBONNE
M. FIL Abdou	2/2/1899	d°	d° le 28/II/41	A.O.F.	27, rue d'Isly
M. PHLOFI Basile	23/8/1895	d°	d° le 22/9/42	PENNAUTIER	28, rue de la Mairie
					CARCASSONNE 56, rue des Etudes.
					COMUS.

AD11
108W28/24

ANNEXE 8

B - MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SANCTIONNÉS
POUR ACTIVITÉ POLITIQUE OU SYNDICALE.

Nom & Prénom	Date de naissance	Fonction	Sanctions prises avant la date	Poste avant la sanction	Poste après la sanction	Résidence actuelle	Observations.
M. DEMONS Bernard	31/8/1884	Inspecteur primaire	Relève de ses fonctions A.M. 17/9/40 Admis à la retraite le 1/12/40, interne relaxé	CARCAS- SONNE			rte de Limoux CARCASSONNE
Mme ALQUIE, née AMBRY Gabrielle	5/4/1889	Institut.	révoquée le 30/1/1941	en congé pour convenances personnelles			LAVELANET du Comminges (H.G.)
M. BARTHOUT Louis Jean	27/7/1915	d°	displaced d'office à POUZOOLS le 1/9/40, révoqué le 12/7/41	VILLEGAUHENC POUZOOLS			TOULOUSE, 28, rue de la Chaîne
M. MAURAS J. Baptiste	29/12/1894	d°	muté dans l'AUDE le 7/9/40. Relévé de ses fonctions le 30/10/40. Admis à la retraite le 30/1/1941	BAS EN BASSET (Hte Lr.) CAMURAC	ARTIGUES CAMURAC		
M. BOUCHIER Fernand	31/10/1898	d°	muté dans l'AUDE D.M. 9/9/40. Relévé de ses fonctions le 25/III/40. Admis à la retraite le 25/2/41.	VALRANCE ARTIGUES			VALRANCE 23, rue Jean-JAURES.
M. LACOSTE Robert	11/1/1900	d°	suspendu de ses fonctions pendant sa mobilisation et (L. & G.) muté dans l'AUDE le 1/2/41	PINDRRES AUNAT			RODOME
Mme LAGOSTE, née QUETYROU Marg.	7/2/1901	d°	mutée dans l'AUDE D.M. 16/1/41		BODOME		
Mme MAURAS née LAROUER Victoire	13/5/1896	d°	mutée dans l'AUDE D.M. 7/9/40	BAS EN BASSET (Hte Lr.) CAMURAC			
M. DELPECH Henri Guillaume	3/5/1900	d°	muté dans l'AUDE D.M. 6/II/1940	LARRE- MEZAN (Htes-Pyr.)	ST. HAZAIRE		
M. GUILLE Georges	20/7/1909	Directeur	muté dans le GARD D.M. 11/2/41	THEZAN	LEZAN (Gard)	LEZAN	
Mme GUILLE née ASSEMAT Elise	20/10/1907	Directrice	d°		d°	d°	
M. GUILHOT Guillaume	24/7/1908	Directeur	displaced d'office du dept 1/9/1940	ARZENS	TREBENS		Professeur au Lycée d'ALBI
M. MONTECH Léon Jean	11/12/1910	Institut.	d°	SALSTIGNE	ARAGON		ARAGON
Mme MONTECH née VIDAL Catherine	5/10/1911	d°	d°	d°	d°	d°	
M. DENAT Aimé Mme DENAT née Rose SHIGNE	4/7/1909	d°	d°	ARAGON	LA REDORTE	LA REDORTE	
M. AVIZOU Eugène Mme AVIZOU, née ALLARD Georgette	19/10/1902	d°	d°	LABASTIDE D'ANJOU d°	ARZENS	ARZENS	
M. RESSIER René Mme RESSIER, née BOUSQUET Paule	6/10/1900	d°	d°	ST. PRICHOUX	TRAUSSE	TRAUSSE	
Mme RICALENS née CAUBET Cécile M. GUILHEM René	10/7/1900	d°	d°	d°	d°	d°	
M. BADIA Joseph	6/8/1914	d°	d°	MOLARDIER	MONTBRUN	MONTBRUN	
Mme RICALENS née CAUBET Cécile M. GUILHEM René	7/3/1911	d°	d°	RENNEZ LE CHATEAU BERRIAC	ANTUGNAC	BUGARACH	
M. BADIA Joseph	2/6/1902	d°	d°	MONTLEGUN	MONTLEGUN	MONTLEGUN par CARCASSONNE	

ANNEXE 8

ETAT RECAPITULATIF DES FONCTIONNAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT PROPOSES POUR UNE MESURE
PREVUE PAR LA LOI DU 17 JUILLET 1940 .

34

AD11
108W28/26

I- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ELEMENTAIRE

M. MAURAS	Instituteur à CAMURAC (Aude)	} sanctions déjà exécutées .
M. BOUCHIER	id. à ARTIGUES	
Mme ALQUIER	Institutrice en congé pour convenances personnelles	} radiation des cadres demandée Mme FREY Institutrice à HOMPS
Mme CALVET	Institutrice à BELCASTEL-et-BUC	
Mme DONNAREL	Institutrice à St JULIEN DE BRIOLA : Demande sa retraite pour invalidité physique .	

I bis - INSPECTEURS PRIMAIRE .

M. DEMONS Inspecteur Primaire à CARCASSONNE : Sanction déjà prononcée

II- ECOLES NORMALES et ECOLES PRIMAIRE SUPERIEURES

N E A N T

III- ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. PICOLO, professeur adjoint au Lycée de garçons de CARCASSONNE .

IV- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Recueilli pour la
10 fev 1941

N E A N T

CARCASSONNE LE 25 JANVIER 1941,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

belin

ANNEXE 8

ACADEMIE DE
MONTPELLIER

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE

Liste des fonctionnaires du département de l'AUDE
ayant fait l'objet de sanctions pour propagande syndicaliste
et extrémiste antérieure à 1939.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE				
N° d' ordre	Nom du fonctionnaire	Qualité et résidence anté- rieurement à la sanction .	Date et nature des sanctions interve- nues .	OBSERVATIONS

A/ REVOQUES

AD11
108W28/27

N E A N T

B/ RELEVES DE LEURS FONCTIONS

N E A N T

C/ DEPLACES D'OFFICE HORS DE LEUR DEPARTEMENT

1	Mme CERNY	Professeur à l'Ecole Pratique de NARBONNE	Mutée à l'Ecole Pratique de Firminy (Loire) le 20/10/1940.
---	-----------	---	--

D/ DEPLACES D'OFFICE A L'INTERIEUR DE DEPARTEMENT

N E A N T

CARCASSONNE LE 16 MAI 1942 ,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE ,

J. Clémens

ANNEXE 8

Liste des fonctionnaires du Département de l'AUDE ayant fait l'objet de sanctions pour propagande syndicaliste et extrémiste antérieure à 1939.

AD11
108W28/28

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ELEMENTAIRE

N° d' ordre	Nom du fonctionnaire	Qualité et rési- dence antérieure- ment à la sanction	Date et nature des sanctions inter- venues .	Observations
1	Mme ALQUIE	A/ <u>REVOQUÉS</u> Institutrice en congé pour conv. personnelles	Révoquée le 30/1/ 1941 .	
2	M. BARTHUEUT	Villegailhenc	Déplacement d'offi- ce à POUZOLS le 1er septembre 1940. Révoqué le 12 Juillet 1941.	
		B/ <u>RELEVÉS DE LEURS FONCTIONS</u> .		
1	M. MAURAS	Instituteur à EAS en BASSET (Haute Loire)	Mutation dans l'AUDE (D.M. du 7/9/1940) Relevé de ses fonctions le 30 Octobre 1940	
2	M. BOUCHIER	Instituteur de la Drôme à VALENCE	Mutation dans l'AUDE (D.M. du 9/9/1940) Relevé de ses fonctions le 25 Novembre 1940	
3	M. SENIE Léon LAURENT ROUSSET Théo. FAURE Ulysse RIGAL Auguste FIL Abdou J.	En NARBONNE A. France Dr NARBONNE E. Reclus Dr CASTELNAUDARY Est adj. NARBONNE Cité adj. CARCASSONNE J.J. Instituteur détaché en A.O.F.		<u>Pour mémoi re</u> Relevés de leurs fonc tions comme dignitaires de la F.M.
		C/ <u>DÉPLACÉS D'OFFICE HORS DE LEUR DÉPARTEMENT</u>		
1	Mme LACOSTE <i>Agabert</i>	Inst. à PINDERES L & G	Mutation dans l'AUDE	
2	<i>Mme AGABERT</i>	Directeur à Lézignan	D.M. du 27/7/1940	
3		Adjointe à SIGNEAN	Mutation dans les Pyrénées Orientales du 24/8/1940 .	
4	Mme MAURAS	Instituteur Bas en Basset Haute Loire	Mutation dans l'AUDE D.M. du 7/9/1940	
5	M. CERNY	adj. à NARBONNE	Mutation dans la Loire D.M. du 24/10/1940	
6	M. DELPECH	Inst. à LANNEZAN	Mutation dans les P.O. (D.M. du 6/11/1940)	Prisonnier
7	M. LACOSTE	Inst. à PINDERES (L&G.)	Mutation dans l'AUDE (D.M. du 16/1/1941)	
8	M. GUILLE	Dr à THEZAN	Mutation dans le Gard (D.M. du 11/2/1941)	
9	Mme GUILLE	Dce à THEZAN	Mutation dans le Gard (D.M. du 11/2/1941)	

N° d' ordre Nom du fonctionnaire Qualité en résidence antérieure à la sanction Date et nature des sanctions intervenues Observations

---ANNEXE 8---

D/ DEPLACEMENT D'OFFICE À L'INTÉRIEUR DU DÉPARTEMENT

1	M. GUILHOT Guil.	Dr 2 clas. ARZENS	Ter septemb. 1940	
2	M. MONTBACH Léon	SALSIGNE chargé d'Ec.	id.	
3	Mme MONTBACH	SALSIGNE	id	
4	M. DENAT	ARAGON Chargé d'Ecole	id	
5	Mme DENAT	ARAGON f. id	id	
6	M. AVIZOU	LABASTIDE D'ANJOU	id	
7	Mme AVIZOU	LABASTIDE D'ANJOU	id	
8	M. RESSIER René	SAINT-FRIGOUIX	id	
9	Mme RESSIER	SAINT-FRIGOUIX	id	
10	M. RICALENS	MOLANDIER	id	
11	Mme RICALENS	MOLANDIER F.	id	
12	M. GUILHEM	RENNES le CHATEAU	id	
13	M. BOUHOUR	LIMOUX Dr 7 clas.	id	
14	M. COMBEILRAN	LIMOUX G. Adjt N.N.	id	
15	Mme COMBEILRAN	LIMOUX C.P. - E.P.S.	id	Non gréviste. Mère
16	M. BADIA	BERRIAC	id	de 3 enf. déplacée
17	M. BASTIDE	Dr 2 cl. LEUCATE	id	pour suivre mari.
18	Mme BASTIDE	LEUCATE Adjte	id	Non gréviste, déplacée pour
19	M. BARBOUET	PRADELLIES-CABANDES	A fait l'objet d'une A son mesure de détachement retour de le 1er Novembre 1940 d'aptitivité 25 Novembre 1940	suivre son mari. 4 enfants
20	M. MILHAU	VILLARDONNEL	id.	
21	Mme MILHAU	VILLARDONNEL	id.	
22	Mlle CAU	CAMIRAC	id	
23	M. MARTY	GRUISSAN adjt.	3 JANVIER 1941	
24	M. ANTOINE	LEUCATE Adj.	20 Janvier 1941	
25	Mme ANTOINE	LEUCATE Adjte	20 Janvier 1941	
26	Mme MONIE	LEUCATE Doc	id	
27	M. VALS	LEUCATE	20 JANVIER 1941	
28	Mlle RANCOULE	CARLIPAS	id.	Retraite le 1 ^{er} mars 1941 comme hors d'état d'enseigner

AD11
108W28/29

CARCASSONNE LE 16 MAI 1942,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

J. Lémeur

ANNEXE 8

Liste des fonctionnaires du Département de l'AUDE ayant fait l'objet de sanctions pour propagande syndicaliste et extrémiste antérieure à 1939

AD11
108W28/30

ENSEIGNEMENT SECONDAIRES

N° d' ordre	Nom du fonctionnaire	Qualité et résidence antérieurement à la sanction	Date et nature des sanctions in- tervenues	Observations
A/ RÉVOQUES				
N E A N T				
B/ RELÈVES DE LEURS FONCTIONS				
1	M. PICCOLO	Professeur adjt Lycée de CARCAS SONNE .	Relevé de ses fonc- tions le 10/2/1941 Admis à la retraite le 10/5/1941	
2	M. VIALA	Professeur au Collège de CASTELNAUDARY	Suspendu de ses fonc- tions le 24/11/1941. Mesure ESPR 91746 par épreuve du 27/1/1942	Actuellement en congé d'inac- tivité .
C/ DÉPLACES D'OFFICE HORS DE LEUR DÉPARTEMENT				
1	Mlle FORTUNE Alice	Professeur aux Cours Secondai- res de NARBON- NE .	Mutée au Collège de J.F. de DRAGUIGNAN le 1er Octobre 1941.	
2	M. DELPECH	Professeur d'Allemand au Collège de Cusset (Allier)	Relevé de ses fonctions puis reclassé dans la catégorie des Profes- seurs adjoints et nom- mé au Lycée de CARCAS- SONNE (D.M. du 22/3/41)	
3	Mme CASSETARI née Roméan	Professeur au Lycée de NIMES	Mutée au Lycée de J.F. de Carcassonne (D.M. du 26/3/1941)	Nommée au Lycée de jeunes filles d'Avignon au 1er Octobre 1941
D/ DÉPLACES D'OFFICE À L'INTÉRIEUR DU DÉPARTEMENT				
N E A N T				

CARCASSONNE LE 16 MAI 1942,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE.

3. Ulmus

ANNEXE 8

ACADEMIE DE
MONTPELLIER

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPERIEUR

Liste des fonctionnaires du département de l'AUDE
ayant fait l'objet de sanctions pour propagande syndicaliste et
extrémiste antérieure à 1939.

N° d' ordre	Nom du fonctionnaire	Qualité et résidence antérieu- rement à la sanction	Date et nature des sanctions interve- nues	OBSERVATIONS
		A/ RÉVOQUÉS		
		NEANT		
		B/ RELEVÉS DE LEURS FONCTIONS		
1	M. DEMONS	Inspecteur Primaire de GARGASSEONNE	Relevé de ses fonctions (A.M. du 17/9/1940)	Admis à la retraite 1/12/1940
2	M. RONGAU	Directeur // Ecole Normale Instituteurs de GARGASSEONNE		pour mémoire Démissionnaire d'office le 4/II/41 comme dignitaires de la F.M.
3	M. THERAUD	Directeur de l'E.R.S de LIMOUX		id.

AD11
108W28/31

C./ DEPLACES D'OFFICE HORS DE LEUR DEPARTEMENT

NEANT

D/ DEPLACES D'OFFICE À L'INTERIEUR DU DEPARTEMENT

NEANT

GARGASSEONNE LE 18 MAI 1942,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

J. Clerc

ANNEXE 8

ACADEMIE DE
MONTPELLIER

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE

Liste des fonctionnaires du département de l'AUDE
ayant fait l'objet de sanctions pour propagande syndicaliste
et extrémiste antérieure à 1939.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

N ^o d' ordre	Nom du fonctionnaire	Qualité et résidence anté- rieurement à la sanction .	Date et nature des sanctions interve- nues .	OBSERVATIONS
----------------------------	-------------------------	--	--	--------------

A/ REVOQUES

AD11
108W28/32

N E A N T

B/ RELEVES DE LEURS FONCTIONS .

N E A N T

C/ DEPLACES D'OFFICE HORS DE LEUR DEPARTEMENT

1	Mme CERNY	Professeur à l'Ecole Pratique de NARBONNE	Mutée à l'Ecole Pratique de Firminy (Loire) le 20/10/1940.
---	-----------	---	--

D/ DEPLACES D'OFFICE À L'INTERIEUR DU DEPARTEMENT

N E A N T

GARGASSEONNE LE 16 MAI 1942 ,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE ,

J. Limous

ANNEXE 8

108W28/33

Liste des fonctionnaires du Département de l'AUDE
ayant fait l'objet de sanctions pour propagande syndicaliste
et extrémiste antérieure à 1939.

AD11

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ELEMENTAIRE

N° d' ordre	Nom du fonctionnaire	Qualité et rési- dence antérieure- ment à la sanction	Date et nature des sanctions inter- venues .	Observations
1	Mme ALQUIE	A/ REVOQUÉS Institutrice en congé pour conv. personnelles	Révoquée le 30/1/ 1941 .	
2	M. BARTHUET	Villegailhenc	Déplacement d'offi- ce à POUZOLS le 1er septembre 1940. Révoqué le 12 Juillet 1941.	
		B/ RELEVÉS DE LEURS FONCTIONS .		
1	M. MAURAS	Instituteur à BAS en BASSET (Haute Loire)	Mutation dans l'AUDE (D.M. du 7/9/1940 Relevé de ses fonctions le 30 Octobre 1940	
2	M. BOUCHIER	Instituteur de la Drôme à VALENCE	Mutation dans l'AUDE (D.M. du 9/9/1940 Relevé de ses fonctions le 25 Novembre 1940	
3	M. SENIE Léon LAURENT ROUSSET Théo. FAURE Ulysse RIGAL Auguste FIL Abdou J.	Em NARBONNE A. France Dr NARBONNE E. Reclus Dr CASTELNAUDARY Est adj. NARBONNE Cité adj. CARCASSONNE J.J. Instituteur détaché en A.O.F.		Pour mémoi- re Relevés de leurs fonc- tions comme dignitaires de la F.M.
		C/ DÉPLACÉS D'OFFICE HORS DE LEUR DÉPARTEMENT		
1	Mme LACOSTE Azalbert	Inst. à PINDERES L & G Directeur à Lézignan Adjointe à SIGEAN	Mutation dans l'AUDE D.M. du 7/9/1940 Mutation dans les Pyrénées Orientales du 24/8/1940 .	
2	Mme MAURAS	Instituteur Bas en Basset Haute Loire	Mutation dans l'AUDE D.M. du 7/9/1940	
3	M. CERNY	adj. à NARBONNE	Mutation dans la Loire D.M. du 24/10/1940	
4	M. DELPECH	Inst. à LANNEMEAN	Mutation dans les P.O. (D.M. du 6/11/1940	Prisonnier
5	M. LACOSTE	Inst. à PINDERES (L & G)	Mutation dans l'AUDE (D.M. du 16/1/1941)	
6	M. GUILLE	Dr à THEZAN	Mutation dans le Gard (D.M. du 11/2/1941)	
7	Mme GUILLE	Dce à THEZAN	Mutation dans le Gard (D.M. du 11/2/1941)	

ANNEXE 8

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT SPECIAL
DE L'AUDE
-----00-----
N° 4739

A/S fonctionnaires ayant
appartenu à des associa-
tions secrètes.

AD11
108W28/33

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

40

CARCASSONNE, le 18 DECEMBRE, 19 40.

LE COMMISSAIRE SPECIAL,
Chef de Secteur,

à MONSIEUR LE PREFET DE L'AUDE,
(Cabinet)
à CARCASSONNE

Secret

En réponse à votre Note du 27 Novembre 1940,
concernant des fonctionnaires de l'Enseignement se-
condeaire et primaire ayant appartenu à des associa-
tions secrètes,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'il y
a lieu d'ajouter à la liste que vous avez bien voulu
me communiquer, M. SEIGNIER, Directeur de l'Ecole
Anatole France à NARBONNE.

Retenant ensuite la dite liste, j'indiquerai
pour chacun de ces fonctionnaires une appréciation
d'ordre général sur leur personnalité :

RONGAU, Directeur de l'Ecole Normale de CARCASSONNE,
d'opinions socialistes, très habile, ne se dé-
montrant en aucune circonstance.

PICOLLO, Professeur-adjoint au Lycée de garçons de
CARCASSONNE- très sectaire- Propagandiste so-
cialo-communiste.

TUJAGUE, Professeur à l'Ecole Primaire supérieure
de LIMOUX- radical-socialiste- aucune activité.

RENAUD, Professeur au Collège de garçons de CASTEL-
NAUDARY- opinions socialo-communistes- serait
assez actif- très sectaire.

Archives de l'Aude

Transférée à l'Archiviste
sain

ANNEXE 8

AD11
108W28/35

ROUSSET, Instituteur à CASTELNAUDARY, opinions radicales-socialistes- ne s'occupe pas de politique.

SAHUC, Instituteur à PEYCHERIC ET PY, précédemment à CAZALRENOUX- ne fait pas de politique- est atteint de déficience physique.

SARDA, Instituteur à MOLANDIER, vient d'Indochine- ne s'est jamais démontré.

VALS, Instituteur à LEUCATE, précédemment à SIGEAN- opinions S.F.I.O.- a fait de la politique militante.

Enfin SEIGNIER, Directeur de l'Ecole Anatole France à NARBONNE, officier de réserve- a des opinions socialistes S.F.I.O. mais ne fait pas de politique militante.

Toutes ces personnes ont cessé toute activité et ne manifestent aucun regain pour renouer leurs relations.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé, si un changement quelconque venait à se produire dans leur attitude.

LE COMMISSAIRE SPECIAL,
Chef de Secteur,



A handwritten signature in cursive ink, enclosed in an oval, which appears to read "Audrey".

Ministère

C O P I E

de

l'Instruction Publique
et des Beaux ArtsDIRECTION
CABINET

Carcassonne, le 31 Août 1940

35

Le Préfet de l'Aude

à Monsieur, le MINISTRE, Secrétaire d'Etat
à l'Instruction Publique et au Beaux Arts

AD11
108W28/36à V I C H Y

Par dépêche en date du 16 Août courant, vous avez bien voulu me demander des renseignements sur l'activité politique de: M.M. CERNY Joseph, instituteur à NARBONNE;

GUILLE Georges, Instituteur à SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE
CABARDES, Instituteur à PRADELLES,
qui se seraient gravement compromis dans des manifestations extrémistes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. CERNY Joseph, né le 8 Février 1905, est instituteur à NARBONNE, depuis le 1er Octobre 1930. Il est marié et père d'un enfant. Mme CERNY est professeur de lettres à l'Ecole Pratique de NARBONNE.

A la date du 17 Août courant, M. l'Inspecteur d'Académie vous a proposé le déplacement hors région de M. et Mme CERNY.

De mon côté, je vous ai demandé, par rapport en date du 21 Août, que les propositions de M. l'Inspecteur soient suivies d'effet.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, copie du rapport ci-dessus visé, de M. l'Inspecteur d'Académie.

En ce qui concerne M. GUILLE, Instituteur à SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE, il n'existe pas d'instituteur de ce nom exerçant dans ladite commune.

Peut-être fait-on allusion à un maître d'une commune voisine, M. GUILLE Georges, Directeur d'Ecole à THEZAN et élu Conseiller Général du Canton de CAPENDU, sous l'étiquette S.F.I.O.

ANNEXE 8

AD11
108W28/37

M/ GUILLE Georges est né le 20 Juillet 1909 à BADENS (Aude).

Il occupe le poste de THEZAN depuis le 1er Octobre 1938, sa femme est également institutrice à THEZAN.

A l'occasion de la grève du 30 Novembre 1938, M.GUILLE a fait personnellement grève dans sa classe, mais il ne m'a pas été signalé qu'il se soit compromis comme plusieurs de ses collègues, dans l'organisation de ce mouvement de grève.

Il a participé à certaines réunions de propagande politique de son parti.

Son cas me paraît devoir faire l'objet d'une décision d'ensemble.

Il importe en effet de savoir si des fonctionnaires et en l'espèce ceux de l'enseignement, pourront continuer à faire partie de l'assemblée départementale, où du fait de leurs attributions d'élus, ils peuvent être appelés à porter des jugements critiques sur leurs propres chefs et sur l'Administration dont ils doivent être les serviteurs dévoués.

Enfin, en ce qui concerne le troisième instituteur que vous m'avez signalé, M. CABARDES, de PRADELLES, il n'existe aucun instituteur de ce nom à PRADELLES.

Une commune de l'Aude située dans la Montagne de Nîmes porte le nom de FRADELLES-CABARDES. Le jeune instituteur qui y exerçait avant les hostilités, M. BARBOTEU, est prisonnier de guerre et il ne m'a jamais été signalé pour son activité politique.

A.P. SADON.

Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

de l'Aude

ANNEXE 8

32

CARCASSONNE, le 17 Août 1940

CABINET
DU PRÉFET COPIE

l'INSPECTEUR D'ACADEMIE de l'AUDE

Déplacement d'office
hors de la région de
M. CERNY Joseph, Insti-
tuteur à NARBONNE (Aude)

à Monsieur le Ministre, Secrétaire d'Etat
à l'Instruction Publique et Aux Beaux Arts
Direction de l'Enseignement Primaire
Cabinet du Directeur

AD11

108W28 /38

En exécution des prescriptions de votre circulaire du 9 Août, j'ai l'honneur de vous proposer le déplacement d'office hors du département de l'Aude, de M. CERNY Joseph, instituteur à l'école de garçons Anatole France à NARBONNE (Aude).

M. CERNY n'est pas un fonctionnaire qui rehausse le prestige de l'école publique. Son activité politique de tendance extrémiste est de notoriété publique dans le département. Il a encouru en 1934 une suspension de 19 mois motivée par son attitude méprisante à l'égard de l'armée et du drapeau tricolore. Il a bénéficié de la loi d'amnistie du 11 Août 1936.

Gréviste du 30 Novembre 1938, durant l'après-midi de ce jour, il s'est mis à la tête d'un cortège de manifestants qui s'est formé dans les rues de NARBONNE et a pris la parole au cours d'un meeting de protestation contre les décrets-lois.

Ma proposition de réprimande avec possibilité d'étendre la mesure disciplinaire au déplacement d'office selon la gravité des propos qui auraient bafoué l'autorité gouvernementale en réunion publique ne fut pas alors suivi d'effet.

Depuis, pour des raisons d'ordre politique, M. CERNY a continué à animer, comme orateur ou président des réunions de groupements syndicaux étrangers aux organisations corporatives du personnel enseignant ce qui est incompatible avec les devoirs d'éducateur.

Ces divers agissements de M. CERNY ont eu un grand retentissement dans le département et dans la région. L'intérêt de l'école et l'intérêt même de M. CERNY exigent le déplacement d'office hors du département et de la région que j'ai l'honneur de vous proposer.

J'ignore à l'heure présente l'adresse et la situation de M. CERNY qui était mobilisé comme soldat au 605^e Régiment de Pionniers, 8^e Cie - Secteur Postal I - D'après certains

ANNEXE 8

AD11
108W28/39

bruits, il serait auprès de sa femme actuellement en congé de maladie à QUIMPER (Finistère) 50, rue Aristide Briand.

La mutation de M. CERNY hors du département et de la région me paraît devoir être prononcée en accord avec la Direction de l'Enseignement Technique en ce qui concerne Mme CERNY, professeur de lettres à l'Ecole Pratique de NARBONNE qui doit également être mutée dans la région de l'Ouest pour les motifs indiqués dans le rapport ci-joint adressé ce même jour à M. le Recteur.

l'Inspecteur d'Académie

Signé: DELRIEU.

N.B.- Le poste de M. CERNY est porté vacant et sera attribué au prochain mouvement, avant la fin du mois.

ANNEXE 8

INSPECTION ACADEMIQUE
DE L'AUDE

ACADEMIE DE MONTPELLIER

N°

Carcassonne le 6 Août 1941

14

OBJET :

Répression des
menées communistes.

L'Inspecteur d'Académie de l'Aude

à Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
et à la Jeunesse.

ARCHIVES DE L'AUDE

AD11
108W28/40

En exécution des prescriptions de la circulaire ministérielle du 16 Juillet, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête à laquelle j'ai fait procéder dans mon ressort administratif.

1- Enseignement secondaire, primaire supérieur et technique
Les chefs d'établissement m'ont informé n'avoir découvert aucun fonctionnaire communiste ou suspect d'attachement aux doctrines et méthodes communistes.

11- Enseignement primaire. - Il n'a pas été porté à ma connaissance que des maîtres de l'enseignement primaire se soient rendus coupables d'activité communiste.

M.M. les Inspecteurs primaires m'ont signalé après enquête que le comportement général des quelques anciens membres du parti communiste ne pouvait permettre actuellement aucune interprétation défavorable, qu'il s'agisse de M. LACOSTE, instituteur à Aunat, ex-conseiller général communiste du Lot-et-Garonne déplacé d'office dans l'Aude par décision ministérielle et de sa femme Mme LACOSTE, institutrice à Rodome; de Mme MAURAS, institutrice à Camurac, femme d'un ex-instituteur communiste de la Haute-Loire déplacé par décision ministérielle et relevé de ses fonctions; de Mme CLAUDE, institutrice repliée à Gruissan qui aurait été communiste agissante dans les Vosges.

Je ne manquerais pas d'ailleurs de vous tenir scrupuleusement au courant de toutes informations que je pourrais recueillir à ce sujet.

L'Inspecteur d'Académie,
signé: DELRIEU

Copie transmise pour information à Monsieur le Préfet
de l'Aude- Cabinet -

Carcassonne le 6 août 1941
L'Inspecteur d'Académie,

Delrieu

ANNEXE 8

ARCHIVES DE L'AUDE

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE

16

CARCASSONNE LE 6 MAI 1941

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DE L'AUDE

à Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction
Publique,
Direction de l'Enseignement Primaire

de L'AUDE

En réponse à votre demande télégraphique, j'ai l'honneur
de vous confirmer mon télégramme vous donnant les renseignements
demandés :

AD11
108W28/41

Maîtres de l'enseignement Primaire révoqués	1
Maîtres relevés de leurs fonctions	3
Déplacés hors du département	5
Déplacés à l'intérieur du département	31
Suppléants rayés des cadres	NEANT

Outre ces diverses mesures administratives, 9 mutations d'office à l'intérieur du département ont été différées jusqu'au retour des intéressés, actuellement prisonniers de guerre.

De plus il sera procédé à 6 mutations d'office en fin d'année scolaire, lors du mouvement annuel du personnel.

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,
signé: R. DELRIEU

Copie transmise pour information à Monsieur le Préfet de l'AUDE
Cabinet

CARCASSONNE LE 6 MAI 1941,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

Delrieu

ANNEXE 9

CTION ACADEMIQUE
DE L'AUDE

N° 392

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Carcassonne, le 30 JANVIER 1941

OBJET :

Proposition de Révocation
de Mme ALQUIER,
institutrice de l'Aude.

L'Inspecteur d'Académie de l'Aude

à Monsieur le Préfet de l'AUDE à CARCASSONNE
Cabinet.

ARCHIVES DE L'AUDE

AD11
108W29/01

J'ai l'honneur de vous signaler à nouveau le cas de Mme ALQUIER née Ambry Gabrielle, institutrice de l'AUDE en congé pour convenances personnelles sans traitement, en résidence à LAVELANET du-COMMINGES (Hte Garonne).

Par mon rapport du 29 Novembre 1940 (exécution des prescriptions de la circulaire ministérielle, du 15 Novembre 1940), j'ai proposé le relèvement des fonctions de cette maîtresse et sa radiation des cadres de l'enseignement.

Outre que sa réintégration en 1937, à 48 ans, avec 2 ans seulement de services, me paraissait due à la faveur politique étant donné l'avis défavorable de mon prédécesseur à ce sujet, je faisais ressortir l'activité communiste de Mme ALQUIER, propagandiste et organisatrice de manifestations publiques extrémistes, mère du militant communiste actuellement interné, Fontvieille François, sur lequel je vous ai renseigné le 2 Décembre 1940 et le 10 Janvier 1941.

Les services de Mme ALQUIER, en congé de convenances personnelles depuis le 1er Octobre 1939, renouvelé en Octobre 1940, ont été utilisés par mon collègue de la Hte. Garonne en raison de la situation créée par les hostilités. Mon collègue de Toulouse vient de me saisir de la lettre ci-jointe, inacceptable dans le fond comme dans la forme, que Mme ALQUIER lui a adressée le 20 Janvier. En dehors du caractère insolent de cette lettre, il convient de relever le passage où cette institutrice semble marquer sa défiance vis-à-vis du Gouvernement et des institutions nouvelles.

J'estime, en ce qui me concerne, que ces derniers faits, joints à l'activité communiste de Mme ALQUIER déjà signalée et sur laquelle.....

ANNEXE 9

laquelle vos services pourront très certainement vous donner un complément d'information, appellent une sanction urgente et immédiate.

J'ai donc l'honneur, si vous partagez ma manière de voir, de vous proposer la révocation immédiate de Mme ALQUIER qu'il convient de porter à la connaissance de M. le Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique, conformément aux prescriptions de la Circulaire Ministérielle du 21 Octobre 1940.

Mme ALQUIER Gabrielle est née le 5 avril 1889 à CARCASSONNE. Elle est mariée en secondes noces avec M. ALQUIER, juge en retraite. Elle est mère de 3 enfants : Fontvieille François né le 10 Février 1915 et ALQUIER Yvette et Aline nées le 21 Septembre 1921. Elle a au total 5 ans 3 mois de services dans l'enseignement public, auxquels s'ajouteront les services accomplis en Haute-Garonne durant les hostilités.

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,



AD11
108W29/02

Monsieur,

Sassée par les bruits malveillants qui a répandus sur mon départ de l'Ecole, le Maire de Savelanet, je viens vous prier de bien vouloir préciser un point: hier je lui congé comme me l'a écrit dans une lettre l'assurante votre inspecteur Prisiaire, ou bien suis-je céroqué?

Votre notification brutale d'avoir à visiter les lieux ^{à 8^h} est arrivée le lundi 3 décembre. Le mardi 4, l'inspecteur "lui" lui apporta parait-il - c'est son expression - une tête sur un plateau. Au sortir de sa rencontre avec M^{me} B... le Maire arriva les gars qui passaient pour leur annoncer: "avec l'Académie j'ai trouvé un joint pour la faire céroquer, je la mettrai sur la table". Devant la colère des parents et la désolation de mes petits il ^{par la suite} des prétextes à la Ponc Plate, mais le mal était fait. Je déplore, Monsieur, que vous nous soyiez fait l'instrument des vengeances sadiques de ce triste individu que mon départ a "fini" dans sa commune. Je crois le

l'égard du Maréchal plus sérieux et plus humain et tout pis.

Sachez que nous nous êtes fait aux yeux de nos pairs qui pourraient de très bon soin l'annoncer des choses propres et saines que nous alliez instaurer - le plus grand tort. Je le déplore pour vous. Si nos inspecteurs visitaient plus fréquemment et plus longuement les villages ils y trouveraient une école un peu plus profondément moral et plus digne que celui qu'ils trouvent en général. Ils apprendraient à juger la maîtrise que j'étais sûre de ne se contentait pas de la classe et sa préparation mais - tique éminente de feu M^r Duryaud si bon et si parfait. Il travaillait autour d'elle au bonheur de tous parents et enfants par ses soins, ses conseils, son affection toujours dévouée et patiente. Elle formait des coeurs et des jugements et non des cerveaux fourrés et des coeurs secs.

Je vous prie, Monsieur de vouloir bien préciser le point du début de ma lettre. J'y suis absolument. Les parents, qui savent quelle récatombe de Maîtres, ils doivent à ce Monsieur, verront qu'il a encore une fois, la veine.

Je vous adresse mes salutations.

ANNEXE 9

G. Alquier

ANNEXE 10

Objet:

Réintégration éventuelle
de M. et Mme AZALBERT.

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Carcassonne, le 8 Mai 1942

I - Résumé des faits -

A/ M.AZALBERT Marcelin, très bien noté du point de vue professionnel a été pendant plusieurs années le Secrétaire départemental du syndicat national des Instituteurs. À ce titre, il est intervenu très activement dans l'affaire Cerny, par des articles de presse, par la préparation des ordres du jour syndicaux et des affiches.

B/ En 1937, il a mené, dans le canton de SIGEAN, une très active campagne électorale en faveur de l'un de ses collègues M. VALS (franc-maçon) candidat S.F.I.O. au siège de conseiller d'arrondissement.

C/ En qualité de Secrétaire du Syndicat M.AZALBERT a donné en novembre 1938, l'ordre de grève à tous les instituteurs du département. Il avait auparavant voté la grève, à Paris, dans une réunion des Secrétaire départementaux du Syndicat National. Le 29 Novembre 1938, il a maintenu l'ordre de grève en termes particulièrement nets, alors que cet ordre était retiré par des secrétaires de syndicat d'autres départements. Directeur d'école, il a fait grève; ses adjoints aussi, à son exemple.

En janvier 1939, le maire de SIGEAN démissionne pour protester contre l'absence de sanctions à l'encontre de M. ASALBERT. Le Conseil Municipal approuvant pleinement son maire, demande une sanction contre cet instituteur.

D/ le 24 août 1940, M. le Ministre prononce le déplacement du ménage AZALBERT dans les Pyrénées Orientales; En septembre 1940, le service du contrôle téléphonique surprend une conversation dans laquelle M. AZALBERT disait : " Nous nous inclinons devant la force; mais nous ne craignons pas de dire que nous regrettons d'avoir un gouvernement asservi. Il nous reste à protester : plus de rapports avec Vichy, c'est le seul moyen".

E/ J'ai appris récemment que M.AZALBERT revenait fréquemment à SIGEAN et s'y rencontraient avec une collègue dont les idées extrémistes sont connues.

II - CONCLUSION .

Si M. AZALBERT revenait dans l'AUDE, il serait immédiatement attaqué par les ennemis que son activité politique lui avait attirés dans la région.

AD11

108W29/05

ANNEXE 10

AGENCE DE MONTRÉAL

Références bibliographiques

St. Georges, le 8 mai 1945

narbonnaise. Des protestations violentes ne manqueraient pas de s'élever. Les anciennes querelles politiques seraient réveillées, alors qu'elles sont au moins assouplies, à un moment où l'union des esprits s'impose avec une particulière évidence. M. AZALBERT, par son activité de propagandiste par le rôle qu'il a joué sur le plan syndical, a largement contribué aux divisions haineuses qui séparaient avant la guerre les habitants du département de l'Aude, et même les membres du personnel enseignant. J'ai de fortes raisons de croire qu'il n'a rien abdiqué de ses idées et qu'il ne manquerait pas de reprendre, dans le milieu où s'est exercée avant la guerre son activité extra-professionnelle, un travail de propagande rendu dangereux par l'autorité indiscutable dont il jouissait auprès du personnel enseignant. J'émet donc un avis très nettement défavorable au retour du ménage AZALBERT dans le département de l'Aude.

L'Inspecteur d'Académie.

- Béhème gée istte -

JClémens.

En 1937, il a mené, dans le casinou de SIGONNE, une très active campagne de sélection au faveur de l'un de ses collégués M. ALIB (fuscusus).

Ensuite, je me suis intéressé à la théorie de la sécurité portuaire.

Montréal appuie l'ensemble des mesures, devant l'heure, qui sont proposées à l'assemblée par M. GAGNON. Le Conseil

SIGEAN est à la reconquête avec une collégiale toute tournée vers l'avenir.

II - CONCLUSION.

AD11

108W29/06

OBJET :

Poste de Directeur d'une
Ecole Cantonale.

Département des Pyrénées-Orientales.

Décoration

Chevalier de la Légion
d'Honneur.

Arrondissement de CERET.

A Monsieur le Sous-Préfet de CERET.

ANNEXE 11

Monsieur le Sous-Préfet.

Vu mes nombreux passages 1942, 1945, 1944 pour l.ac-
complissement de mes missions et passant très souvent à
LARAQUE-les-ALBERES, et étant reçu, par notre CHER AMI,
AZALBERT Marcellin, Instituteur, d.un moral très
élevé et d.un allant remarquable d.idées.

M.a fourni des renseignements très utiles, précieux
ce qui m.a permis de rédiger mes comptes-rendus au mieux,
pour LONDRES.

C.est un homme énergique. M.a effectué des missions
très dangereuses, avec un c alme admirable près de la côte
faisant ainsi preuve d.une belle crânerie et d.une froide
bravoure.

Il a vraiment le culte du devoir. Il est très intel-
ligent. Il est très aimé de tous.

Ardent Républicain.

Je l'avais avec moi à la Mobilisation 1939, dans ma Compagnie.
C.est un homme droit. Un très bon gradé. Un bon père de
famille.

Sur votre prochain tableau récompenses de votre
arrondissement vous serez bien aimable de l.inscrire pour:
1^o Un poste de Directeur d.Ecole dans un Canton, vu toute
l.injustice qu'il a eu depuis 1939.
2^o Nomination: au Grade de Chevalier de la Légion d.Honneur.

Le Capitaine de Réserve GENESTE Pierre.
2^e Bureau...de Gaulle..., 3288...Ande.

Geneste Pierre
Geneste Pierre, Capitaine de Réserve, rue G. Clémenceau.
à Maubourguet. H.P.

AD11
1567W03/01

ANNEXE 11

INSPECTION ACADEMIQUE
DE
L'AUDE
Q5

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Carcassonne, le 12 novembre 1942

Le Inspecteur d'Académie de l'Aude
à Monsieur AZALBERT
Instituteur des Pyrénées-
Orientales
s/c de Monsieur l'Inspecteur
d'Académie des Pyrénées
Orientales

Monsieur le Préfet me charge de vous informer que vous vous êtes mépris sur le sens des instructions qui vous ont été transmises.

Il n'avait nullement l'intention de vous interdire l'accès du village de Sigean, où vous avez des intérêts. Il voulait vous recommander d'éviter avec soin, lorsque vous venez dans cette localité, toute conversation, tout agissement, toute fréquentation qui seraient de nature à éveiller des soupçons et à faire croire que vous vous livrez à une activité de propagandiste.

Il me charge de vous renouveler cette invitation formelle.

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

AD11
1567W03/02

J. Vénus

Monsieur Alphonse René, Directeur de l'École à Laroque-des-Albères (P.-O.)
à Monsieur le Préfet de l'Aude

(sous couvert de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Pyrénées orientales)

AD11

1567W03/03

Monsieur le Préfet,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Perpignan m'a fait part de votre intention de demander à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale mon déplacement dans une région éloignée si on me revoit à Sigean.

Ainsi donc, Monsieur le Préfet, me voici à nouveau menacé d'un déminageage et de l'expulsion d'un village où j'ai, je crois, acquis l'estime et la confiance générales.

Si je vais me recueillir ou apporter des fleurs sur la tombe de mes parents, morts, l'un en 1939 et l'autre l'an dernier,

Si je vais surveiller l'exploitation de mes vignes,

Si je vais soigner & cueillir les fruits de mon jardin créé de toutes pièces par mes parents & moi-même, que je travaille depuis honte cinq ans et qui contribue sérieusement à ma subsistance,

Si je vais passer mes vacances dans ma maison, dans mon village natal (et où faudra-t-il alors que j'aille les passer?)

Je serais donc interdit de séjour à Sigean où j'ouis né, que j'ai toujours habité, où j'ai conservé beaucoup - peut-être trop! - de sympathies personnelles et cela sous le prétexte faux que je crée là-bas de l'agitation à chacun de mes voyages.

J'oppose à cette allégation mensongère le démenti le plus formel

J'affirme - et je défie quiconque d'apporter la moindre preuve du contraire - que depuis octobre 1940,

Je ne suis entré dans un café ou un établissement public de Sigean,

Je n'ai jamais parlé dans la rue, à plus de deux personnes rassemblées, ni abstenant même d'aller aux sépultures, (dans deux ans, j'ai assisté à trois dont celle de ma mère)

Je n'ai plus eu de relations suivies avec mes camarades de la section Socialiste (tendance Paul Faure, conseiller national)

Je n'ai reçu personne dans ma maison, sauf des amies de ma fille, née aussi à Sigean, il y a dix-neuf ans.

Je vis totalement à l'écart de la vie sigéancaise m'occupant, quant je vais chez moi, uniquement de mon jardin ou de mes vignes. Pendant les vacances - et le fait que votre menace de sanctions me parvient en ce moment me laisse croire que c'est cette période seule qui est visée - je mène la vie totale du paysan depuis le lever du jour jusqu'à la nuit tombée. (Ci-jointe, une attestation récente de M^r le maire certifiant que j'exploite moi-même un jardin de cinq acres.)

3 exemplaires

4. J.A. à M. le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse.
J'ai l'honneur de vous adresser mes respects tout bas la rédactrice de laquelle
du message de l'ordre du ministre de l'Intérieur dans lequel il est écrit :
Le dossier de M. Azalbert a été envoyé dans les Pyrénées-Orientales, à la

ANNEXE 11

suite de son déplacement. Je ne puis donc m'appuyer que sur les deux documents qui me retrouvent
à l'Imprimerie académique de l'Aude.

J. Résumé des faits
A. M. Azalbert Marcelin, très bien noté du point de vue professionnel, a été
pendant plusieurs années le secrétaire départemental du Syndicat national des institutrices. A ce titre,
il a été très actif et a joué un rôle important dans l'affaire Cornu, par des articles de presse, par la préparation
des ordres du jour syndicaux, et des affiches.

AD11
1567W03/04

B. En 1937, il a mené, dans le canton de Sigean, une très active campagne
électorale en faveur de l'un de ses collègues, M. Tals (franc-maçon) candidat S.F.I.O. au
siège de conseiller d'arrondissement.

C. En qualité de Secrétaire du syndicat, M. Azalbert a dressé, en novembre 1938,
l'ordre de grève à tous les institutrices du département. Il avait auparavant voté la grève, à
Paris, dans une réunion des Secrétaires départementaux du syndicat national. Le 29 novembre 1938,
il a maintenu l'ordre de grève en termes particulièrement nets, alors que cet ordre était retiré
par des Secrétaires de syndicats d'autres départements. Dirigé d'abord, il a fait grève ; ses adjoints
aussi, à son exemple.

En janvier 1939, le maire de Sigean démissionne pour protester contre l'absence
de sanctions à l'encontre de M. Azalbert. Le conseil municipal, approuvant pleinement son maire,
demande une sanction contre cet institutrice.

D. Le 24 août 1940, M. le Ministre prononce le déplacement du ministre Azalbert
dans les Pyrénées-Orientales. En septembre 1940, le service du contrôle téléphonique surprend une conversation
dans laquelle M. Azalbert disait : « Nous nous inclinons devant la force ; mais nous ne craignons
pas de dire que nous regrettons d'avoir un gouvernement asservi. Il nous reste à protéger : plus de
rapports avec Vichy ; c'est le seul moyen ».

E. J'ai appris récemment que M. Azalbert revenait ~~assez~~ fréquemment à
Sigean et y rencontraient ^{une} ~~une~~ collègue dont les idées extrémistes sont connues.

II. Conclusion.

Si M. Azalbert revenait dans l'Aude, il serait immédiatement attaqué
par les ennemis que son activité politique lui avait attiré dans la région narbonnaise.
Des protestations violentes ne manqueraient pas de s'élèver. Ses anciennes querelles

ANNEXE 11

des politiques seraient revivies, alors qu'elles sont au moins assoupies, à un moment où l'union des esprits s'impose avec une particulière urgence. M. Azallert, par son activité de propagandiste, par le rôle qu'il a joué dans le plan syndical, a largement contribué aux divisions haineuses qui séparent avant la guerre les habitants du département de l'Aude, et même les membres du personnel enseignant. J'ai de fortes raisons de croire qu'il n'a rien abdiqué de ses idées et qu'il ne manquerait pas de reprendre, dans le milieu où s'est exercé avant la guerre son activité enseignante et extra-professionnelle, un travail de propagande rendu dangereux par l'autorité qu'il exerce dans le milieu dont il jouissait auprès du personnel. ~~Il y a une certaine confusion~~ Il y a donc une certaine confusion dans son avis, nettement défavorable au retour du PEPR au sein de l'administration. Azallert dans le département de l'Aude.

Il n'y a pas d'informations claires sur l'activité des enseignants qui sont le sujet de votre question. Il y a toutefois quelques indications concernant leur situation au sein de l'école. Ces derniers sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

AD11

1567W03/05

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

qui sont dans l'ensemble très bien considérés par les élèves de l'école et leur enseignement est très apprécié. Cependant, il existe des difficultés dans l'enseignement de certaines matières qui sont

ANNEXE 11

12

10 septembre 1940

AD11
1567W03/06 Monsieur le Préfet de l'Aude "Cabinet"

AD11

1567W03/06

Monsieur le Préfet de l'Aude
"Cabinet"

Vous avez bien voulu à la requête de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique me demander des renseignements sur l'attitude de M. AZALBERT, Directeur d'Ecole à Sigean, Secrétaire du Syndicat des Instituteurs de l'Aude qui aurait déclaré au cours d'une conversation téléphonique récente : "Nous nous inclinons devant la force, mais nous ne craignons pas de dire que nous regrettons d'avoir un Gouvernement asservi... Il nous reste à protester, plus de rapports avec Vichy, c'est le seul moyen."

Je ne puis que vous confirmer les termes de mon rapport du 17 août, qui vous a été transmis pour information et par lequel je demandais à M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique le déplacement hors du département de M. AZALEBERT pour son action profonde et étendue, ses actes de propagande syndicale active accomplis dans un passé trop récent pour que la population audoise ne puisse les évoquer, créer peut-être des incidents regrettables et placer sûrement ce maître dans une posture délicate qui lui rendrait très difficile le digne exercice de ses fonctions. Il a reconnu ultérieurement son erreur dans le Bulletin Syndical à propos de la grève générale révolutionnaire du 30 novembre et il représentait désormais la tendance anticomuniste de son groupement.

Quant à son activité politique, M. AZALEERT, m'a avoué lui-même le 19 août dernier avoir fait activement campagne, en 1937, en faveur de l'un de ses collègues, candidat de parti socialiste S.F.I.O, aux élections du Conseil d'Arrondissement de Sigean, son village natal. Depuis mon arrivée dans l'Aude en octobre 1938, il n'est pas venu à ma connaissance que M. AZALEERT militant syndicaliste actif, se soit livré à des actes de propagande politique.

M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique a approuvé les conclusions de mon rapport et prononcé le déplacement d'office dans les Pyrénées-Orientales de M. et Mme AZALBERT par décision en date du 24 Août. Par lettre en date du 28 août, faisant suite à une réclamation de M. AZALBERT en date du 19 août; la décision précitée a été maintenue par M. le Ministre.

ANNEXE 11

Depuis le 1er septembre, M. AZALBERT ne fait plus partie du personnel enseignant de l'Aude; il exerce dans les Pyrénées-Orientales. C'est donc à mon collègue de Perpignan qui pourrait, le cas échéant, fournir des explications sur l'activité politique actuelle de M. AZALBERT et au besoin l'entendre sur les propos qui lui sont attribués/

Je crois devoir ajouter que la conversation relatée me paraît témoigner de la déception profonde des militants syndicaux du département qui espéraient fermement, à la suite de certaines démarches entreprises, obtenir le maintien de M. AZALBERT dans l'Aude.

AD11

1567W03/07

L'Inspecteur d'Académie,

Carcassonne, le 30 novembre 1942

ANNEXE 11

L'Inspecteur d'Académie de l'Aude

Safar Prudent

à Monsieur Abdellah Directeur

de la Société de Secours mutuels des Instituants de l'Aude
de l'école publique de garçons de Cavaillon.

Une copie
ne rendable
donnée

Je viens de recevoir les
 40 000⁺ (quarante mille francs) qui m'ont
 été adressés par les compagnons de captivité
 de M. Balandram, déporté en Allemagne. Voici
 un extrait de la lettre qu'ils m'ont envoyée :

AD11
 1567W03/08

« Dans l'intention des cotisants, ils (les 40 000⁺) sont
 destinés exclusivement à éléver, éduquer, et, le cas échéant,
 établir le fils de notre camarade. Nous vous serions
 très obligés de nous faire notre mandataire pour
 placer ce secours avec toutes les garanties nécessaires,
 soit entre les mains du trésorier de l'orphelinat,
 soit entre celles de toute autre personnalité offrant
 toute confiance, afin que, au vote assentiment ou celui
 d'un membre de l'enseignement désigné par vous,
 M^{me} Balandram puisse, en tant que tutrice de son fils,
 en disposer à mesure des besoins de celui-ci. »

Il est bien entendu qu'elle recevra personnellement les revenus annuels de ce modeste capital ».

ANNEXE 11

J'vous prie de bien vouloir vous occuper du placement de cette somme et de veiller à l'exécution des mesures prises dans la lettre des camarades de M. Balandram.

~~les 40 000⁺ à M. Ligoud, cc. 359.42.7 intér. par mandat carte, les 40 000⁺. - Vous songez bien~~
~~de mettre au courant et de me faire un rapport~~
aimable de faire connaître les dispositions que vous songez bien aimable de me faire connaître vous ayant pris, afin que je puisse en informer M^{me} Balandram. Si vous lâchez, vous pourrez nous mettre en relation avec elle.

AD11

1567W03/09

Merci.

L'Inspecteur d'Acadie

J. Léveillé

ANNEXE 12

LISTE DES INSTITUTEURS PARTIS EN ALLEMAGNE

nr = non remplacé

AD11
2364W91/01

Nom de l'instituteur appelé au S.O.T.	Poste occupé	Date du départ	Nom de l'intérimaire nommé à ce poste
A- Titulaires			
AMIEL Raoul	LADEVEZE (Belpech)	22 Juin 1943	Melle GAZEL
AUTHIE Emile	BAGES <i>detaché à Château</i>	22 Juin	Mme VILLANOVE
CALVET Raymond	ANTUGNAC	22 Juin	Melle CELLIER
CAZENEUVE Joseph	PORTEL	22 Juin	nr
FAIRE François	MONTFORT s/ Boulzane	22 Juin	nr
IMBERT André	SOUGRAIGNE	22 Juin	M. TRICOIRE
LAURENT Raymond	TERMES	22 Juin	Melle MARTY Jeanne
MAURY Roger	MAZUBY	22 Juin	Melle MECHE
MONIER Cyprien	ESPERAZA	22 Juin	nr
OULIAC André	MAIRONNES	22 Juin	Melle CAPITOUL
PERRIS Joseph	MONTREAL	22 Juin	nr
PORTET Paul	LAPRADE Basse dé- taché à MOUX	22 Juin	nr
RAYNAUD Albert	CARCASSONNE (Bastion)	22 Juin	nr
RIBERA Serge	GRUISSAN	22 Juin	nr
RESSIER Joseph	COUNOZOULS	22 Juin	Melle RAYNAUD Marce
SAVY Michel	CUBIERES détaché à ROUFFIAC d'Aude	22 Juin	Mme BAREIL
SALENCON Pierre	VERAZA	22 Juin	Melle MOULIS
SICARD Maurice	LABASTIDE D'ANJOU	22 Juin	GROCELLE
SOULIE François	LE BOUSQUET	22 Juin	Melle DOUARCHE
VILLALTA René	RIEUX-MINEROVIS	22 Juin	nr
VILLAR Paul	MONTFARDIN	22 Juin	Melle TUBERY
BENIT Jean	LIMOUX	22 Juin	nr
BELLISSENS Joseph	CASCASTEL	22 Juin	Melle JAMMES <i>M. Boyer Ch</i>
LECHA Elie	TOUREILLES	22 Juin	Melle TAILHAN
ANCIAX Henri	LAPALME	22 Juin	nr
ALBERT Jean	BIZE	22 Juin	nr
SOUBRA Paul	MERIAU	29 Juin	Melle CAVANAC
FABRE Roger	LEZIGNAN	22 Juin	nr
Come	Marcorignan	22 Juin	nr
Franc	<i>campagne d. Sault</i>	22 Juin	
Raynaud	<i>à la caserne</i>		
B- Intérimaires et suppléants			
BOURGUIGNON Henri	LA NOUVELLE adjt	29 Juin	nr
COSTE Joseph	AURIAC m	15 juin	Melle PUGENS
DOUDIES Jean	LA REDORTE	22 Juin	nr
RIEUSSET Jean		15 Juin	
MONDY Paul		29 Juin	
TAILLEFER	PUICHERIE	22 Juin	nr
GLEIZES		15 Juin	nr
LACROIX	MONTREAL	29 Juin	nr

Paul Villar Instituteur à Montjardin Aude à
Monsieur l'Inspecteur d'Academie

ANNEXE 12

Monsieur l'Inspecteur d'Academie

J'ai l'honneur de vous informer
que je pars mardi pour le travail obligatoire en
Allemagne. Je désirerais que mon mandat du mois
de juin puisse être perçu par ma femme dont
l'adresse est :

Madame Villar 128 Boulevard Pierre Curie Toulouse.
Si le fait d'être mariés doit procurer à ma
femme qui attend un bébé, un supplément matériel,
je vous serais infiniment obligé de le lui faire savoir.
Avec mes respects, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur
l'expression de mes sentiments chéris.

A Toulouse le 21 juin 1943

P. Villar

AD11
2364W91/02

ANNEXE 13

ETAT FRANCAIS

Toulouse, le 23 Juillet 1941
28, rue de la Chaîne.

**AD11
108W29/07** Jean Louis BARTHUET

Monsieur l'Inspecteur, où dans le second, et lorsque

L'arrêté aux considérants en nombreux et divers qui me révoquent que me touche à Toulouse. Je ne saurais le laisser passer sans protester, espérant que vous voudrez bien classé dans mon dossier cette lettre à la fois accusée de réécriture et mise au

~~...sier cette lettre; à la fois accusé de réception et mise au point.~~

La clientèle qui fréquente le café de Narbonne, où je me rends lorsque je me trouve dans "cette ville", présente au moins autant de "garanties morales et civiques" que d'autres ins-

gutant de garanties morales et civiques que d'autres, installées sur de plus luxueuses banquettes. Quant à la régularité de ma fréquentation elle est, évidemment, fonction de mes loisirs

On m'y voyait le jeudi, le dimanche en compagnie de gens fort honorables, dont les témoignages (notamment de lui de leur fidèle amitié pour mon humble personne) figurent au dossier de " l'affai-

Je souligne en passant que les deux co-accusés sont d'authenti-

je souligne en passant que mes deux co-accusés sont d'authentiques anciens combattants de la Grande Guerre au cours de laquelle ils furent décorés. Peut-être est-ce là " quelque vertu civique

L'enquête policière l'ordonnai'rement peu logieuse, l'est pour moi. Elle se termine pas ces mots "M. BARTHUET ne boit pas". D'où sort le considérant n° 3 ? Si si sur

Arrivent les " incidents " auxquels j'ai, paraît-il
" été mêlé ", et au cours desquels " l'Internationale " aurait
été chantée - Au moment où ils se seraient produits, une qua-
rantaine de personnes se trouvaient dans l'établissement. Cher-
chons les témoins à charge : deux d'entre eux font un témoignage
trois fois contradictoires . Le troisième, un sujet italien,
interné pendant la guerre (il ne voulut défendre ni son pays ni
le nôtre : comme civisme !....) et dont l'épouse fut chassée de
l'épicerie gérée par mes parents comme cliente indésirable ; il
place à la " table du délit " un homme qui était précisément
près de lui, il bafouille à l'audience ; à peine son témoignage
recueilli il disparaît de la salle du Tribunal avec une rapidité
étonnante. Voilà les faits. Ce n'est pas à moi de juger.

Et voici les " incidents nombreux " qui ont marqué ma carrière universitaire. Tous sont antérieurs à la guerre 1939-40. Ceci n'est qu'une constatation. Vous parlez quelques lignes plus loin " d'activité extrémiste ". J'eusse souhaité pouvoir en lisant ce " considérant ", penser au vers fameux : " j'appel le un chat, un chat. " Je n'aurais pas élevé la moindre protestation.

ANNEXE 13

FRANCIA TATE

AD11
108W29/08

... tation devant l'expression " activité socialiste " . J'ai apparten-
tenu au Parti Socialiste. J'en ai été le propagandiste. Je ne nie
pas mon passé; je ne le renie pas. Je n'ai pas encore trouvé
d'adversaire qui mette en doute ma sincérité, mon désintéressement,
mon honnêteté. J'ai été " transféré " (c'est le terme officiel)
de l'E.N. de Carcassonne à l'E.N. de RODEZ en mars 1935,
pour solidarité avec un ami fransérel à mon sens injustement
frappé - et que le Conseil départemental de l'Aude devait acquitter
quelques mois après. J'ai été blâmé - à RODEZ - pour un article
- non pas analogue au précédent - puisque le premier fut jugé, par
M. l'Inspecteur d'Académie de l'Aude David - " injurieux pour sa
personne " et non pas pour l'Administration Universitaire - et
que dans le second, on ne relèverait pas une syllabe adressée
soit à des membres de l'Université, soit à l'Administration Uni-
-versitaire. Votre brillant et si regretté prédécesseur, M. Robert
TOURNAUD, m'a intégré dans l'Aude et me donna un poste de choix.
Ceux qui l'ont connu ne sont pas prêts d'oublier sa passion pour
la justice. Et témoignage que j'en recueillis suffit.

J'ai fait la grève du 30 Novembre 1938 comme pas mal de mes
collègues. Elle me valut huit jours de suppression de traitement.
Simone l'attitude " avait été tellement préhensible, pourquoi
la sanction n'a-t-elle pas frappé avant 1941 ?
Mutation d'office en septembre 1940 - " Vous-même
par un après midi d'Août 1940 m'avez demandé de participer au
" mouvement " en demandant le poste de POUZOLS (avec Secrétariat
de mairie) que vous deviez m'accorder quelques jours après. Les
témoignages relatifs à mon attitude, à mon travail dans ce village
ont été recueillis par la commission rogatoire de Ginestas et
figurent au dossier de " l'affaire ". Le 12 Mai 1941 - quatre
jours avant l'audience - vous annotiez ainsi le rapport fourni -
à votre demande - sur mon travail: " M. BARTHUET se doit d'obtenir
des résultats meilleurs encore " - Vous me faisiez confiance - Et
que le 12 Mai vous m'aviez pas tort.

Je quitte momentanément le service de l'Ecole laïque avec
l'intime satisfaction d'avoir fait mon travail avec une conscience
jamais en défaut.

Puissent tous ses serviteurs en dire autant.

Signé: Jean BARTHUET.

ANNEXE 14

10 Juillet 1941

M. BARTHUET
instituteur à Pouzols-
Minervois, suspendu
de ses fonctions.

Monsieur l'Inspecteur Principal de l'Education
Générale et des Sports
à Montpellier

AD11 s/c de Monsieur le Recteur de l'Académie à Montpellier.
1567W03/11

X
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie
d'une communication parue dans le Petit Méridional du 29
Juin 1941, à la chronique régionale de l'Aude et transmise
par M. l'Inspecteur Primaire de Narbonne, d'après laquelle
M. BARTHUET Jean Louis, instituteur de l'Aude actuellement
suspendu de ses fonctions le 24 mai 1941 à la suite d'une
condamnation du chef de propos de nature à exercer une in-
fluence fâcheuse sur l'esprit des populations, assumerait
les fonctions de sous-délégué pour l'Aude de la Fédération
Sportive et Gymnique du Travail, agréée par le Commissariat
Général à l'Education Générale et aux Sports.

Bien que M. BARTHUET ait interjeté appel du juge-
ment du Tribunal Correctionnel de Narbonne le condamnant à
2 mois de prison et 50 frs d'amende, il me paraît inadmissi-
ble, par extension logique des dispositions de la circulaire
ministérielle du 16 décembre 1940, que de telles fonctions
puissent être assumées par un instituteur actuellement sus-
pendu, dans l'attente de sanctions définitives à son en-
droit. Je porte ces faits à votre connaissance à toutes fins
utiles.

Par ce même courrier, j'en informe M. le Secrétaire
d'Etat à l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement
Primaire) et M. le Préfet de l'Aude.

L'Inspecteur d'Académie,

✓
Narbonne le 5 juin 1947
29 rue A.P. de Béziers

Transmis à
Monsieur l'Inspecteur
d'Académie

M. J. L. Barthuet
Narbonne, Aude
Le 10-6-1947
et débouché à
Narbonne. A. T. au
s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'E.P. de Narbonne.
L'Inspecteur Primat
de Narbonne.
Béziers

Jean Louis Barthuet
Instituteur en congé

à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
de l'Aude

Carcassonne

Transmis à
M. le M de l'E.P.
avec avis favorable
le 19 juin 1947

Monsieur l'Inspecteur,

Instituteur suspendu par Vichy le 23 mai
1941, révoqué le 12 juillet 1941, réintégré par la 1^{re}
République je fus contraint par mon état de santé
de demander un congé pour convenances personnelles
à dater du 30 avril 1946.

Aujourd'hui, complètement
rétabli, j'ai l'honneur de solliciter ma réadmission
dans les cadres actifs des instituteurs de l'Aude.

Je joins à ma demande celle
que je vous prie de bien vouloir transmettre au ministère.

Je vous en exprime toute ma
gratitude et je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur,
à ma profonde déférence

Jean Louis Barthuet

AD11
1567W03/12

APRES L'EXPLOIT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL .
=====

De ma terre d'exil, j'entourais d'une attention vigilante le procès de NARBONNE. Je vivais ces heures héroïques où nos vaillants camarades, nos meilleurs amis devaient lutter vigoureusement contre le régime et ses si représentatifs soutiens. Après les magnifiques plaidoiries de Léon BLUM, BLUMEL, PERRAUD, ROUCAYROL, MOULY, DAUDE, j'étais plein d'espoir. Aussi mon premier réflexe fut-il un mouvement de stupeur et de révolte en apprenant l'abominable verdict qui vient de frapper les inculpés.

Oh! ce n'est pas que nous ayons une confiance, si limitée soit-elle, dans les juges bourgeois et ce que l'on convient d'appeler leur "conscience". Mais la provocation était si flagrante, les motifs d'inculpation si bêtes, que, même connaissant la partialité, la vénalité des défenseurs du capitalisme, nous espérions. Peut-être avions-nous trop oublié que, pour frapper un militant ouvrier, tout est bon. Jusqu'à ce jour, on prétendait qu'en France le ridicule tue. Si cela était vrai, quelle aubaine pour les entrepreneurs des Pompes Funèbres, surtout à NARBONNE .

Enfin, le fait est là, brutal. Des sanctions aussi odieuses qu'iniques se sont abattues sur nos amis. Désormais, ils sont inscrits en lettres d'or sur le tableau d'Honneur du Proletariat et surtout, leurs noms que nous aimons sont gravés dans nos coeurs.

Chaque militant, devant tant d'injustice, proclame bien haut, "nous les vengerons". Camarades condamnés, vous avez toute notre sympathie. Vous avez été frappés au service de la classe ouvrière. Notre reconnaissance et notre admiration sont décuplées. Votre sacrifice ne sera pas vain. Il sera pour nous un glorieux exemple que nous tacherons d'imiter. Nous serons à vos côtés dans les luttes prochaines car ceux qui ont cru nous abattre en nous frappant lâchement se sont trompés. Ils ne connaissent pas le Proletariat, sa ~~fixe~~ solidarité, sa volonté de lutte .

FLAUBERT a dit que le bourgeois est celui "qui pense bassement". Cette définition s'applique admirablement à certains fonctionnaires Marbonnais qui, selon le mot de MONTEL "ont eu leur journée". A ceux-là nous rappelons que "les puissants ont le jour et les peuples, le lendemain".

AD11 A ce moment-là, le principe sera :
1567W03/13 Pour un œil, les deux yeux
Pour une dent, toute la gueule .

Ce n'est pas que la moindre parcelle de haine ait trouvé place dans nos esprits. On n'a pas de haine pour des gens plus petits par leur mentalité, leur bassesse que par leur taille.

Mais nous appliquerons la stricte justice. Et nous savons très bien que beaucoup de personnages haut placés aujourd'hui, ont leur place réservée à Cayenne: si le galetail est encore vide, c'est que Justice n'a aucun sens dans le dictionnaire capitaliste; ou plutôt, dans un tel régime, la faute et par conséquent la peine sont inversement proportionnelles à l'importance du revenu.

Camarades, patience! "Notre revanche est proche", dit MONTEL. Plus que jamais "classe contre classe" est une réalité. Nos adversaires savent bien nous en administrer la preuve, en acquittant les voyous du roi assassins et en condamnant les ouvriers qui demandent la Paix, qui osent dire : "Plus jamais de guerre ! "

Je crois ~~que~~ ne pas trahir la pensée de nos chers condamnés, en disant que.....

ANNEXE 14

que le seul moyen de leur manifester notre solidarité, c'est de lutter toujours plus fort; chacun à sa place, camarades! Rejoignez vos partis prolétariens, vos organisations ouvrières .

Tous au poste pour les prochains combats !

Vivent nos amis condamnés !
Vive le Socialisme !

Jean BARTHUET .

P.S.- Au nom du groupe des "Amis de l'U.R.S.S." je présente à nos camarades condamnés l'expression de notre grande sympathie et de notre solidarité. A nos amis SEMPÈRE, CERNY, LLANTES, VIAL, membres de notre Comité d'Honneur, à MARTIN, notre cher trésorier, j'adresse l'assurance de nos sentiments affectueux. S'il n'était pas impossible d'accroître l'affection que nous avons pour eux, c'eût été là une conséquence certaine du procès de NARBONNE .

Que ce témoignage et notre ardent désir de les venger bientôt, les console un peu, de l'injustice inhérente au régime capitaliste.

J.B.

AD11
1567W03/14

ANNEXE15

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

ARCHIVES DE L'INVESTIGATION

Montazels (Aude)

SURETÉ NATIONALE
INSPECTION GÉNÉRALE DES VILLES

1940

Mr le Ministre



(Aude)

- 8 AOUT 1940

DE POLICE CRIMINELLE
N° 28040

Y
Aussie
Dépôt
les faits suivants..

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance

Le Lieutenant Camarasa Valentin, instituteur
de l'école publique de Montazels, qui a été démobilisé, il
y a quelques temps, tient des propos, incompatibles
avec le salut de la Patrie.

Communiste enragé avant la guerre,

ce démonseur se permet encore de militer auprès des
braves populations de Montazels et profite de la
présence d'ouvriers jeunes, affectés spécialement de l'usine
d'aviation Farmann, repliée à Couiza - Aude - pour
exister la population.

Il glorifie l'action du Général de
Gaulle, contre l'effort que fait actuellement démonseur
le Maréchal Pétain. - etc...

Déplacez le

, démonseur le Ministre fait une enquête

mes respects.

J'ai l'honneur de vous présenter

M. Pichot

Cm

ANNEXE 16

DÉPARTEMENT
DE L'AUDE

SOUS-PREFECTURE

de

LIMOUX

(Aude)

—
CABINET
—
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Limoux, le

15 Février

1941.



Le Sous-Préfet de LIMOUX
à Monsieur le Préfet de l'AUDE

Joachim Aude

AD11
108W39/01

Me référant à votre lettre du 16
Décembre 1940, soulignant la nécessité d'exercer un contrôle sé-
vère du loyalisme des instituteurs, j'ai l'honneur de vous faire
connaître que je me suis procuré des renseignements sur la maniè-
re de servir de l'instituteur GUILHEM, précédemment en fonctions
à RENNES-le-CHATEAU, et maintenant en service à ANTUGNAC.

Celui-ci a été un militant communiste bien connu dans
l'arrondissement. D'après Mr. l'Inspecteur Primaire, il avait ima-
giné de monter une bibliothèque composée d'ouvrages écrits unique-
ment par des auteurs socialistes ou communistes. Il avait mis ces
ouvrages à la disposition de ses élèves, et de la population. C'
est pour cette raison qu'il a été déplacé de RENNES-le-CHATEAU à
ANTUGNAC.

Mais ce déplacement, qui l'a laissé dans le même canton
et à proximité de RENNES-le-CHATEAU, ne constitue pas une sanc-
tion suffisante, et j'estime que l'autorité académique a été,
dans cette circonstance, bien faible à son égard.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de vou-
loir bien éloigner l'instituteur GUILHEM de ce canton de COUIZA,
où se trouvent déjà rassemblés plusieurs hommes absolument néfa-
stes, qui sont tous, par leur passé, inaptes à participer au re-
dressement national.

L'instituteur GUILHEM, âgé de 29 ans, est célibataire.
Il n'y a donc pas de situation de famille à envisager en vue de
son déplacement.

Le Sous-Préfet,

Conde

Belcaire le 20 Septembre

Opus ^{urgent}
Monsieur le Préfet de l'etude
et de la recherche
a l'acquisition
Monsieur le Préfet



Je suis obligé de porter à
votre connaissance, les propos et
raisons tenus par la
damna Julia Institutrice à
Quillan, contre le Marechal
Pétain, elle voulut contre
ce chef de l'Etat des injures
que je ne peux traduire sur
cette lettre,
c'est honteux de penser que
cest à des personnes comme
ça que nous confions
l'éducation de nos enfants

une simple enquête de votre part
justifiera mes dires et fera
cesser ces sortes adressées à notre
chef d'Etat, par cette personne
surnommée et tout son entourage
et clientele de boulangerie qui
a chaque jour contact avec
cette Institutrice, vous saura
reconnaissant, de faire cesser
ces raisonnements penibles à écouter
pour des bons français,
la dame Julia est en ce
moment en cage chez le
Boulanger &c Belcaire

Mes remerciements d'avance

Broland

1941 10 SEPTEMBR

ANNEXE 17

AD11
108W39/02

ANNEXE 18

LES JUIFS A CASTELNAUDARY

Nous avons marqué un point dans notre campagne contre la juiverie. Le jeune youpin Weindling n'a plus osé reparaitre au collège. Mais plusieurs de ses frères de race y demeurent encore.

Conscients du péril qui menace notre jeunesse, et de la nécessité qui s'impose de lui éviter toute contamination, nous demandons que tous les élèves juifs soient éliminés des établissements d'enseignement.

Mais que l'on ne crie pas à la persécution. Nous ne voulons pas pour autant les priver des bienfaits de la culture. Liberté leur serait laissée de créer des lycées entièrement juifs, où ils retrouveraient les professeurs, lumières de nos lycées et facultés, que nous avons déjà renvoyés à leurs chères études. Là, l'intelligence brillante des uns et des autres pourrait faire merveille. Sans doute serions-nous, pauvres aryens, écartés de ces fêtes de l'esprit, de ces jeux subtils, mais nous nous en consolerons aisément. D'ailleurs chacun sait bien que nous ne pouvons suivre les penseurs juifs en leurs hautes spéculations et que nous n'avons pas la tête métaphysique.

De plus, il avait été question de placer les Juifs étrangers dans des camps de travail. Mais cela ne semble guère avoir ému le ghetto de Castelnau-d'Orbieu. Nous apercevons toujours les mêmes figures; ils s'insistent comme en terre conquise...

Il faudrait entreprendre l'exécution d'un vaste programme d'éducation antijuive et dela d'abord à l'école. Le PAYS LIBRE avait raison de réclamer que le problème juif figure comme matière d'examen au baccalauréat. Et puis la presse et la radio devraient donner à plein pour éclairer une opinion rétive parce que mal informée.

On nous accusera peut-être d'impatience. Mais nous sommes exigeants parce que nous voulons à tout prix le salut de notre pays. C'est parce que nous avons pleine confiance en la lucidité du président Laval que nous sommes certains de voir bientôt réglé cet irritant problème.

Marcel LAURENT.

AD11
108W39/03

" Le Pays libre" - 10 Janvier 1943.

ANNEXE 19

ACADEMIE
DE
MONTPELLIER

LE PROVISEUR

Téléphone : 7-11

LYCÉE DE GARÇONS DE CARCASSONNE

Carcassonne, le 30 Octobre 1940

Le PROVISEUR à Messieurs les FONCTIONNAIRES

Mes Chers Collègues,

SIRE

Le Journal Officiel du 18 Octobre 1940 a publié une loi portant statut des Juifs, qui stipule en son article 2, que l'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats sont interdits aux Juifs. Sauf exceptions prévues par l'article 3 et l'article 8.

En exécution d'ordres reçus, je prie ceux des fonctionnaires de mon établissement qui sont Juifs de vouloir bien venir me donner leur nom dès cet après-Midi.

J'examinerai sa situation avec chacun des intéressés.

Croyez, mes Chers Collègues, à mes meilleurs sentiments.

Le PROVISEUR,

AD11

2890W13/01

T.S.V.P.

Vu par MM

ANNEXE 19

FABRE

PARAYRE

TESTAS

VAISSIONE

STOUFF

VIGNE

NADAL

QUELAIDE

DUBOST

ROUBAUD

AMBROSI

PREVOT

FALLER

ROUZIE

PONCELET

NELMI

CAREL

MICHEL

COSTEPLANE

LYON

CARLES

CAMINADE

SAURY

REY

DIMON

DURAND

NEGRE

CHARLES

COUSTER

BRUN

BONNAFOUS

LACROIX

SANS

SAINT-BLANQUAT

SIRE

BEL

GARRIGUET

ARNAUDY

BEDREDE

ROUSSEL

FOULQUIER

LEOTARD

GOUTAL

PIZARD

LUCET

LAVIEILLE

CALANDRE

SABIUDE

TISSEYRE

STAEDEL

SAGNES

LAMORTHE

ACADEMIE

DE

MONTPELLIER

LE PROVISEUR

TELEGRAPHES : 1-11

AD11

2890W13/02

ANNEXE 19

1

LE DOSSIERLISTE DES FONCTIONNAIRES JUIFS

Noms et Prénoms	Fonction	Catégorie	Classe	OBSERVATIONS
M.M.				
BRUHL <u>Adrien</u> David	Professeur d'Histoire à titre provisoire	Agrégé	Non classé	Célibataire..- Parait devoir bénéficier de l'ar- ticle 8 de la Loi du 18 Octobre 1940
DREYFUSS <u>Maurice</u>	Professeur de Scien- ces au Lycée de Hague- nau délégué, à titre pro- visoire au Lycée de Carcassonne	Professeur titulaire Licencié	4ème	Marié. - 1 enfant. Parait devoir bénéficier de l'article 8 de la Loi du 18 Octobre 1940 .
LYON <u>Gérard</u> Moïse	Professeur de Grammaire au Lycée Michelet, délégué, à titre provi- soire, au Lycée de Car- cassonne	Professeur Agrégé du Cadre de PARIS	5ème	Marié..- 2 enfants..- A sa mère à sa charge..- Sa femme n'est pas juive..- Parait devoir bénéficier de l'article 8 de la Loi du 18 Octobre 1940 ;

AD11
2890W13/03

A Carcassonne, le 4 Novembre 1940

Le PROVISEUR,

ARCHIVES DE L'AUDE

Carcassonne le

17 JUIN 1945

ante contre
ING, Instituteur
RNAISONS .

L'Inspecteur d'Académie de l'Aude,

Monsieur le Recteur d'Alsace-Lorraine à PERIGUEUX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

1°/ M. SCHWING Marcel, instituteur de la Moselle replié dans l'AUDI³ en décembre 1940, a dû être déplacé, en août 1941, parce qu'il avait crié : "Vive de Gaulle" au cours d'une réunion de la Légion. Mon prédecesseur lui avait adressé, à ce moment-là, de sévères observations .

2°/ Dans les divers postes qu'il a occupés (St André de Roquelongue, Laure-Minervois, et Ornaisons), M. SCHWING s'est laissé aller fréquemment à infliger des châtiments corporels aux enfants .

3°/ Ce maître a un défaut extrêmement choquant chez un éducateur ; il est incapable de résister au désir de boire ; et, lorsqu'il se trouve dans un état plus ou moins marqué d'ébriété, il lui arrive de tenir des propos particulièrement regrettables. Le 4 avril 1945, pendant une réunion des membres de la Légion d'Ornaisons, il a interpellé le chef communal de la Légion en ces termes : "Les "Boches" sont passés dans le village ; c'est ça qu'on appelle la collaboration ! Je vous "fous" ma démission de légionnaire !" M. SCHWING a reconnu lui-même que, ce jour-là, il avait bu plus que de coutume, et qu'il ne se souvenait plus des paroles qu'il avait pu prononcer. Les légionnaires, les habitants et les enfants d'Ornaisons ont vu M. SCHWING en état d'ébriété et ont été les témoins du scandale. Ces faits ont fait l'objet d'une plainte à la gendarmerie de LEZIGNAN de la part de M. MANENC, chef communal de la Légion d'Ornaisons. L'enquête de la gendarmerie a confirmé les faits ci-dessus mentionnés .

Renseignements divers sur M. SCHWING :

M. SCHWING a été expulsé de METZ le 11 Novembre 1940 sans pouvoir emporter.....

AD11
108W39/04

ANNEXE 20

emporter quoi que ce soit, ni revoir aucun membre de sa famille, dont l'un est mort en mai 1942.

Il a fait toute la campagne 1939-1940; il a reçu deux blessures.

Il a été inspecté le 4 décembre 1942. M. l'Inspecteur Primaire de LARBOURNE lui a attribué la note 3 = 13/20. On peut donc le considérer comme un assez bon maître.

Propositions.

Le scandale provoqué par M. SCHWING est connu dans une grande partie du département. Il n'a pas laissé de bons souvenirs dans les postes qu'il a occupés. Enfin, son penchant à la boisson est de notoriété publique, et lui a fait perdre toute autorité.

J'estime donc qu'il ne peut plus rester dans le département de l'AUDE et vous prie de bien vouloir l'affecter à un autre département.

Il a manifesté le désir d'être affecté au département de l'OISE où sa soeur est institutrice, ou bien dans un département voisin de l'ancien
n ligne de démarcation.

AD11
108W39/05

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

Avis du Monsieur le Préfet de l'Aude.

Avis conforme..

Carcassonne, le 22 Juin 1943.

Le Préfet,

ARCHIVES DE L'AUDE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

LE PREFET DE L'AUDE

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par M. le Commissaire de la République pour la Région Languedoc-Roussillon le 21 août 1944 ;

AD11
108W51/03

ARRÈTE :

Article 1er - M. ROUSSET Directeur de l'Ecole de l'Est de CASTELNAUDARY, déclaré démissionnaire d'office pour appartenance à une société secrète est réintégré dans ses fonctions.

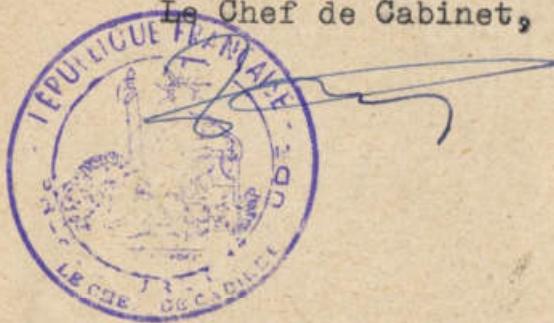
Article 2 - M. le Secrétaire Général de l'Aude et M. l'Inspecteur d'Académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 26 octobre 1944

Le Préfet,

P. Augé

Pour ampliation
Le Chef de Cabinet,



P R É F E C T U R E D E L ' A U D E

LE PREFET DE L'AUDE

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par
M. le Commissaire de la République pour la Région Languedoc-Rous-
sillon, le 21 août 1944 ;

AD11
108W51/04

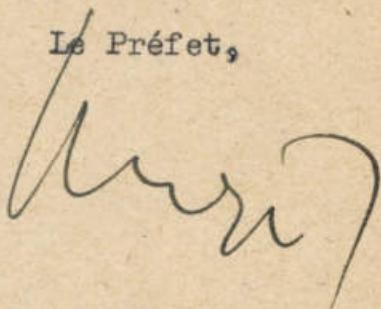
A R R E T E :

Article 1er - M. SENIE Directeur de l'Ecole A. France, à
NARBONNE, déclaré démissionnaire d'office pour appartenance à une
société secrète est réintégré dans ses fonctions.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de l'Aude et
M. l'Inspecteur d'Académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne
de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 26 octobre 1944

Le Préfet,



Villardonnal le 16 Octobre

M. Blum
 au greve

Monsieur le Préfet -

Monsieur le Préfet j'ai l'honneur de vous signaler un fait bizarre et que sûrement vous ne connaissez pas parce que vous l'auriez sanctionné -

AD11
1T2/01

Voici le fait. Monsieur Millau instituteur à Villardonnal depuis longtemps appartenant au syndicat des instituteurs, chef de la politique socialiste au village, chef de clique soutient de monsieur Blum, montant sur les planches dans toutes les réunions publiques, a fait grève le 30 novembre 1940, de plus il a quitté l'école ce jour là, il est allé dans tous les villages voisins, pour faire faire grève à tous ses camarades des autres villages à Salsigne par exemple à Lastours, aux Ilhes, au Mas cabardes par exemple - en interrogeant les maires, les instituteurs, vous de ces villages vous saurez la vérité, même les conseillers d'arrondissement et

les parents d'élèves eux aussi vous
le diront .

ANNEXE 22

Monsieur Moillau est allé dans
sa voiture Matford dans tous ses
villages où ils ont fait grève com
me au Mas Cabardès .

Qui bien content est revenu ici
dans sa classe vers 10 heures du
matin . parce qu'il avait entendu
dire qu'on allait sanctionner les
grévistes .

AD11 1T2/02

Tous ont été puni - lui non .
Il dit que monsieur le Maire
et Monsieur l'Inspecteur le soutienn
ent qu'il a de bonnes notes , qu'on
ne peut pas le punir .

Tout ça parce que vous ne l'avez pas
su monsieur le Préfet - ni monsieur
le Maréchal Pétain .

S'il savait que je vous dit ça il m'en
voudrait à mes gosses et il me ferait
du tort tant qu'il pourrait

Si on le punit pas c'est pas juste
les autres ont été puni . Et maintenant
il va y avoir de la justice sans doute
Un père de famille qui ne peut pas faire

autrement que de pas seguir
parce qu'il est trop méchant.

ANNEXE 22

AD11 1T2/03

ANNEXE 24

CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT
A L'EDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE.

VICHY, le 24 Juillet 1941

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

6 JUIL 1941

à MM. les RECTEURS

M. LES INSPECTEURS D'ACADEMIE,

(en communication à M.M. les PREFETS)

30 JUIL 1941

* de

J'ai l'honneur de vous faire savoir l'importance que j'attache à voir les jeunes instituteurs de l'enseignement primaire fréquenter, à la faveur du temps libre que leur laisseront les vacances, les Ecoles de Cadres de la Direction de la Formation des Jeunes.

Sous l'impulsion des chefs qui les dirigent, ces écoles ont désormais pour but principal de contribuer à rénover les liens de la communauté française en rassemblant dans des sessions de courte durée des éléments de diverses origines, tant sociales que professionnelles, afin de leur enseigner à partager en équipe des activités de labeur et de loisirs.

Les journées sont consacrées à des exercices physiques, à des travaux manuels, à des cercles d'études, à des conférences et à des veillées, chacune de ces occupations s'inspirent d'un souci d'équilibre et d'un souci d'éducation.

Aussi m'apparaît-il opportun que vous favorisiez la participation des instituteurs aux stages des Ecoles de Cadres, soit en approuvant les candidatures qui seraient soumises à votre autorisation, soit en portant à la connaissance des maîtres de l'enseignement primaire, l'intérêt que les Ecoles de Cadres présentent pour eux.

Pour la bonne exécution de ces Directives je vous prie de réserver le meilleur accueil aux Délégués Départementaux et Régionaux de la Jeunesse, plus particulièrement chargés de veiller à la marche des écoles qui se trouvent dans le ressort de leur circonscription.

Je précise que les Ecoles de Cadres n'acceptent que des candidatures volontaires et que les frais de déplacement et d'entretien des stagiaires sont à la charge de ces Ecoles.

Jérôme CARCOPINO.

ANNEXE 23

tapée le 13 Octobre 1943

EP.AL

52

N° 12113/Cab.

LE PREFET DE L'AUDE

AD11
108W28/23

à Monsieur le MINISTRE de l'INFORMATION
Secrétaire Général à la Propagande,
à VICHY,

Objet : Nomination d'un délégué de la Propagande auprès
des Instituteurs du département de l'AUDE.
Référence : votre dépêche du 15 Septembre 1943.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne
avis favorable à la désignation de M. PUGES, Directeur
de l'Ecole Anatole France à NARBONNE, comme Délégué à
la Propagande auprès des Instituteurs de mon département.

Le Préfet,

SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

AD11
90W364/03

INSTRUCTIONS

relatives au

NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES

des

ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION DES ÉTUDES

S'inspirant des leçons qui se dégagent des malheurs de la France, le nouveau plan d'études se propose de répondre aux besoins du pays.

En accord avec les traditions les plus sûres de la pédagogie française et sans oublier les conseils donnés par les instructions antérieures, il oriente nos élèves vers les réalisations de la vie pratique et accentue le caractère national de notre éducation. Tout en simplifiant les programmes, il fortifie l'étude des connaissances élémentaires indispensables à tout homme. Il restaure le sens de l'effort et remet en honneur la pratique des grandes vertus. Adapté aux besoins des autres ordres d'enseignement, auxquels il assure, par une de ses dispositions essentielles, un recrutement d'élite, il place les éducateurs devant les tâches nouvelles qui s'imposent à la France, et il fait appel, pour les bien remplir, à leur esprit d'initiative et à leur dévouement.

**

La scolarité primaire organisée par la loi du 15 août 1941 comprend désormais deux cycles d'études. Cette réforme de structure est à la base de l'œuvre entreprise: elle permet de répartir selon les âges et d'après une méthode de plus en plus souple les études théoriques et pratiques. Elle apporte en outre une solution au double problème, posé depuis vingt-cinq ans, des examens de l'enseignement primaire et du passage de ses élèves dans l'enseignement secondaire.

Le premier cycle, destiné normalement aux élèves de six à onze ans est consacré à l'étude des notions fondamentales, lecture, écriture, français et calcul, auxquelles il faut joindre l'acquisition, dès le jeune âge, de bonnes habitudes morales et des premières connaissances de géographie et d'histoire, sur lesquelles s'établira solidement l'amour de la petite et de la grande patrie.

Les programmes de ces premières années sont simples et communs à tous les élèves. Ils tendent à l'acquisition des mécanismes indispensables au progrès intellectuel. Sans repudier la doctrine constante des éducateurs français, toujours préoccupés de la formation du jugement, ils désirent restituer à la mémoire ses droits trop souvent méconnus.

Au terme de cette première période, les élèves pourront se présenter au diplôme d'études primaires préparatoires. Cet examen est avant tout un examen de sélection. Il doit

servir à distinguer les jeunes élèves intelligents et travailleurs, ceux que leurs aptitudes désignent particulièrement pour continuer leurs études dans les établissements scolaires d'un degré plus élevé. Il faut éviter en effet que d'excellents élèves des écoles primaires ne puissent le faire faute d'y être encouragés, ou qu'ils le fassent trop tardivement.

L'examen du diplôme révèlera à temps leurs aptitudes, tout en contrôlant leurs connaissances. Il faut donc bien se garder de l'erreur qui s'implante déjà et qui tend à le considérer comme une sorte de premier partie du certificat d'études. On verra plus loin que celui-ci est un examen de fin d'études, destiné à sanctionner les études primaires normales. Le diplôme, tel, titre requis pour ceux qui voudront entrer dans l'enseignement classique ou moderne, est destiné à faire apparaître une élite. Il doit donc demeurer un examen de choix, d'un niveau élevé et accessible seulement à un petit nombre.

Mais il n'est pas souhaitable que tous les meilleurs élèves désertent l'école primaire. Beaucoup y demeureront avec profit pour passer dans le second cycle et pour en constituer l'élite, si nécessaire ensuite au milieu local.

**

Dans le second cycle, les programmes ont des parties communes à tous les élèves pour les enseignements généraux, mais ils sont différents pour les garçons et pour les filles, pour les classes de la ville et pour celles de la campagne. Ils peuvent ainsi s'adapter aux divers milieux et à la variété des besoins régionaux.

La répartition des matières d'enseignement du deuxième cycle sur deux années, donnée à la suite de ces instructions, n'est faite qu'à titre d'indication générale, et surtout pour les écoles où le second cycle a une existence indépendante. On s'efforcera de multiplier ces écoles et d'ouvrir des classes spéciales partout où les élèves pourront être groupés dans les meilleures conditions, qu'ils viennent d'écoles appartenant à la même commune ou de communes différentes. Des enfants de douze ans, en effet, dans les régions de relations faciles, peuvent s'imposer journallement un trajet de quelques kilomètres à pied ou à bicyclette. Il ne doit pas naître, du reste, entre les communes, de contestations véritables au sujet des frais de fonctionnement de ces classes; il y aura simplement, au début, quelques préventions à lever, quelques habitudes à faire perdre, ce que l'on obtiendra aisément, car il s'agit de l'intérêt des enfants et du pays.

La mise en œuvre des programmes suppose, d'autre part, des installations matérielles qu'on ne pourra souvent obtenir que peu à peu, même en tenant compte de l'esprit d'initiative des maîtres, de leur haute conscience et de leur activité. Qu'ils ne se découragent pas pourtant. Leurs chefs, les autorités locales, les parents de leurs élèves ne manqueront pas de les seconder. Qu'ils sachent bien du reste qu'ils auront déjà fait l'essentiel, s'ils pénètrent leur enseignement de l'esprit de nos programmes qui tendent à ouvrir toujours davantage l'école à la vie.

Il y a lieu enfin, pour les inspecteurs et les maîtres, de ne pas perdre de vue une considération dont l'oubli fausserait l'application de la réforme. Les programmes du second cycle ont pour fin la préparation à la vie pratique, dans le cadre de la famille, de la profession, de la patrie. Mais, à 11 ou 12 ans, les acquisitions de la mémoire et de l'intelligence sont encore fragiles; et l'on court le risque, si on ne les assoit pas solidement, de donner à la formation de l'enfant un fondement incertain.

Au cours des années du second cycle, on ne perdra donc pas de vue la nécessité de revoir, d'approfondir et de compléter les programmes du premier cycle. On ne négligera rien pour assurer le développement des connaissances, qui est dans l'esprit même du plan d'études, et on établira ainsi un équilibre harmonieux entre la préparation pratique à la vie et la culture générale.

La sanction de ce second cycle est le certificat d'études primaires, examen nouveau en quelque mesure dans ses programmes et dans sa conception, mais qui reste le titre obligatoire dans tous les cas où l'ancien certificat d'études primaires était exigé.

Si cet examen doit avoir plus qu'autrefois un caractère pratique, il n'en servira pas moins à sanctionner des connaissances et une culture générale qu'il est nécessaire, on tient à le redire, d'entretenir, de préciser et de développer au cours du second cycle. Il faut que l'élève qui aura obtenu le certificat d'études primaires sache réellement, dans le sens plein de la vieille expression « lire, écrire et compter », qu'il possède l'orthographe, qu'il soit capable de rédiger correctement une lettre, un compte rendu ou un petit rapport, qu'il connaisse, en calcul, les opérations courantes et qu'il soit à même de résoudre rapidement des problèmes d'ordre pratique, qu'il sache dessiner, exécuter un tracé ou un croquis, qu'il sache lire, c'est-à-dire comprendre et goûter une belle page, qu'il conserve dans sa mémoire les notions indispensables d'histoire et de géographie, de sciences physiques et naturelles, bre-

(Supplément. — Fin.)

qu'il ait cette culture générale, si modeste soit-elle, indispensable à tout homme qui affronte la vie.

Modifié dans sa structure, l'enseignement primaire aura, d'autre part, une orientation nouvelle.

Four répondre non seulement aux besoins de chacun, mais aussi aux besoins de la nation, une réforme de l'enseignement ne peut manquer d'accentuer le caractère pratique de la formation donnée aux adolescents. Le nouveau plan d'études désigne avec précision les conditions particulières, locales et régionales, auxquelles nos élèves doivent adapter leur activité, et il insiste sur la nécessité de cette adaptation. Elle aura pour effet d'attacher davantage les enfants au pays natal, de prévenir les déplacements dont la campagne et toute la vie française ont jusqu'ici tellement souffert.

En outre, à des enfants fortifiés chaque jour par l'éducation physique et la vie de plein air, l'enseignement donnera la volonté d'entreprendre et de réaliser. La situation présente du pays comporte un appel sans cesse renouvelé à la fraîche et efficace énergie de la jeunesse. Cet appel retentit à l'école. Au cours du second cycle d'études, les disciplines scientifiques en particulier et les applications qui en découlent offrent la possibilité d'exercer constamment cette énergie. Elles habituent l'élève à l'effort discipliné, créateur. Au jardin scolaire ou à l'atelier, si rudimentaire soit-il, les enfants feront eux-mêmes l'expérience des résistances que les êtres ou les choses peuvent leur opposer. Ils se prépareront à dominer la matière pour la plier à leur propre usage, sans recourir, s'il se peut, à l'aide d'autrui. Au cours de ces exercices sans prétention et qui ne doivent pas être compris comme un apprentissage, ni même comme un véritable préapprentissage, lesquels n'ont pas leur place à l'école primaire, mais comme une simple initiation, ils se familiariseront avec les outils, les instruments et les appareils divers qu'ils auront entre leurs mains. Tout en sollicitant l'observation et la réflexion, les travaux pratiques feront acquérir le « coup d'œil », le « tour de main », l'habileté qui permettront aux fillettes et aux garçons de devenir des ménagères ou des travailleurs adroits et avisés dans le milieu traditionnel où ils sont le plus souvent appelés à vivre.

Mais cette éducation exige une contrepartie, car il y aurait danger à enfermer l'élève dans le cercle étroit des préoccupations utilitaires. La lutte contre la matière conduit souvent l'homme à s'intéresser d'une façon trop exclusive au succès de son propre effort. Il y a là une tendance contre laquelle l'école primaire ne peut manquer de réagir.

Certes, elle doit préparer des travailleurs habiles, des esprits précis et positifs; mais elle doit aussi former des cœurs honnêtes, des âmes nobles et énergiques, capables de dévouement à l'intérêt général, animées de l'esprit de sacrifice, ayant le sens des valeurs françaises et humaines. Elle y parviendra en donnant à l'enfant une culture générale et une formation morale susceptibles de l'élever au-dessus des intérêts particuliers et des sollicitations immédiates de la vie quotidienne.

L'éducation morale et patriotique, et sous une forme aussi modeste que nécessaire, l'initiation littéraire et artistique agrandiront son horizon. Le contact des réalités spirituelles, au premier rang desquelles la France même se place comme un centre d'intérêt permanent, contribuera à enrichir sa sensibilité, à exercer son jugement, à exalter sa force d'âme. Rien ne serait plus dangereux que de donner à l'adolescent la possibilité d'utiliser les choses, si ce devait être pour des fins strictement égoïstes; mais rien ne peut être meilleur s'il s'agit de donner des moyens d'action à des êtres généreux, conscients de leur dignité et de leur responsabilité, prêts à concerter leurs efforts avec ceux de leurs compatriotes, dans l'intérêt supérieur du pays.

Réalisme et idéalisme doivent donc intervenir également dans l'éducation donnée à l'école primaire pour faire acquérir aux jeunes Français ou pour développer en eux l'aptitude pratique et l'énergie spirituelle indispensables pour bien servir la patrie.

II MORALE

La réforme de l'enseignement, à tous ses degrés, s'inspire de la ferme volonté de préparer comme il faut à ses devoirs la jeunesse française tout entière. Mais on ne s'étonnera pas que cette volonté s'affirme d'abord et surtout à l'école primaire, qui est l'école où se forme l'immense majorité des Français. De là l'importance que l'on demande aux maîtres d'attacher à l'enseignement de la morale, de là aussi l'insistance, dans les nouveaux programmes, sur certains devoirs essentiels.

C'est ainsi que la Patrie, la piété qu'elle inspire, les devoirs qu'elle implique, apparaissent comme devant former ce qu'on peut appeler l'armature de l'éducation morale.

Dès le cours préparatoire, on veut qu'à l'occasion de récits historiques, qui satisfont la générosité native de l'enfant, son esprit et surtout son cœur s'éveillent au sentiment de la piété envers la Patrie.

Au cours élémentaire et au cours moyen, ce sentiment sera développé par des entretiens familiers sur des sujets historiques empruntés à la tradition nationale. Il sera facile de le nourrir de la vaillance commune aux soldats et aux travailleurs de France.

L'acharnement d'un Bernard Palissy, la longue abnégation d'un Louis Pasteur, l'enthousiasme des croisés et l'élan des volontaires de Pan H., la chevalerie d'un Bayard, le dévouement d'un d'Assas, le miracle de Jeanne d'Arc élèveront les jeunes cœurs à la conception d'une patrie qui a accompagné de grandes choses dans le passé, et que nous avons le devoir de servir jusqu'au sacrifice pour qu'elle puisse en accomplir encore dans l'avenir.

Cette conception s'enrichira et se précisera au fur et à mesure que sera révélée à l'élève notre histoire nationale. Il prendra alors conscience de la noblesse d'une patrie qui ne veut pas déchoir et qui, décidée à travailler au bien commun de l'Europe et des autres hommes, entend aussi mériter leur respect.

La présence permanente de la Patrie autour de lui, l'enfant la découvrira aisément dans la familiarité des paysages qu'il connaît et qu'il aime, dans ces monuments qu'il admire à la ville, dans les inventions dont profite chaque jour la vie de ses parents, dans ces stèles élevées à la mémoire de ceux du village qui sont morts pour la France. Il la comprendra mieux encore si l'on observe avec lui que la vie régionale n'est qu'un des multiples aspects de notre existence nationale, de son unité cimentée, dans la diversité provinciale, par tant de siècles de vie commune. Chaque province, chaque ville, chaque village contribue sans doute pour sa part à la vie du pays tout entier, mais surtout ils reçoivent de lui l'impulsion et l'appui fraternel qui guident leur labeur et assurent leur commun destin.

L'enseignement des devoirs familiaux servira d'accompagnement à celui du patriotisme. Le maître n'aura pas de peine à montrer comment, dans le milieu restreint de la famille, les sentiments réciproques créent entre les parents et les enfants, les frères et les sœurs des liens et des obligations salées. A moins de circonstances anormales, nous sentons fortement que la famille est le milieu dans lequel nous vivons pleinement. L'école n'a qu'à confirmer ces sentiments en les éclairant.

Mais il y a plus. Par eux, l'enfant prend déjà conscience de la solidarité qui réunit tous les individus d'un même groupe. On ne manquera pas d'attirer son attention sur l'importance de la famille pour la prospérité et la vie même de la Patrie, sur les devoirs impérieux qui en résultent, sur culte, notamment, pour chaque adulte, de fonder une famille, de la volonté nombreuse et d'y entretenir, comme une flamme sacrée, la tradition familiale avec la volonté de maintenir et accroître les forces de la Patrie.

On a dit du patriotisme qu'il faut l'inspirer plutôt que l'enseigner. On a préconisé l'appel au sentiment et on a demandé au maître de s'adresser au cœur des élèves. Certes, le mal-

tre ne parlera de ces devoirs qu'avec respect, mieux, avec émotion. Il n'oubliera jamais qu'il remplit ici un véritable ministère. Cependant, un ton trop élevé est difficile à soutenir pour celui qui enseigne; et, par l'effet de l'habitude, il perd de son influence sur celui qui écoute.

Au second cycle surtout, une exhortation, si chaleureuse soit-elle, ne saurait suffire. L'enseignement du patriotisme doit s'accompagner, à cette période des études, de la vision nette des devoirs qui s'imposent à chaque Français et de la résolution ferme de n'y point faillir. Esprit d'entraide, volonté de servir, fierté de la France et dévouement absolu à sa communauté, loyauté envers le chef de l'Etat, respect de l'autorité et des lois, tels sont les principaux thèmes qui inspireront alors l'enseignement patriotique. Certaines obligations doivent s'inscrire dans la conscience de l'enfant avec un relief particulier. Il faut dire plus: on doit préciser ces notions morales non pas en les définissant d'une façon abstraite, mais en montrant l'application dans les principales circonstances de la vie civique. L'enseignement civique ne se bornera pas à l'étude des institutions, mais il en manifesterà l'esprit.

Ainsi l'enseignement moral et civique doit faire comprendre à l'enfant que la vie individuelle est subordonnée à des fins supérieures qui la conditionnent et la dépassent.

Les nouveaux programmes de morale insistent aussi sur « la formation du caractère » de l'enfant.

Il ne suffit pas en effet d'initier l'enfant au détail de ses devoirs et pour ainsi dire à la matière de la moralité. Il faut encore lui donner cette fermeté dans la volonté droite qui constitue le tempérament moral.

A cette nette qui paraît au dehors devra correspondre la nette morale, qui se manifeste par l'amour de la vérité et l'horreur du mensonge. La sincérité et la loyauté en découlent, elles sont des qualités primordiales chez l'enfant et il importe de se le rappeler.

La discipline — le maître ne saurait l'oublier — est un instrument d'éducation morale et contribue à la formation de la volonté. L'indiscipline, dans une classe nombreuse où l'autorité du maître est méconnue ou chancelante compromet non seulement le progrès intellectuel, mais aussi la santé morale de chaque enfant; dans les consciences le désordre exerce se prolonge en confusion morale. L'enfant doit éprouver que la loi de l'école est une obligation absolue, comme la loi morale elle-même, dont elle est ici en quelque sorte le symbole.

Les maîtres n'oublieront pas non plus que l'éducation de leurs élèves est un de leurs devoirs essentiels, et qu'ils doivent se préoccuper aussi de former et de développer chez les enfants certaines qualités dites extérieures, mais qui ne le sont qu'en apparence, car elles ont un retentissement certain sur la vie morale de l'élève: propreté du corps, ordre, correction des manières et du langage, politesse, tenue. Dans un village on peut mesurer la valeur éducative de l'enseignement du maître à la tenue de ses élèves, à leur décence souriante, à la façon dont ils saluent leurs aînés, à leur courtoisie et à la franchise de leur regard.

Mais en même temps que la correction dans la conduite et les manières, en même temps que la discipline, l'école doit développer le sens de l'effort et le goût de l'initiative personnelle, dont l'affublissement serait fatal à la nation.

Il n'y a là nulle « antinomie ». Il peut y avoir danger, sous prétexte de pédagogie libérale, à prétendre qu'on forme la volonté en laissant l'enfant déployer spontanément son activité naturelle. Cette activité risque alors de s'exercer dans les sens les plus divers, selon le désir et le plaisir du moment, de se disperser dans l'anarchie des tendances et l'incoordination des sollicitations subies. La condition première de la volonté, c'est la maîtrise de soi-même, qui se manifeste par une certaine continuité dans la conduite, c'est-à-

21 Mars 1942

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT FRANÇAIS

123 a

dice par la ténacité. Et loin qu'il y ait opposition entre discipline et énergie du caractère, la maîtrise de soi ne s'acquiert que par cet effort de tension constante qu'exige la soumission de la nature à une fin supérieure et impersonnelle.

On développe mal le sens de l'effort en érigant en principe constant ce qu'on a appelé l'éducation attrayante. On a souhaité que l'école fut comme un jeu perpétuel et que l'enseignement sollicitat en quelque sorte de débors l'attention de l'enfant. Combien de maîtres, dans ces conditions, obtiennent que chaque enfant s'assimile exactement les enseignements donnés ? Mais surtout l'inconvénient moral de cette méthode est à redouter. Comprendre dans la joie, c'est en quelque sorte le sport de l'intelligence. Mais le travail personnel, qui s'impose ensuite, demande un effort d'attention volontaire ; et cet effort salutaire, toujours pénible, est douloureux parfois. Il faut l'imposer à l'enfant et lui en donner le goût. La vie n'est ni un jeu ni un sport continu. Il faut que l'école restaure ce sens de l'effort qui est la vertu du caractère. On a raison de dire que l'enfant doit travailler dans la joie ; mais la joie doit être le résultat et la récompense de l'effort.

Le sentiment du devoir, soumission à la discipline, maîtrise de soi, goût de l'effort et de l'initiative, telles sont donc les dispositions morales qu'a toute occasion de la vie scolaire le maître s'attachera à développer chez ses élèves ; il aura dès lors conscience de préparer les hommes de devoir et d'action dont la France a besoin.

♦♦♦

Une autre originalité des programmes actuels est qu'ils orientent l'enseignement vers les sources mêmes de la vie morale.

Ainsi, dès l'école, l'enfant, dans la mesure où son âge le permet, prend contact avec les valeurs spirituelles qui ont puissamment influencé nos mœurs et, pour une large part, façonné l'âme française.

Quinze siècles de christianisme ont pénétré toute la civilisation occidentale et exercé sur les institutions de notre patrie, comme sur la pensée française, une influence profonde. Le sancti même de la vérité nous commande de montrer à nos élèves ce qu'a été cette influence et de leur en révéler la grandeur.

Une telle étude, conduite avec l'objectivité nécessaire, ne saurait être que sincère et respectueuse. Elle ne peut froisser personne, puisque ceux mêmes qui sont défaits de toute pratique religieuse sont imprégnés de l'idéal qui s'est formé, dans notre patrie, au cours de son histoire. Elle empêchera que, sous le prétexte de la neutralité religieuse, qui s'impose toujours à l'école de tous les Français, soient rompues et la continuité de notre tradition et la fraternité de la nation. Capable d'enrichir la sensibilité, d'affiner la conscience, elle préparera, entre les diverses familles spirituelles qui composent la France, l'union des cœurs nécessaire à son salut.

D'autre part, l'étude des grands courants de la vie spirituelle amène à considérer les sublimes exemples des héros et des saints. Tout idéal — divin ou humain — peut en faire naître. La religion a les siens, qu'elle propose à la vénération des fidèles et qui, par leurs éminentes vertus, s'imposent à celle de tous les hommes. La patrie, la science, l'humanité ont les leurs, comme la religion, qui, par leurs sacrifices sublimes, méritent d'être par tous honorés. Par delà la morale strictement obligatoire, il en est une, en effet, pénétrée de mysticisme, où s'élève l'activité de certaines âmes d'élite. Les héros et les saints dépassent l'ordinaire morale humaine, celui-là s'élevant, dans certaines circonstances de sa vie, au-dessus des habitudes courantes, celui-ci se tenant constamment au-dessus des règles universelles. L'un et l'autre vont puiser, semble-t-il, aux sources mêmes de toute énergie morale la loi de leur propre vie. Et leur vie, à son tour, devient un exemple pour les autres hommes, de sorte qu'ils brillent au milieu d'eux comme un aimant et secondent de leur lointain appel le progrès moral.

Il faut que l'âme de l'enfant s'enchaîne et s'exalte au résultat de ces vies exceptionnelles.

L'appel du héros et du saint n'agit pas à la manière d'un ordre qui s'adresse à la volonté, ni même à la manière d'un idéal qui suscite les sentiments, mais, à leur exemple, nous sentons pénétrer en nous quelque chose de meilleur que nous-mêmes, et nous nous abandonnons simplement, sans effort, au pur courant qui nous pénétre.

L'instituteur se contentera donc de lire sans dramatiser le ton, sans multiplier les commentaires qui doivent rester sobres et simples pour demeurer dignes de leur objet, les récits de la vie héroïque ou sainte des grands hommes qui ont servi la patrie et honoré l'humanité ; la lecture terminée, au milieu de l'attention et du silence, il n'a plus qu'à fermer le livre pour laisser rayonner l'émotion morale.

L'enfant saura mieux ensuite surmonter les obstacles que la nature oppose couramment à la vie morale. Il sera plus résolu à accomplir les devoirs de la vie ordinaire, dans leur complexité régulière et parfois monotone. L'attrait de l'idéal moral affermit la volonté ; le regard s'ennoblit à se fixer sur les cimes. Les grands exemples, pour exceptionnel qu'ils soient, sont propres à maintenir à un niveau élevé l'âme de l'enfant, c'est-à-dire, en dernière analyse, l'âme nationale.

LANGUE FRANÇAISE

Les nouveaux programmes maintiennent la langue française à la place d'honneur qui lui a été de tout temps attribuée à l'école primaire. Certes, cette discipline a déjà fait l'objet d'instructions qui n'ont rien perdu de leur valeur. Mais les dispositions nouvelles tiennent compte des conditions de l'heure présente, où l'étude et la pratique de la langue nationale ont un caractère de gravité émouvante qu'il convient de souligner.

Elles répondent aussi aux préoccupations foncières de l'enseignement, qui sollicitent à la fois les exigences de la vie courante et les besoins de la culture générale. L'enseignement du français, tel qu'il est prescrit par les nouveaux programmes, fournira à l'enfant les moyens de s'exprimer en termes simples, exacts et précis. En même temps, de façon modeste mais solide, il lui fera prendre contact avec les meilleurs de nos écrivains. Il lui ouvrira ainsi l'accès d'un monde d'idées, de sentiments et de valeurs morales que traduisent nos grandes œuvres littéraires, et lui donnera de nouvelles raisons d'aimer et de servir la France.

Lecture et récitation. — La lecture reste un des enseignements fondamentaux de l'école primaire. Comme par le passé, aucune méthode n'est imposée aux maîtres et aux maitresses chargés, dans la section préparatoire, de l'initiation des débutants.

Mais dans une même commune, il faut soigneusement éviter d'imposer à des enfants qui passent d'une classe à l'autre des méthodes de lecture sensiblement différentes.

Un cours élémentaire, les programmes veulent la simplicité, mais non une niaise pauvreté. En récitation, leur intention est d'exclure les textes dont les termes convenus, mièvres ou prétentieux, dissimulent mal l'indigence de la pensée et insinuent dans le langage les formes mêmes que la rédaction doit, par la suite, éviter. De l'œuvre des grands maîtres, il n'est pas impossible d'extraire « des poésies simples et très courtes » susceptibles à la fois de charmer les jeunes enfants et d'enrichir leur langage et leur esprit.

La même exigence s'affirmera et s'accusera, à plus forte raison, dans le choix des morceaux de poésie et de prose à apprendre par cœur au cours moyen. Les textes de récitation en prose ne seront d'ailleurs proposés que d'une façon exceptionnelle et à la condition d'être bien rythmés, car il convient de seconder l'effort des enfants qui retiennent mieux les vers que les morceaux de prose.

Les textes appris seront fréquemment revus, et l'on exigerà qu'ils soient parfaitement sus. Dans les exercices de mémoire, si importants pour l'enrichissement de l'esprit, on ne tolérera jamais de négligence et l'on combattrà avec énergie toute défaillance volontaire. Il

faut imposer aux enfants, non seulement du reste en français, mais aussi dans toutes les disciplines, l'effort nécessaire pour cultiver leur mémoire. Cela n'empêchera pas les maîtres de cultiver leur jugement, obligation non moins impérieuse.

Dans le second cycle, où il s'agit d'élever la culture générale des adolescents et de contribuer à leur formation morale, les nouveaux programmes proposent d'utiliser la lecture et la récitation pour l'« initiation au goût littéraire et à la connaissance des grands écrivains français ».

Jusqu'ici, les textes à l'usage des classes supérieures de l'enseignement primaire ont été presque uniquement empruntés aux œuvres contemporaines. De ce fait, l'hommage rendu par l'école primaire aux œuvres de notre littérature classique a été parfois insuffisant. Sur les tableaux de récitation affichés dans les classes, l'absence de certains noms est regrettable et choquante.

Sans envisager à l'égard des écrivains de l'époque contemporaine une proscription qui serait singulièrement injuste, l'enseignement doit mettre à profit les facilités que lui donne la prolongation de la scolarité pour présenter aux élèves, au cours de la dernière année d'études, quelques-unes des œuvres entrées dans la tradition littéraire de notre pays. Certes la littérature narrative et descriptive, toujours agréable aux enfants, doit encore fournir la matière de nombreuses lectures. Mais c'est de préférence avec les moralistes et les historiens français des 17^e, 18^e et 19^e siècles que, dans la classe du certificat d'études, le maître composera son recueil de portraits et de récits. Rien ne pourra mieux donner aux élèves une vision saisissante du passé, et stimuler en eux le goût de bien écrire, que la lecture de textes extraits des mémoires et des correspondances célèbres.

Mais surtout, il sera bon de présenter aux grands élèves quelques-unes des œuvres qui ont exprimé avec une maîtrise souveraine certaines des plus nobles tendances de l'esprit français. « Le Cid », « Horace », « L'Avare », « Athalie », entre beaucoup d'autres, peuvent donner à nos élèves, avec le souci de la vérité et de la grandeur morale, le goût de l'ordre, de la mesure, de la beauté ; on ne saurait donc manquer d'en faire lire les plus belles scènes. C'est aussi le moment de graver dans les mémoires celles des « Fables » de La Fontaine où se traduit, en des vers bien rythmés, une généreuse sagesse. Une grande place sera réservée également aux poètes du 19^e siècle. On sait avec quel enthousiasme, dans des classes bien entraînées, peut se manifester le désir de bien lire et de bien dire, quand les élèves se trouvent en présence de génies tels que Lamartine, Vigny ou V. Hugo. Lyrique, épique ou dramatique, la poésie sera, dans toutes les écoles, l'objet de leçons privilégiées qui feront s'éveiller et vibrer chez les enfants d'une même classe un véritable âme collective.

On notera cependant que les œuvres des grands écrivains ne conviennent pas toujours, ni dans toutes leurs parties, à l'éducation des enfants. Elles traduisent souvent une expérience dont il n'est pas possible, à l'école, de révéler toute l'étendue. Il est à craindre, en outre, que les rêves où se sont parfois complu de grands artistes ne créent ou n'entretiennent des illusions dangereuses. Un choix s'impose donc entre les œuvres, et entre les textes d'une même œuvre. Au reste, on ne perdra pas de vue que le maître doit développer chez l'enfant les dispositions qui font l'objet du programme d'éducation morale. Les programmes de langue française soulignent expressément cette obligation lorsqu'ils préconisent la lecture de « textes littéraires destinés à fortifier les sentiments moraux et l'amour de la Patrie ».

Il va de soi qu'un tel enseignement ne doit pas être trop ambilleux : il ne saurait être, bien entendu, l'occasion d'une histoire de la littérature française, ni même le prétexte d'explications développées. L'intérêt des morceaux ne détournera pas l'élève du but qu'en lui propose et qui est, avant tout, de lire souvent, longuement, nettement, avec aisance et sans viser à l'effet. Grâce à un heureux choix de textes, on lui inspirera le désir de prolonger, à la maison, le travail de la classe, par la lecture d'œuvres complètes ou de fragments étendus. A cet égard, les bibliothèques

scolaires, constituées et contrôlées avec un soin attentif, permettront de multiplier et de varier les exercices de lecture. Bref, tout doit être mis en œuvre pour donner aux élèves le goût de la lecture et les moyens de la satisfaire.

Vocabulaire. — Au cours préparatoire, le maître n'oubliera pas, en choisissant le sujet et la matière de ses leçons, que, pour rendre effectives les acquisitions du langage, il doit éviter les mots sans rapport avec les intérêts propres à l'enfance. Il veillera particulièrement à faire bien articuler et à obtenir une prononciation correcte.

A partir du cours élémentaire, les programmes recommandent le recours aux textes, en vue d'étendre et d'étudier méthodiquement le vocabulaire. Au cours élémentaire, les élèves sont invités à observer « le sens, l'emploi, l'orthographe des mots d'un texte lu ». Au cours moyen et dans le second cycle, la même méthode est appliquée à l'étude des synonymes, des contraires et des familles de mots. Ainsi, dans un développement, le mot se présente avec une signification qu'il faut préciser, mais que le contexte suggère. Il reste une notion vivante que viennent éclairer les éléments du discours avec lesquels il est en relation. On ne manquera donc jamais de donner à chaque leçon de vocabulaire l'appui d'un texte court, écore, expressif, écrit avec assez de talent pour que la réalité concrète apparaisse aux enfants, à propos des mots qui en sont la traduction. Le sens et ses variations, l'orthographe, l'origine et la parenté des mots seront étudiés avec exactitude et patience, mais surtout avec sobriété et sans prétention saillante.

Ce qui est essentiel, c'est que les leçons de vocabulaire, tout en étant aussi nourries qu'une conversation, ne servent pas de prétexte à de vains bavardages.

Grammaire et orthographe. — Les programmes de grammaire et d'orthographe prévus pour répondre à l'organisation des études en deux cycles innovent peu.

Dans le second cycle cependant, ils simplifient la matière d'un enseignement destiné à des élèves qui seront bienôt sollicités par les exigences de la vie pratique. Conformément au vœu généralement exprimé, ils écartent les notions dont l'intelligence de l'enfant n'éprouve pas le besoin réel et celles dont l'utilisation effective, au sortir de l'école primaire, ne paraît pas certaine. Ils fixent les esprits sur des notions peu nombreuses en vue d'acquisitions définitives. Une petite addition a paru toutefois désirable. Elle concerne les compléments du verbe dont il est souhaitable que les enfants distinguent le sens aussi bien que la forme. Cette distinction, qui permet d'appliquer dans de meilleures conditions certaines règles d'accord, exige un effort de réflexion fructueux dont nos grands élèves ne sont pas incapables.

Elocution et rédaction. — Elocution et rédaction constituent au fond une même discipline. Apprendre à parler ou apprendre à écrire, c'est apprendre à analyser et à traduire sa pensée.

Au cours élémentaire et au cours moyen, il faut proscrire tout exercice qui amène l'enfant à s'exprimer d'une façon moins ample et moins riche qu'il ne le fait spontanément. Par contre, il convient toujours de recommander la reproduction orale de phrases lues ou la « reproduction de récits faits de vive voix ». Les phrases d'une lecture, exactement reconstruites et redites de mémoire, enrichissent beaucoup plus le vocabulaire et la syntaxe que des réponses incomplètes ou approximatives à des questions, dont le constat défaut est de manquer de variété.

De même pour la rédaction, la reproduction écrite d'un texte lu est un excellent exercice qui peut être pratiqué avec profit dès le cours moyen. Il est possible de varier et d'accroître l'intérêt de cet exercice, soit qu'on invite les enfants à reproduire de mémoire le paragraphe qui les a le plus intéressés, soit qu'on leur demande de terminer un récit qui ne précise pas ce que deviennent les personnages.

C'est à un travail différent que sont conviés les élèves du cours moyen et du second cycle

lorsqu'ils doivent résumer oralement ou par écrit des récits lus en classe. A cette occasion, on les exercera à retrouver et à reproduire les tournures intéressantes de la page, mais on leur demandera surtout de faire effort pour dominer l'ensemble du texte, marquer la liaison des faits, réduire le développement à ses éléments essentiels et trouver l'expression qui condense le récit.

Parmi les autres travaux de rédaction, ceux qui habituent les élèves à rédiger des lettres, des procès-verbaux, des comptes rendus, ont un caractère essentiellement pratique. Ils doivent donc être recommandés, car ils exigent une exacte adaptation de la pensée et de l'expression aux données du réel. Ils ne peuvent manquer d'intéresser les élèves s'ils les placent dans des situations vraisemblables et s'ils leur donnent le sentiment que de tels essais leur éviteront, dans l'avenir, de fréquents embarras.

Les programmes ne négligent pas non plus les « exercices simples sur des sujets d'observation empruntés à la vie réelle » et à propos desquels « l'enfant exprime ce qu'il voit, sent ou imagine ». Comme par le passé, on cherchera dans la vie scolaire et familiale les sujets de nombreux devoirs de rédaction. Mais il sera essentiel d'en trouver aussi dans les activités professionnelles et surtout dans les événements de la vie nationale dont l'enfant est le témoin ou auxquels il est associé. La commémoration scolaire de faits importants, une cérémonie publique, une collecte pour une journée nationale, une vente d'insignes, sont des sujets évocateurs, qui ne peuvent manquer d'émouvoir la sensibilité des enfants et d'attirer leur attention sur les réalités de la vie collective.

Au cours de tous ces exercices, on n'oubliera pas que l'école primaire n'a pas l'ambition de former des artistes, préoccupés des jeux de style et particulièrement attirés à leurs effets. Des trouvailles heureuses dues à une certaine fraîcheur de la sensibilité et de l'imagination sont certes plaisantes et estimables quand elles sont naturelles et comme instinctives; mais elles ne doivent pas faire illusion sur l'efficacité d'une méthode qui inciterait systématiquement les enfants à « orner et à embellir » les formes spontanées et normales de l'expression. On affirme à nouveau ici que l'enseignement a pour objet de mettre l'enfant en mesure de s'exprimer simplement et sobrement en un langage direct, capable de traduire avec exactitude, netteté et précision les données multiples de l'expérience et de l'observation.

La vertu éducative d'une discipline ainsi orientée ne saurait être assez estimée. De l'exercice auquel elle oblige toutes les facultés, de l'effort continu qu'elle impose résultent pour l'esprit des progrès qui dépassent infiniment l'enseignement même du français. En assouplissant et en enrichissant le langage, cet enseignement donne à l'esprit plus de pénétration et plus de finesse. Il permet à la personnalité de l'enfant de s'affirmer pleinement. A mesure que se développe chez lui le pouvoir de s'exprimer, son besoin de précision se fait plus exigeant, son jugement plus rigoureux, sa pensée mieux équilibrée et plus sûre.

En raison de ces avantages intellectuels et moraux, comme de son utilité pratique, la rédaction demeure donc l'exercice capital et la fin essentielle de l'enseignement du français.

IV HISTOIRE

La plus grande partie des leçons d'histoire à l'école primaire sera consacrée à l'histoire de France; et les programmes prescrivent qu'elle sera enseignée « en insistant sur la continuité de l'effort français à travers tous les régimes pour construire, maintenir, relever la France ».

La marque distinctive de la France, c'est en effet la cohésion de son territoire et de son peuple, sa vitalité dans les épreuves, la parenté spirituelle de ses grands hommes à travers les âges. Les Croisés de Godfrey de Bouillon sont du même sang que les volontaires de 1792 et les héros de l'épopée africaine. L'instituteur n'oubliera jamais, et les

rubriques des programmes le lui rappelleront sans cesse, qu'en enseignant l'histoire, son premier devoir est de sauvegarder et d'entretenir chez les enfants qui lui sont confiés le sentiment de l'unité de la Patrie. Si la France fut parfois en péril, c'est pour avoir laissé se dresser les unes contre les autres des factions haineuses. Mais la patrie demeure intacte tant que subsiste chez ses fils le sens de la communauté française.

Il ne s'agit certes pas de transformer l'histoire de France en apologie perpétuelle, de nier les erreurs, les fautes, les crimes même dont malheureusement ne sont exemptes les annales d'aucun pays. A l'école primaire, comme dans les ouvrages de la science, le souci de la vérité reste le grand devoir du maître. Mais ce n'est pas manquer à ce devoir que d'aborder l'histoire de France dans un esprit de sympathie, que d'y rechercher ce qui est de nature à réunir les Français plutôt qu'à les diviser, que d'y mettre en lumière ce qu'elle renferme d'admirable et parfois même de merveilleux; ce n'est pas manquer à la vérité que de s'abstenir, en ce qui concerne les autres peuples, de tout dénigrement systématique ou de certaines omissions tendancieuses, que de signaler à travers toutes les époques les traits de courage et de générosité qui ont valu à notre patrie un prestige reconnu de tous, que de relever chez elle, sous tous les régimes et en tous les temps, la présence d'hommes dévoués au bien public, qui ont servi, illustré la France et surtout manifesté avec force, quand il s'est agi d'union et de paix, qu'ils s'appellent saint Louis, Sully, l'abbé de Saint-Pierre ou Victor Hugo, la tendance commune des familles spirituelles françaises.

Régime féodal, formation des communes que les rois ont favorisée, progrès du pouvoir royal par l'affaiblissement des grands vassaux, création progressive d'une administration et d'une justice royale, centralisation opérée par la monarchie et que la révolution ne fit que confirmer, compléter et organiser; depuis plus de dix siècles, notre histoire s'est déroulée avec une parfaite continuité et comme sous l'empire d'un même dessein. Toutes les générations ont accepté le même devoir et vécu les mêmes espérances, avec la même foi dans le destin de la patrie.

Telle est la grande leçon que l'enfant doit d'abord retirer de l'enseignement de l'histoire. S'il quitte l'école sans l'avoir reçue, celle-ci n'aura rempli son devoir ni envers lui, ni envers la patrie.

*

En histoire, comme dans les autres matières d'enseignement, la particularité la plus remarquable des nouveaux programmes est leur division en deux cycles.

Les classes du premier cycle étudieront exclusivement l'histoire de France. Il a paru sage d'alléger sensiblement le programme du cours élémentaire, et de réservé au cours moyen les chapitres importants et délicats de la Renaissance et de la Réforme. On arrêtera donc les leçons du cours élémentaire à l'année 1453, et l'on ne manquera pas, au cours moyen, de commencer par une révision de l'histoire dont la durée ne devra pas dépasser un mois. D'autre part, d'importantes leçons de récapitulation, à la fin du cours moyen, feront clairement apparaître, dans une synthèse nécessaire, l'œuvre admirable des grands serviteurs de l'unité et de l'expansion françaises.

Le programme du second cycle doit être ainsi réparti:

1^{re} année: de l'antiquité à Henri IV inclus.

2^{re} année: de 1610 à nos jours.

Il n'appelle de commentaires ou de précisions que sur les points suivants: étude de l'antiquité, partie de l'histoire générale dans l'exposé, évolution de la civilisation et de la vie économique en France, histoire locale.

Toute nouvelle pour les enfants, l'étude de l'antiquité doit partir des faits précis et simplifiés qui, seuls, permettent de situer dans l'espace comme dans le temps Egyptiens, Mésopotamiens ou Hébreux, Grecs et Romains. Et il faudra bien accrocher à ces faits quelques dates, présentées d'ailleurs de manière synoptique. L'on pourra ensuite aisément exploiter l'intérêt bien connu des enfants pour l'antiquité, en dressant le tableau des mœurs, des

conditions de vie, des croyances, des institutions même. Que de lectures à faire sur ces légendes religieuses ou historiques des Grecs et des Romains, qui ont laissé tant de traces dans notre langage comme dans notre littérature et nos arts, que de passages énouvants à puiser dans de bonnes traductions des poèmes homériques ou des tragiques grecs, de Virgile ou même de Tite-Live! La seule difficulté sera de se restreindre, mais il le faudra.

Nouveauté également pour les élèves du second cycle, l'histoire générale associée à l'histoire de notre pays ne présente aucune difficulté en ce qui concerne l'islam, les croisades, la Renaissance en Europe, qui présentent à tant de développements simples, vivants et fondés sur de parlantes images. Quant à l'exposé de la Réforme et de la Contre-Réforme, plus abstrait, il risquerait de rester aride, s'il n'était ordonné autour de quelques grandes figures: Luther, Calvin, Ignace de Loyola.

Aux différentes périodes de notre histoire, des chapitres spéciaux sont réservés à la civilisation française et à son rayonnement en Europe. Il conviendra de montrer combien depuis le XII^e siècle est permanente cette irradiation de la pensée et de l'art français. Si l'on songe d'autre part que l'enseignement est, au second cycle, orienté vers la vie professionnelle, l'on ne s'étonnera pas de la part faite à l'évolution des métiers et des transports, à l'artisanat, aux foires et corporations médiévales, comme au commerce maritime, au machinisme et aux bouleversements techniques apportés par la science moderne à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Le mot histoire locale a besoin d'être précisé: au sens étroit, comparable d'ailleurs à celui de géographie locale, il s'applique à l'étude du milieu restreint, du village ou des villages voisins. Or cette histoire est souvent mal connue bien que déjà certains maîtres aient rédigé de substantielles monographies communales; et l'on conçoit aussi qu'elle ne puisse pas souvent, faute de matière, être l'objet de leçons autonomes. Dans ce cas, l'histoire locale s'insère dans chacun des chapitres de l'histoire de France, l'illustrant, l'enrichissant, lui donnant un attrait nouveau. Mais au sens large l'histoire locale c'est, en réalité, l'histoire provinciale, beaucoup mieux connue, riche en faits importants, et à laquelle il faudra consacrer cinq ou six leçons spéciales, d'autant que, depuis l'arrêté ministériel du 24 décembre 1941, l'une des questions d'histoire au certificat d'études sera obligatoirement empruntée à l'histoire régionale.

**

Tels qu'ils sont établis, les programmes des deux cycles ne devront pas, évidemment, entraîner une pure et fastidieuse répétition de l'enseignement du premier cycle. Plus âgés, les élèves sont capables de découvrir des horizons plus vastes: moins asservis à l'ancédothe et aux images, ils peuvent consolider et systématiser des connaissances devenues progressivement plus élevées et plus générales. En complétant l'enseignement des cours précédents, l'on s'inspirera notamment des trois préoccupations suivantes: faire acquérir la notion du temps et la fixer par des dates, ne pas négliger l'histoire des guerres, donner sa part à l'action des grands hommes et à l'influence des idées et de la science sur la société.

Grâce à des exercices répétés, où les problèmes de calcul mental joueront leur rôle, la notion de temps devra être acquise le plus tôt possible, ainsi que la notion de siècle. Les instructions de 1933 ont rappelé fortement l'utilité des dates qui permet à l'élève « de repérer les faits dans la durée et d'avoir une idée de l'évolution historique. Mais il importe que ces dates soient reliées aux faits par une association indissoluble; que le fait évoque immédiatement dans l'esprit la date à laquelle il s'est produit». Quinze à vingt dates étudiées au cours élémentaire, trente à quarante apprises au cours moyen seront rappelées dans le second cycle, où l'on ajoutera trente à quarante dates d'histoire de l'antiquité, de la civilisation de la province, ce qui donnera comme base précise, au bagage historique

d'un élève quittant l'école, un total de quarante-cinq à cent dates.

L'on se préoccupera aussi de donner toute sa valeur au rôle personnel des grands hommes. A tous les cours, une grande place sera faite aux biographies des hommes illustres et héros nationaux. Outre que ce n'est pas fausser l'histoire que d'y montrer le rôle des puissantes individualités qui ont marqué les événements de leur empreinte, les vies des hommes illustres plaisent aux enfants et fournissent souvent de subtils exemples pour les leçons de morale; dans le second cycle, des biographies plus riches permettront d'exalter le patriotisme en magnifiant « les vertus qui font les peuples forts ».

Il sied enfin de réagir contre la tendance qui réduisait de plus en plus l'histoire des guerres, au détriment de la vérité historique tout court. C'est naturellement dans le second cycle que l'on aura l'occasion de se préoccuper davantage de cette partie de l'histoire. Il ne s'agit pas de savoir si la guerre est ou non une malédiction attachée à la condition humaine et d'opposer l'étude des batailles à l'histoire de la civilisation. Victoires, défaites et traités constituent par eux-mêmes des événements de première grandeur pour la vie nationale, et ils entraînent des conséquences trop graves et souvent trop durables pour que l'on ait le droit de les passer sous silence. Les guerres fournissent d'ailleurs la preuve des vertus héroïques de notre peuple; et l'enfant trouvera dans leur étude des leçons capables de développer en lui le dévouement à la patrie et la fierté d'un ordre viril.

Enfin, en enseignant l'histoire, le maître ne manquera pas d'en dégager les leçons. Précisément parce qu'il n'y a pas de fatalité qui voudrait certains peuples à la fortune et d'autres au déclin, précisément parce que la paix, la prospérité, la puissance, l'essor artistique et intellectuel ne sont pas le fruit du hasard, mais résultent, pour une bonne part, de la sagesse, de la prévoyance des gouvernements, en même temps que de la discipline et de l'ardeur au travail de la nation, il est légitime que l'histoire ne se borne pas à relater les événements, mais qu'elle en juge les acteurs. Elle pèse les mérites et les fautes, et elle veut que les hommes se montrent égaux aux responsabilités qu'ils ont assumées; elle respecte ceux qui savent demeurer grands dans le malheur; elle admire ceux qui se sont voués avec une abnégation totale à des fins qui les dépassent; elle n'accable que la légèreté, l'égoïsme, la lourdeur et la lâcheté.

En termes mesurés, avec la pondération et les nuances qui s'imposent, mais sans équivoque, l'instituteur n'hésitera donc pas, à l'occasion, à porter sur les événements et sur les hommes un jugement impartial; le critérium en sera clair et simple, ce sera le dévouement au bien public, le service de la patrie. Sous des formes diverses, au terme d'un récit ou d'une biographie, la même question se posera en effet: de ces combats, de celle décision, de ces réformes, quel bien ou quel mal est résulté pour la France? Il faut que nos petits Français apprennent à respecter et à admirer ceux qui ont travaillé, ceux qui se sont sacrifiés pour eux; il faut que l'étude de l'histoire leur fasse comprendre que, dans le passé comme dans le présent, la vraie grandeur ne réside que dans l'amour de la patrie et dans la puissance des efforts et des sacrifices qu'il inspire.

V GÉOGRAPHIE

Le programme du cours élémentaire n'ayant subi aucune modification, il n'est pas besoin de revenir longuement sur les conseils donnés dans les instructions antérieures.

L'initiation au sens des termes usuels, par de véritables leçons de choses géographiques, une idée générale concrète des aspects généraux de la Terre continueront d'être suivies d'une description très simple de la France qui associera à une nomenclature assez réduite, mais fondée sur la carte, des images significatives convenablement expliquées et des exemples typiques de montagnes, de fleuves, de côtes, d'activités économiques.

Ces notions sur notre pays se compléteront et se coordonneront au cours moyen. Les aspects physiques de la France, sa vie humaine et économique, ses grandes régions naturelles feront l'objet de leçons qui grouperont les faits dans des ensembles bien équilibrés. Mais ici, d'autre part, l'effort demandé à la mémoire des élèves sera beaucoup plus considérable. Autant il est fastidieux et illusoire de faire apprendre des listes de pics, d'affluents, de golfs ou de villes, qui ne correspondent à aucune connaissance concrète, autant il est vain de faire, au cours moyen, des leçons pittoresques et agréables, si elles ne sont accompagnées d'une étude solide de la nomenclature correspondante, acquise à la fois par la carte d'enseignement et le croquis de l'élève. Au moment où il va passer le diplôme, l'élève doit connaître assez bien le visage de la France pour en dessiner lui-même avec exactitude les traits essentiels: il ne suffit plus de savoir désigner sur la carte muette villes ou cours d'eau, mais il faut pouvoir établir de mémoire un croquis bien construit et y inscrire, correctement orthographiés, les noms propres étudiés.

Le programme du cours moyen comprend en second lieu l'étude de la France d'outre-mer. Il convient alors de donner aux élèves une connaissance suffisamment précise de nos possessions impériales, de leur place dans les diverses parties du monde, de leur sol, de leur climat, de leur paysage végétal, de leurs populations et de leurs richesses. Ici encore, le croquis, qui est un choix, suivra l'étude de la carte.

Mais la grande nouveauté du programme du cours moyen réside dans l'étude méthodique du milieu local, et non, précisons-le bien, du milieu régional. Il ne s'agit que du petit pays, de la petite cellule géographique, Lodévois, Trièves, Aunis ou campagne de Caen, par exemple, qui peut embrasser un ou plusieurs cantons. Cette étude pourrait s'étaler sur les deux derniers mois de l'année scolaire, plus favorables aux promenades scolaires qui en fouriront la substance et non le complément; elle doit partir de la commune elle-même, certes connue, mais mal observée, et insister beaucoup sur ses divers aspects. L'enfant trouvera dans l'observation attentive de l'horizon familial une mine inépuisable de faits concrets et précis se rapportant aux traits physiques (site, sol, climat, rivière, calendrier agricole) comme aux caractères humains (éléments, variations de la population, son mode de groupement ou de dispersion, étude de la maison) et enfin aux activités économiques (observation du cadastre, du domaine paternel, étude des cultures et des productions, foires, industries et commerces, visite de la gare, etc.). Si l'enfant est un citadin, l'étude de la ville, en commençant par le quartier, peut facilement mener à l'analyse du site, du développement et du plan de la cité, de sa population, de son rôle administratif, commercial, industriel. Et l'on ne saurait trop encourager instituteurs et institutrices à établir, et il en est déjà de bien faites, une monographie de leur commune ou de leur canton.

En attendant, d'autre part, que s'éditent des cahiers géographiques destinés à cette observation du milieu local — et il en est déjà de parus — il sera bon de demander à l'élève de lancer, lui aussi, sur un cahier spécial, une petite monographie de sa commune avec questionnaires, croquis, dessins, graphiques, observations sur ce qu'il aura appris en classe et vu en classe-promenade.

Dans les écoles où le cours moyen forme deux classes distinctes, le programme pourrait être ainsi réparti: la France, étude d'ensemble, géographie locale en première année; révision, les grandes régions naturelles du pays et la France d'outre-mer en deuxième année.

**

Le programme plus vaste du second cycle est réparti sur deux années, la première consacrée à l'étude du monde, la seconde à celle de la France.

Cet ordre, qui a paru préférable, entre autres raisons parce qu'il donne un aliment nouveau à la curiosité des élèves et leur évite la toujours dangereuse imprécision du déjà vu, se heurte cependant, à l'heure actuelle, à des difficultés pratiques. L'autorisation est donc

donnée aux maîtres, jusqu'à ce qu'elles soient résolues, d'intervenir l'ordre proposé par les programmes.

Ainsi, pendant une année, qui est en principe la première du second cycle et qui pourra être provisoirement la seconde, les élèves étudieront des généralités sur l'Afrique, l'Asie, les deux Amériques, l'Europe, les grandes puissances du monde, les voies de communication. Si l'on fait abstraction des notions modestes et lointaines acquises en 1^{re} année de cours élémentaire, ou entrevues à propos de nos colonies, l'enfant s'initiera à des vues d'ensemble sur l'orographie, le climat, l'hydrographie, les zones de végétation, les éléments de la population (avec les races et les genres de vie) de chacun des continents. Puis les grandes puissances d'importance mondiale, par leur force propre ou leurs possessions coloniales, devront faire l'objet de chapitres particuliers. L'étude des grandes voies de communication sera enfin présentée sous une forme vivante et concrète, s'accompagnant d'exercices précis et pratiques faits pour donner à l'enfant la double notion de distance et de durée d'un parcours.

La deuxième année du second cycle ou, jusqu'à nouvel ordre, la première, sera, en principe, consacrée à la France continentale et d'outre-mer, étude à laquelle le programme ajoute celle de la région, du cadastre et de la carte.

La géographie de la France et celle de nos colonies seront entendues comme une révision, enrichie de connaissances nouvelles. Le savoir acquis au cours moyen sera affirmé; des notions plus précises et plus substantielles seront données sur la population de la France et l'activité économique, comme nous y convient et l'âge des enfants et l'orientation générale de notre enseignement vers la vie professionnelle.

L'étude de la région — autre originalité du programme — est prévue, dans les programmes, après celle de la France d'outre-mer; mais il sera loisible de la placer avant celle dernière. Elle servira alors de couronnement naturel à l'étude des grandes régions naturelles. Le mot région n'a pas du reste ici le même sens que dans l'expression de « région naturelle ». Il s'agit de la région fondée autant sur l'histoire que sur la géographie. Il ne peut être question en effet de demander à un Champenois ou à un Auvergnat d'étudier tout le bassin parisien ou tous les aspects du Massif central, mais seulement la Champagne ou l'Auvergne.

Après avoir de façon précise situé le milieu provincial dans le cadre plus vaste des grandes divisions naturelles, la région ainsi comprise, et qui peut couvrir un ou plusieurs départements, sera étudiée non seulement dans ses cadres géographiques usuels (traits physiques, vie humaine, activité économique), mais aussi dans les aspects proprement dits de la vie régionale (mœurs, coutumes, traditions). L'on ne manquera pas de s'intéresser au folklore local, de chercher le souvenir des vieilles chansons, des vieux usages, des vieilles légendes. L'effort de ces recherches sur l'originalité du terroir ne peut manquer de contribuer à retenir les enfants dans leur petite patrie, tout en alimentant leur curiosité intellectuelle et même artistique. Mais l'on observera que la vie régionale n'est qu'un des multiples aspects de notre existence nationale, de son unité cimentée, dans la diversité provinciale, par tant de siècles de vie commune comme par tant d'affinités naturelles qui rendent nos provinces complémentaires et solidaires. Chaque région contribue pour sa part à la vitalité du pays tout entier, mais reçoit aussi des autres l'appui fraternel qui guide son labeur et assure leur commun destin.

L'étude pratique du cadastre, des cartes routières et topographiques sera aisément raccordée à celle du milieu régional.

Enfin quand on abordera la France d'outre-mer, il conviendra sans doute d'indiquer l'importance et la valeur économique de ses territoires, mais on n'oubliera pas d'insister sur l'esprit de notre colonisation, sur le respect dont notre compréhension humaine entoure les institutions, les croyances et l'âme même des indigènes; et l'on montrera les conséquences qui en résultent pour la fidélité à la métropole des peuples de son empire.

Ainsi, en quittant l'école primaire, le jeune Français connaîtra, de tout le vaste monde, ce qu'il n'est pas permis d'ignorer; mais, mieux encore, il aura appris à connaître sa patrie. L'enseignement de la géographie aura finalement rejoint la constante leçon de patriotism que lui auront donnée ses études d'histoire, de morale et de langue française.

VI

ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES
DANS LE SECOND CYCLE PRIMAIRE

La part réservée aux « mathématiques » dans le deuxième cycle primaire apparaîtrait comme bien modeste si l'on s'en tenait à la lettre même du programme qui ne comporte, sous le titre *Application du calcul*, que le simple paragraphe suivant :

« Utilisation des connaissances mathématiques déjà acquises à la résolution de problèmes concrets de la vie pratique (vie sociale et activités familiales, pour toutes les écoles; vie rurale et activités agricoles ou vie urbaine et activités industrielles, selon le milieu où vit l'enfant) ».

Cette brève indication définit cependant les données essentielles qui permettent de dégager pour cet enseignement, dont l'intérêt et la valeur incontestées sont soulignées par un substantiel horaire hebdomadaire, les grandes lignes d'un programme d'études.

L'utilisation des connaissances mathématiques déjà acquises suppose en effet une confirmation de ces connaissances, donc leur *révision méthodique et complète*, adaptée à l'âge de l'enfant, à ses aptitudes et à ses besoins.

Bien entendu, il ne s'agit point seulement d'une simple répétition, sans commentaires, des résultats et des mécanismes jugés les plus importants. Ce jeu de mémoire, indispensable, doit intervenir surtout à propos des exercices d'application, nombreux et variés, suggérés justement par le libellé du programme. Mais il convient de reprendre les différentes notions d'arithmétique et de géométrie qui ont été vues, un peu rapidement, dans le premier cycle, en essayant de les mieux comprendre, de saisir les rapports qu'elles ont entre elles et avec les phénomènes élémentaires évoqués au cours des leçons de sciences appliquées, d'en préciser enfin l'intérêt à l'occasion des faits de la vie quotidienne.

Il ne sera donc pas interdit, en confirmant les connaissances qui constituent le rudiment indispensable, en montrant sous les formes les plus variées comment on les adapte aux circonstances de la vie de chaque jour, de tenir de les *enrichir*, sans prétention excessive, par l'apport de quelques-unes de ces notions que le développement de notre civilisation ne permet plus à quiconque d'ignorer, et qui ne sauraient manquer d'éveiller la curiosité et de soutenir l'intérêt. Mais il reste bien entendu que l'on s'écartera le moins possible du cadre général des connaissances prévues au cours moyen. De même, l'épreuve de mathématiques du C. E. P. devra garder rigoureusement son caractère d'*application des notions acquises dans le premier cycle* à la résolution de problèmes concrets de la vie pratique.

Quant à l'enseignement de ces éléments de mathématiques, il doit toujours être donné sous une forme concrète et vivante, faisant largement appel à l'intuition.

Comme le libellé du programme y invite les maîtres, il convient, tant pour les notions déjà connues que pour les éléments nouveaux, de partir de problèmes vraisemblables, posés par la pratique quotidienne, en relation aussi étroite que possible avec le milieu et les préoccupations familiaires aux enfants. De là seront dégagées, sans théorie abstraite, les idées générales et les résultats importants.

En particulier l'étude des notions de géométrie doit être faite en liaison constante avec les exercices de dessin géométrique, l'arpentage, le cubage et les travaux manuels; avant tout, elle a pour objet l'acquisition d'idées précises; les propriétés essentielles seront expliquées et vérifiées, sans faire appel à un appareil logique de démonstrations dont la place n'est pas marquée dans cet enseignement à court, s'adressant à tous les enfants.

Bien entendu, la pratique du calcul mental rapide ne doit pas être négligée, bien au contraire; il y sera fait appel à toute occasion et, si possible, au cours de chaque classe.

VII

SCIENCES APPLIQUÉES
ET TRAVAUX PRATIQUES

Ces deux enseignements doivent être étroitement associés dans la pratique quotidienne de la classe. Le parallélisme des programmes est, à cet égard, tout à fait significatif.

C'est que l'enseignement des sciences, dans le second cycle, est nettement orienté vers des fins pratiques. Les rubriques des programmes le montrent nettement, et plus encore la publication de trois programmes: un pour les écoles urbaines de garçons, un pour les écoles rurales de garçons, un pour les écoles de filles.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant: il ne s'agit ni d'un enseignement professionnel, ni même d'un véritable préapprentissage. L'école primaire ne vise pas à faire de ses élèves des ouvriers ou des agriculteurs qualifiés. Elle se propose seulement de les initier aux pratiques élémentaires qui, sans appartenir aux métiers proprement dits, sont nécessaires à l'exercice des métiers les plus communs dans le milieu où l'enfant est appelé à vivre. De ce premier contact avec le monde matériel naissent des goûts, des habitudes, qui, joints aux notions scientifiques acquises, rendront les élèves aptes à recevoir plus tard l'enseignement professionnel, capables aussi d'entreprendre, hors de leur spécialité, les travaux simples que tout homme doit pouvoir exécuter lui-même. On peut penser, en outre, que cette initiation à des travaux et à des questions intéressant plusieurs professions aidera les élèves à mieux comprendre le milieu où ils vivent, à saisir sur le vif la difficulté et la noblesse des diverses activités manuelles, et aussi, en leur permettant de s'essayer à divers travaux, à mieux connaître leurs propres aptitudes et à choisir un métier avec plus de discernement.

Bien des ruraux notamment n'auraient sans doute pas quitté aussi imprudemment la terre s'ils avaient été initiés dès l'école à une connaissance des sciences agricoles qui auraient relevé à leurs yeux la condition de l'agriculture, en leur montrant la part qu'y peut prendre l'esprit.

Car il y a plusieurs manières de concevoir l'enseignement des sciences appliquées à la profession. Il convient, sans doute, de faire appel à l'expérience et c'est même une nécessité. Mais on ne devra pas, dans le second cycle, pas plus d'ailleurs que dans le premier, se contenter du pur empirisme; il faudra aussi expliquer, faire comprendre, s'adresser à l'intelligence. Les maîtres seront donc appelés fréquemment à compléter ou à affirmer les connaissances théoriques précédentes, d'autant plus que l'élève arrivera au second cycle en possession de notions scientifiques encore mal assurées et insuffisantes pour la compréhension des pratiques artisanales, agricoles ou ménagères.

On partira donc de l'expérience et de l'observation, mais on s'appuiera sur la raison pour justifier les procédés utilisés. Que la main soit habile, il le faut; mais que l'esprit ne soit pas tenu dans l'ignorance de ce que fait la main; qu'au contraire l'esprit la guide, voilà le but à atteindre; et il est clair que, s'il est atteint, le bénéfice de cette formation s'étendra non seulement aux notions simples acquises à l'école, mais encore aux techniques qui feront l'objet d'acquisitions ultérieures au cours de la vie professionnelle. Donner à nos élèves les moyens et le goût de dominer plus tard leur métier, d'en raisonner les pratiques, les rendre capables de les améliorer et d'en comprendre de nouvelles, tel doit être notre propos.

Si, dans cet enseignement, on a pris soin en outre de s'aider systématiquement des ressources du calcul, si on a habitué les élèves à « chiffrer » les problèmes toutes les fois que cela est possible, on peut être assuré qu'on aura donné à l'enfant des habitudes et une méthode aussi précieuses pour sa vie intellectuelle que pour sa vie pratique.

21 Mars 1942

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT FRANCAIS

127 a

On remarquera enfin que des points communs existent entre les divers programmes de sciences appliquées. En effet, trois groupes d'activités se répartissent entre les trois programmes; ce sont: l'initiation aux sciences appliquées aux métiers et aux travaux manuels, l'initiation à l'agriculture et aux travaux agricoles, l'initiation aux arts et aux travaux ménagers. Mais les problèmes qui se posent pour l'enseignement du travail manuel sont les mêmes à la campagne et à la ville; ceux qui se posent pour les travaux du jardin sont les mêmes aussi à la ville et à la campagne, dans les écoles de garçons et dans les écoles de filles. C'est ce qu'il ne faudra pas perdre de vue dans les instructions qui suivent.

INITIATION AUX SCIENCES APPLIQUÉES AUX MÉTIERS ET AUX TRAVAUX MANUELS

L'enseignement des sciences appliquées aux métiers et aux travaux manuels s'adresse à un jeune public dont les activités professionnelles seront fort différentes, même à la campagne, à plus forte raison à la ville, où il y a nombre de métiers. Il devra donc donner aux garçons de multiples notions de base, les mettant en état de pratiquer plus tard toutes sortes d'activités manuelles dans tous les milieux de la ville ou de la campagne.

Mais il a néanmoins son unité profonde; il fait la somme des moyens que l'homme a lentement accumulés et mis au point pour assurer la matière, pour la travailler, pour la plier à ses besoins. Le danger est, ici, tout au moins dans toute une partie du programme, de donner à l'enseignement le caractère d'une énumération. Ce défaut serait grave; on s'en gardera en associant, là plus qu'ailleurs, théorie et pratique. C'est souvent à l'atelier que se donnera la leçon, et cette leçon, coupée d'exercices pratiques, servira à l'acquisition de notions solidement appuyées sur la réalité. On associera étroitement à cet enseignement le dessin et plus particulièrement le dessin géométrique. Plus encore en milieu rural qu'en milieu urbain, il conviendra de limiter l'enseignement et la pratique à l'étude et au maniement des instruments usuels, d'exercer les élèves au « bricolage », c'est-à-dire à la confection ou à la réparation d'objets simples, et de leur permettre d'éviter plus tard le recours, hors de propos, aux spéculistes.

Cependant, on devra tenir compte, en certaines régions, des activités artisanales qui donnent aux agriculteurs la possibilité d'utiliser avec profit les longues journées où la rigueur du climat interdit toute activité agricole.

Le programme officiel donne, à titre d'indication, pour les écoles urbaines, une liste suffisamment précise de travaux pratiques possibles. Dans les écoles rurales, les maîtres sauront élaborer une liste d'exercices adaptés aux besoins locaux, où les travaux élémentaires de bourrellerie, de tonnelerie, de vannerie, s'ajouteront aux travaux du bois et des métaux, à ceux du bâtiment, sans négliger la connaissance et l'entretien des machines usuelles.

On se gardera de proposer aux élèves de ces travaux dits « éducatifs » dont ils n'aperçoivent pas l'utilité. On exercera leur activité dans la confection d'objets finis et utiles dont ils seront fiers d'être les auteurs et qu'ils créeront avec joie. On les amènera à soigner leur travail, à le bien finir, à lui donner un cachet personnel ou inspiré des traditions artisanales locales, qui ont fait la renommée de tant de cités françaises.

Il sera souvent profitable, pour des tâches nécessitant la collaboration de plusieurs enfants, de grouper ceux-ci en équipes où ils apprendront la discipline et le sens de la hiérarchie nécessaires à tout travail collectif.

Certes, les maîtres auront à résoudre des problèmes très délicats et celui de l'atelier et du matériel ne sera pas le plus facile. Toutefois, l'orientation même des programmes indique clairement qu'il ne sera jamais nécessaire d'être installé et outillé comme dans une école professionnelle, ni même de disposer d'un atelier spécial. Si cet atelier est souhaitable pour une école à effectif nom-

breux, dans bien des cas il suffit d'aménager une partie de la classe pour la pratique des travaux manuels. La répartition des élèves en groupes ou en équipes, selon les travaux, permettra de réduire le matériel encombrant (les établis notamment) à celui qui est nécessaire au travail du quart ou du cinquième de l'effectif. La plupart des travaux de « bricolage » pourront être effectués par les élèves à leurs tables de classe, et un petit nombre d'étaux portatifs fixés à une table lourde fourniront le moyen de travailler les pièces métalliques un peu épaisses. Aux heures de la semaine consacrées au travail manuel, la classe sera un atelier où se trouveront heureusement réunis tous les objets nécessaires au travail (outillage, tableaux noirs et cahiers pour les croquis, instruments de mesure, etc.). L'installation, l'aménagement et l'entretien de l'atelier fourniront, dans la mesure où la force physique des enfants le permettra, et dès la première année, des thèmes excéllents de travaux utiles. L'ingéniosité, l'adresse et l'activité de chacun trouveront à s'y déployer heureusement, dans l'esprit même des programmes. Enfin, il faut bien se convaincre que les résultats ne seront pas moins éducatifs, et le seront peut-être même davantage, avec une installation et un matériel de fortune qu'avec un atelier parfaitement aménagé.

De toute façon, le problème se pose différemment selon qu'on se trouve dans une école à plusieurs classes ou dans une école mixte à une seule classe. L'instituteur ou l'institutrice, dans ce dernier cas, seront appelés à bouleverser quelque peu leurs habitudes de travail, et ils ne doivent pas s'en effrayer par avance. Le nombre de leurs élèves du second cycle est en général réduit à 4 ou 5 dont 2 ou 3 garçons. Le matériel et l'outillage nécessaires seront donc peu encombrants. Quant à la conduite de la classe, l'expérience faite par certains montre que les enfants du premier cycle s'accommodent vite du déploiement d'activité manifesté par leurs grands camarades. Leur attention n'est pas plus sollicitée par la leçon de travaux manuels que par une leçon expérimentale de sciences. Il est d'ailleurs toujours possible d'aménager l'horaire pour que les petits soient occupés pendant ce temps à des travaux ne nécessitant pas une exceptionnelle tension d'esprit (travaux manuels, dessin, écriture).

Certains maîtres, et plus encore les institutrices chargées d'une école mixte, souhaiteront sans doute la venue en classe d'un maître ouvrier capable de compléter, sur le plan pratique, les notions théoriques qu'ils pourront donner. Si cette solution ne peut être adoptée, on pourra parfois utiliser, comme moniteurs ou chefs d'équipe, des fils d'artistes déjà initiés à certains procédés. On pourra aussi, au cours de sorties collectives, aller voir travailler tel ou tel ouvrier, qui ne se refusera pas à faire une démonstration aux enfants.

Malgré les difficultés réelles que présente la pratique scolaire des travaux manuels, d'excellent travail pourra être accompli, et dès le début, si on s'attache résolument aux problèmes d'ordre matériel. Aussi bien, l'épreuve de travaux pratiques du C. E. P. E. n'entrera-t-elle en vigueur qu'en 1945. Petit à petit, par un effort persévérant, les installations se complèteront, se perfectionneront, et permettront peu à peu une application des programmes heureusement adaptés à l'économie locale.

INITIATION A L'AGRICULTURE ET AUX TRAVAUX AGRICOLES

Il doit être bien entendu que, dans le second cycle, il n'est pas question d'instituer un enseignement agricole proprement dit: les élèves ne possèdent ni la maturité intellectuelle nécessaire, ni les connaissances suffisantes pour recevoir avec fruit un tel enseignement.

En réalité, il s'agira d'abord de compléter les premières notions que les enfants ont déjà acquises au sujet des plantes et des animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture. On étudiera ensuite les milieux où ils vivent et leurs rapports avec ces milieux. Si par là, le

maître réussit à faire apprendre et comprendre comment on peut perfectionner et sélectionner plantes cultivées et animaux domestiques, s'il donne aux élèves des notions précises sur les divers modes d'alimentation du bétail et sur son hygiène, l'enseignement des sciences appliquées à l'agriculture aura atteint son but: préparer et amorcer l'enseignement agricole proprement dit.

Un tel enseignement, pour être, comme il doit, vivant et adapté, doit s'appuyer sur les observations spontanées ou dirigées faites à la maison ou pendant les sorties collectives dans les champs ou à la forêt voisine et tout particulièrement au jardin, à la basse-cour, partout où doivent être effectués les travaux pratiques.

Les élèves s'attacheront, plus tard, à bien tailler et à soigner leur verger et leur vigne, s'ils se sont familiarisés, au jardin, avec les fantaisies de la circulation de la sève et de la mise à fruit d'un pommier ou d'une treille, et s'ils ont constaté l'efficacité et la nécessité des traitements contre les parasites.

Il sera toujours intéressant de faire visiter les champs de démonstration éventuellement organisés par le professeur d'agriculture. Dans son enseignement, l'instituteur ne manquera pas d'interpréter les résultats obtenus.

Le champ scolaire, cultivé par les élèves, sera nécessaire pour donner aux enfants la joie de produire des récoltes et d'apporter un concours financier important aux œuvres scolaires. Mais il pourra être dangereux de vouloir donner à cette culture une valeur d'expérience, la démonstration risquant d'être peu concluante et même négative, si des circonstances climatériques contraires en faussent le développement.

Au contraire, le jardin scolaire, qu'il soit maraîcher, fruitier ou floral, et surtout s'il est mixte, avec ses cultures multiples où toutes les plantes peuvent être examinées en détail durant tout leur cycle végétatif, se prête à toutes les observations, à tous les travaux, à toutes les démonstrations désirables, mieux qu'un champ plus ou moins éloigné, couvert d'une population végétale dense et peu uniforme, où le regard parvient mal à isoler les individus.

Il devra donc exister dans chaque école rurale.

Il sera bon de le compléter, autant que possible, par un rucher, un herbier, de même que l'on ne manquera pas d'attirer l'attention des enfants sur les champignons, et de leur apprendre, par des observations minutieuses, à distinguer pratiquement parmi les espèces les plus répandues sur notre sol celles qui sont comestibles sans pouvoir se confondre avec les vénéneuses (cèpes, chanteuses, hydnes bosselés, morilles).

Les travaux au jardin ou à la basse-cour, les visites d'exploitations ou d'industries agricoles, étroitement associés aux leçons, seront répartis selon les ressources locales et selon les saisons. Ces exercices sont d'une telle diversité qu'il serait vain de vouloir en dresser un catalogue comme il serait vain d'en prévoir la succession. Certains travaux feront appel à l'activité individuelle des élèves, d'autres exigeront la collaboration d'un groupe dans lequel chacun aura une tâche bien déterminée. L'essentiel est que tous les élèves soient intelligemment actifs.

Et l'on n'oubliera pas, à côté de ces travaux agricoles ou manuels courants, des exercices classiques tels que la biographie d'un arbre fruitier ou d'un animal de la ferme, la confection d'un herbier des plantes utiles et nuisibles de la localité, d'une collection d'insectes, de graines, etc., exercices qui évaluent des curiosités durables et étendent la culture personnelle. Dans les régions forestières, il conviendra enfin d'entretenir et d'accroître les pépinières scolaires et d'intéresser les enfants aux travaux de plantation.

C'est ainsi qu'on développera chez le jeune rural l'amour de la terre et le goût des travaux des champs, qu'on le préparera à exercer sa profession avec compétence pour en retirer le meilleur profit. Il sera moins enclin à quitter une terre qu'il saura capable de le bien nourrir, et à abandonner un métier dont il aura éprouvé la hérésie.

Un court paragraphe des programmes spéciaux aux filles et aux garçons des écoles urbaines précise que ni les uns ni les autres ne doivent se désintéresser des travaux agricoles ni des travaux de jardin. Pour les fillettes des écoles rurales, il convient, par une adaptation qui les préparera à mieux comprendre et à mieux aimer leur future profession, d'amorcer l'enseignement postscolaire et de les instruire des tâches auxquelles elles seront appelées au jardin, à la basse-cour, à la laiterie. Il sera indispensable d'initier les garçons des écoles urbaines à la culture raisonnée d'un jardin. L'attribution de la récolte leur donnera le goût d'une activité saine qui les amènera à mieux comprendre le travail de la terre.

INITIATION AUX ARTS ET AUX TRAVAUX MÉNAGERS

L'enseignement ménager ne vise, dans le 2^e cycle, à former ni des cuisinières, ni des couturières, ni des repasseuses, ni des infirmières professionnelles. Il vaut simplement préparer les fillettes à leurs futurs devoirs de ménagères et de mères de famille, en leur donnant les moyens de les bien remplir, avec goût et compétence.

Mais il ne s'agit pas de se borner simplement à faire acquérir aux élèves une série de cours de main et de recettes empiriques. Il faut encore que les techniques, que les habitudes créées se justifient et s'expliquent dans l'esprit des élèves. Que l'on montre l'application des leçons théoriques enseignées précédemment, que l'on fasse sentir aux fillettes combien les travaux du foyer requièrent de jugement, de bon sens, de finesse, tout ce que l'on peut y apporter de science, de cœur et de dévouement, c'est le meilleur moyen de les rehausser à leurs yeux, de leur en faire comprendre non seulement tout l'intérêt, mais aussi toute la noblesse.

On associera donc toujours étroitement enseignement ménager et pratique ménagère. Plus encore que dans d'autres domaines, une leçon théorique n'a d'intérêt que si elle est souvent coupée d'exercices pratiques d'application.

Il est souhaitable que, dans toute école de filles à effectif nombreux, une salle de travaux ménagers puisse être installée. Si cette installation n'est pas possible, et ce sera souvent le cas dans les écoles à faible effectif, le travail des élèves peut, dès maintenant, être cependant organisé avec une installation et du matériel de fortune, dans la classe même. On s'inspirera pour cela des suggestions, précédemment présentées aux maîtres au sujet des travaux manuels. Enfin, dans les écoles mixtes dirigées par des instituteurs, la maîtresse de couture pourra être utilisée sans difficultés comme maîtresse de travaux ménagers.

Pour les exercices ménagers proprement dits, les élèves seront répartis en deux groupes au moins: cuisine, d'une part, blanchissage, repassage, couture, d'autre part, et parfois en trois groupes: cuisine, blanchissage, repassage et couture, cette répartition dépendant naturellement des installations matérielles dont on dispose.

Dans chaque groupe on s'efforcera surtout de proposer aux élèves des travaux précis et vraiment pratiques, dont elles apporteront en classe les éléments, surtout lorsqu'il s'agit de travaux de couture et de raccordage.

Tous les locaux où seront organisées les séances de travaux pratiques devront disposer d'un tableau noir où seront chiffrées les différentes opérations auxquelles on se sera livré: prix de revient d'un plat, d'un repassage, d'une pièce de lingerie, etc.

Ajurons que les exercices pratiques de puériculture pourront, dans les centres importants, être nullement complétés par des visites aux consultations de nourrissons, aux « Gouttes de lait » et, en général, à toutes les œuvres sociales de protection de la petite enfance. De même, on pourra utilement recourir pour les exercices pratiques à la collaboration de certaines organisations de secourisme, et particulièrement de la Croix-Rouge.

Telles sont les caractéristiques de l'enseignement des sciences et des travaux pratiques dans le deuxième cycle d'études primaires. Il ne constitue, nous le répétons pour éviter

toute confusion, ni un apprentissage, ni un préapprentissage pour lesquels l'école primaire n'est pas faite et qui ont leur place ailleurs. Fondé sur l'observation et l'expérience, il se préoccupe simplement de préparer et de développer chez les enfants les qualités intellectuelles, pratiques et même morales qui leur permettront d'aborder ensuite avec profit le préapprentissage et l'apprentissage. Il s'efforce ainsi de donner à leurs cerveaux les notions et les habitudes nécessaires, à leurs mains l'éducation et l'aisance indispensables qui leur permettront ensuite, après leur sortie de l'école, de mener à bien leur formation professionnelle et plus tard la tâche qui les attend dans la vie.

VIII

DESSIN

Les principes qui ont régi l'enseignement du dessin depuis 1930 restent toujours en vigueur. Ils ont été rappelés en 1933 et 1938. Mais il importe d'insister sur quelques points particuliers pour éviter, d'une part, que la liberté laissée à l'enfant ne conduise à la monotonye, à la pauvreté d'inspiration, d'autre part, que, sous prétexte d'arrangements décoratifs, on n'exige des élèves des travaux au-dessus de leurs moyens, pour empêcher enfin que ne soit perdu de vue l'objet essentiel du dessin: apprendre à observer, à voir, à acquérir de l'aisance dans l'expression et l'habileté manuelle nécessaire après l'école.

PREMIER CYCLE

La spontanéité des enfants doit être respectée. Pour eux, le dessin (qu'il s'agisse de crayonnage ou d'aquarelle) et le modelage sont des moyens de se raconter, d'examiner ce qu'un vocabulaire insuffisant ne leur permet pas de dire. Sans porter atteinte à cette fraîcheur d'expression, le maître doit s'efforcer, dès le jeune âge, de proposer des modèles « intéressants, des objets simples qui plairont aux uns par leurs couleurs, à d'autres par leurs lignes. Cette sorte de dessin exige de l'attention, de la précision, de la sincérité. Elle est l'auxiliaire du dessin de mémoire et du dessin libre. L'enfant habitué à bien regarder se souviendra mieux. Il faut l'inviter à ouvrir les yeux sur tout ce qui l'entoure dans la classe, à l'école où il observera un camarade qui écrit au tableau, ramasse un livre ou court, en dehors de l'école, dans la rue, à la ferme, aux champs. Il ne sera pas surpris lorsque son maître lui demandera de décrire, à son choix, un crayon ou un pinceau, une scène de la vie rurale, ou d'illustrer une rédaction, un devoir d'histoire, de géographie, etc. Il acquerra de cette façon, inconsciemment, une documentation qui aura le double avantage de lui montrer la variété de la vie, des attitudes, des éclairages, et d'empêcher que ne se forme en lui ce « modèle intérieur » par lequel se fige, en une convention définitive, la représentation des êtres humains, des maisons, des animaux.

Les nouveaux programmes, comme les anciens, ne mentionnent pas les termes « arrangements décoratifs » avant le cours moyen. Au cours des années précédentes, les élèves ont été progressivement initiés aux mélanges et aux harmonies de couleurs; leur goût a été lentement formé par l'observation des plantes, des fleurs, des coquillages, des insectes, etc. Le moment est venu de commencer à leur faire comprendre (ce que souvent ils sentent d'instinct) qu'une plante entière (capucines, géranium, etc.) est plus belle dans ses mouvements et ses teintes que la fleur isolée, que les branches des arbres dans leur souplesse et leurs entrelacements sont le point de départ réel de combinaisons de lignes et de couleurs, appelées « décoration ». Mais il doit demeurer bien entendu qu'il n'est pas question de proscrire à cette chose qu'une recherche d'arrangements utilisables pour un objet donné ou une matière donnée. Il n'échappera pas au personnel enseignant que la décoration, variable avec le goût et les tendances de chaque époque, implique des connaissances techniques et une documentation hors de la portée des élèves.

Par contre, le maître aura fait de la bonne besogne s'il a montré à ses élèves un vieux

bahut, une soupière ancienne, si, partant de ces exemples, il a demandé un projet de mobilier décoratif analogue, en insistant sur le fait que l'ébéniste, le potier ont exécuté un dessin préalable, et ont eu, en plus, à surmonter d'autres difficultés dues à la matière et à la pratique du métier.

DEUXIÈME CYCLE

Dans ce cycle, surtout dans les deux dernières années, le dessin doit cesser d'avoir le caractère futile et sans valeur éducative qu'il avait dans le trop nombreux école où les mêmes modèles, les mêmes exercices sans beauté ni profit se répétent jusqu'à la fin de la scolarité. Les élèves de onze, douze ans commencent à éprouver une timidité d'expression par le crayon ou le pinceau à laquelle il faut remédier en ayant de plus en plus recours à l'observation et à l'analyse des formes et des couleurs. Aucun élève ne devrait quitter l'école sans être capable de compiler ses explications verbales ou écrites par un croquis extrêmement simple, nul, après l'école, aussi bien à l'artisan qui comprendra mieux ce qui lui est demandé qu'à l'auteur lui-même pour préciser sa pensée.

Le « croquis explicatif » prend donc de l'importance et diffère du « croquis coté ». Le premier est une explication graphique de ce que l'enfant a vu et compris au mécanisme et au fonctionnement d'une machine, par exemple, l'autre est un exercice de mesure et de précision, en vue de l'étude ou de la création d'un objet. Le croquis coté est en rapport avec le dessin géométrique dont le programme montre que la précision, l'exactitude dans le maniement d'instruments simples, le travail soigné sont les buts principaux, le croquis explicatif est plus proche du dessin d'observation. Associés, ils sont la base indispensable du travail manuel.

Conçu de cette façon, l'enseignement du dessin élimine les exercices vains, part de la réalité, aboutit à la réalité. Il met fin aux travaux de décoloration dont il a été parlé plus haut, ne supprime pas, bien au contraire, la recherche des lignes et des couleurs harmonieuses, mais soumet à la réflexion de l'élève la possibilité de la réalisation. Cet enseignement insiste sur la nécessité du croquis rapide ou poussé sur tout ce qui vit, afin de saisir les mouvements et les attitudes. Il tend à devenir vraiment un langage et à établir un lien avec le travail manuel et le futur métier.

XX

ENSEIGNEMENT MUSICAL

On a déjà très justement recommandé la méthode « concrète et vivante » qui consiste à renverser l'ordre trop souvent adopté dans les classes et à faire l'éducation de la voix et de l'oreille avant de commencer l'étude théorique de la musique.

« On ne donne pas aux enfants, a-t-on recommandé encore, de défilation abstraite des termes musicaux avant de les avoir fait abondamment chanter, avant d'avoir multiplié pour eux les expériences musicales. Bien plus, on ne leur fera connaître les symboles graphiques de la langue musicale qu'au moment où ils auront acquis une pratique suffisante de cette langue ».

Ces principes doivent continuer à inspirer l'enseignement musical. Nous nous bornerons donc à quelques précisions portant les premières sur l'esprit dans lequel doit être donné cet enseignement, les secondes sur quelques points de technique et de méthodes.

I

L'éducation musicale doit être entreprise dès les premières années de la scolarité, alors qu'elle peut profiter pleinement de la faculté d'imitation des enfants, de la souplesse de leurs sens, et aussi de leur esprit d'observation. Faisant appel à des activités diverses (auditive, vocale, corporelle), elle créera de précieux automatismes, en même temps qu'elle fixera l'attention de tous, même dans les classes de perfectionnement.

21 Mars 1942

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT FRANCAIS

129 a

Les exercices d'éducation musicale doivent dès le premier stade être collectifs, pour soutenir l'intérêt et provoquer l'émulation. Mais on peut craindre que le maître, induit en erreur par les résultats d'ensemble, ne passe trop rapidement à des leçons nouvelles, et que, d'autre part, les élèves moins doués ne restent un peu passifs. Les meilleures procédures seront donc ceux qui, conciliant l'activité individuelle et l'activité collective, mettent toutes les aptitudes en lumière, favorisent le contrôle, aident à régler la progression. Les exercices de reconnaissance des sons et de leur durée sont à cet égard particulièrement recommandés.

On accordera également une grande importance aux exercices de polyphonie vocale : « solmisation » à deux voix, canons ; la simultanéité des sons en effet forme plus sûrement l'oreille que les suites monodiques, et présente le grand avantage d'orienter vers le chant chorale.

C'est seulement au cours moyen, puis dans les classes du second cycle, qu'on abordera l'étude du solfège en partant de la première éducation musicale déjà réalisée.

Cette étude est indispensable. Mais trop souvent on l'entreprend prématièrement. La pédagogie d'instrumentiste est dangereuse lorsque l'instrument premier, l'instrument auditif et vocal, manque encore de justesse et d'aisance. Au reste elle risque alors de rebuter par son austérité. Au contraire, pratiquée en chantant par des élèves à la voix juste, à l'intelligence capable d'attention plus soutenue et d'efforts plus abstraits, l'étude du solfège sera à la fois plus facile et plus sûre.

Au troisième stade, on donnera très nettement la préférence au solfège à deux voix et surtout à l'étude des chœurs. Il n'est pas besoin d'insister sur la valeur artistique et sociale du chant chorale. L'école doit préparer le nécessaire développement des chorales post-scolaires et des chorales d'adultes. De très heureux essais en ce sens avaient été tentés ces dernières années, et d'assez nombreuses écoles possédaient leur chorale. L'expérience a montré qu'il est possible et profitable d'initier les enfants et les adultes à la pratique du chant chorale à plusieurs voix. Il faut reprendre ce mouvement et créer, partout où il se pourra, de nouvelles chorales scolaires (chœurs à deux et trois voix égales), et, même, dans les hautes classes primaires, chœurs à quatre voix mixtes : garçons à voix d'hommes et jeunes filles réunis.

II

La formation musicale exige des séances fréquentes et courtes. L'heure attribuée au chant devra se diviser au moins en deux leçons.

Culture du goût. — Au premier stade, les chants, au nombre d'une dizaine, à apprendre dans l'année, seront empruntés de préférence au folklore régional ou de tous pays : berceuses, rondes, chants avec gestes, chants de métiers, chansons-marches, danses, etc. On s'attachera dans l'interprétation à nuancer sans excès. Dans la suite, à l'étude et à l'exécution expressive de chants à l'unisson, de chœurs, de mélodies populaires, de pages de maîtres,

on ajoutera l'audition de chefs-d'œuvre enregistrés sur disques, après une courte présentation de l'œuvre, et l'audition de concerts de radiophonie scolaire et post-scolaire.

Culture vocale. — Dès les premières leçons (sur do-sol) le sol doit être émis en voix dite de tête, obtenue dans le pianissimo, bouche fermée ou sur voyelles nasales (u, i, on, an, in). A la fin du premier stade, on chantera, après inspiration nasale, des gammes descendantes (du fa 4 au fa 3) sur syllabes favorables à consonnes labiales (Mu-Mi-Mon... Bu-Bi-Bon...) en articulant avec netteté (gamme de huit mesures à deux temps, chaque son étant reproduit deux ou quatre fois par mesure).

On observera que les chants sont notés le plus souvent dans un registre grave, guttural. Il conviendra donc d'en élever la tonalité pour les situer dans la voix de tête, plus douce, plus expressive et qui évite toute fatigue.

Avant et pendant la période de la mue, pour tenir compte de la fragilité de l'organe vocal, on s'attachera davantage encore à faire vocaliser et chanter en voix de tête, en assurant, avec la netteté et la précision de l'articulation, la douceur et la justesse du son.

Culture auditrice. — a) Exercices sur les hauteurs des sons. — Maintenir une dénomination fixe à chaque son ; le seul La est celui du diapason.

Intonation à une ou deux voix sur la quinte Do-Sol, puis sur l'accord parfait Do-Mi-Sol, le pentacorde Do-Ré-Mi-Fa-Sol, la gamme, l'échelle vocale.

Dictée orale ou reconnaissance des sons. Chant sur les sons à l'étude, chant d'invention.

Exercices polyphoniques : canons, intonation à deux voix, gamme accompagnée « solmisation » avec son contenu, chant accompagné vocalement (par do ou sol, ou des accords), reconstitution d'accords incomplets.

Audition mentale : appui mental sur l'octave ou sur l'accord parfait dans l'étude des intervalles, séries chantées avec continuation mentale.

b) Exercices sur la durée des sons. — Traduction de la durée d'un temps et, dans le deuxième stade, de la noire et du soupir, par le pas, le geste, le doigt isolé (le « relatif des durées » doit rester inconnu jusqu'à l'étude de la mesure à 6/8).

Mesures à deux temps, puis à trois et à quatre temps baltues dès la première année en gestes simples, avec les deux bras.

Etude en chantant du temps, et de ses multiples de 2, 3 ou 4 temps.

Gammes descendantes chantées sur mesures uniformes ou sur mesures alternantes.

Reconnaissance des durées à l'audition.

De nombreux exercices d'éducation physique permettront d'interpréter à l'audition ou en chantant le mouvement d'une mélodie, ses arrêts, ses durées, sa mesure, ainsi que ses nuances et son esprit.

Etude du solfège. — L'étude du solfège commence en chantant à l'aide des premières séries musicales do-sol, do-mi-sol, dont la notation sur les premières lignes facilite la lecture.

Une notation fixe s'impose. Le solfège dans toutes les clés ne convient ni aux besoins, ni aux moyens de l'école.

Comme il a été indiqué au début, l'exercice doit aller du connu vers l'abstrait. Par exemple, après avoir chanté la mélodie une mélodie sur do-sol ou do-mi-sol, on recommence tandis que la baguette du maître indique, sur la portée inscrite au tableau, les notes correspondantes. Ainsi le sens, l'utilité des notes se révèlent.

On procédera à des exercices à transformation : une phrase notée au tableau en noires et blanches sera solfagée, puis modifiée ; les durées, la mesure seront transformées, le son-pir apparaîtra, et les nouvelles lectures permettront d'aillées comparaisons. Pour que les exercices profitent à tous, on reprendra plusieurs fois le même texte avec des procédures diverses : solfège d'ensemble, puis par groupes ; interruption mentale, errant à découvrir, solfège en canon s'il y a lieu, reprise par cœur. Tous les élèves, en fin de leçon, participeront aux exercices de lecture portant sur ce texte.

Les exercices de solfège à deux voix sont particulièrement précieux.

Après découverte auditive, la dictée orale peut devenir dictée écrite. Elle portera soit sur les hauteurs, soit sur les durées, soit, plus tard, sur le tout.

Auxiliaires du maître. — Le contrôle du son absolu assuré par le diapason est facilité par les instruments à sons fixes comme l'harmonium et le guide-chant. Ces soutiens vocaux rendent service aussi bien aux maîtres dont la voix est fatiguée ou qui doutent de leurs moyens qu'aux plus expérimentés pour conduire les exercices de dictée orale, de chant, de polyphonie. D'autre part, les voix des enfants sont plus sûrement guidées par des sons de même tessiture que par les voix d'hommes, situées une octave au-dessous. Au reste le mécanisme du guide-chant est si simple que l'enfant lui-même sait l'utiliser dès un premier essai. On habituera cependant les élèves à chanter sans appui.

Chants du certificat d'études. — Après l'étude collective, on doit obtenir que les interprétations individuelles respectent, elles aussi, le texte, le mouvement, la tonalité. Il importera donc de donner assurance et confiance à chacun.

Il y a toujours intérêt à ce que les cinq chants de l'examen soient choisis par les autorités universitaires. Ce choix ne supprime point l'initiative des maîtres, puisque celle-ci s'exerce sur les chants de complément et sur les chœurs ; mais il unifie l'épreuve de l'examen, et surtout permet aux élèves des diverses écoles de chanter en commun quand ils se retrouvent dans les fêtes scolaires et sportives, dans les camps de jeunesse et plus tard encore. On favorisera ainsi l'essor du chant chorale qui, chez nous aussi, doit devenir un besoin national.

Les instructions sur les activités générales et sportives paraîtront ultérieurement.

Vichy, le 5 mars 1942.

Le Secrétaire d'Etat
à l'Education nationale et à la jeunesse,
JÉRÔME CARCINO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE

Programmes en deux années du second cycle

A. — EDUCATION MORALE, CIVIQUE ET PATRIOTIQUE

PREMIÈRE ANNÉE

I. — *La patrie.*

La piété envers la patrie et les devoirs qu'elle implique; l'esprit de sacrifice; la volonté de servir; la communauté nationale; le drapeau; l'hymne national; la fierté d'être Français et le sentiment de la solidarité entre la France et les autres nations de l'Europe et du monde.

Les devoirs du Français: le loyalisme envers le chef de l'Etat; l'Etat hiérarchique et le respect de l'autorité; l'obéissance aux lois.

II. — *La famille.*

La famille assise de l'édifice social; honneur, protection et aide dues à la famille. Le devoir de fonder une famille. Mission éducative des parents. Devoirs des enfants envers leurs parents; devoirs des frères et sœurs envers eux.

L'attachement au foyer familial.

III. — *L'individu.*

Place de l'individu dans la famille, la société et la patrie.

La conscience; la responsabilité morale; la sensibilité morale.

Le courage; le caractère; l'éducation de soi-même.

Le respect et la dignité de la personne humaine.

Les devoirs envers le corps; hygiène, tempérance.

Notions pratiques de politesse, de tenue, de savoir-vivre.

DEUXIÈME ANNÉE

Programmes de première année à revoir et à compléter, notamment en ce qui concerne les devoirs relatifs à la famille et à la patrie, avec les adaptations imposées par l'âge et le niveau des élèves.

I. — L'idéal moral; l'appel du héros et du saint. Les valeurs spirituelles. La civilisation chrétienne.

Le devoir social.

L'amour du travail; sa nécessité et sa valeur spirituelle. Dignité des différentes formes du travail. Le paysan et son héroïque patience. La conscience professionnelle; le gain, récompense du travail et salaire de l'effort. Le travail des Français, ressource suprême de la patrie.

La probité; le respect des engagements et des droits d'autrui.

La tolérance; la vertu de l'exemple; le respect de la pensée d'autrui et des croyances religieuses.

Justice et charité; bonté et générosité; pitié.

L'esprit d'équipe; la solidarité.

Notions pratiques de politesse, de tenue, de savoir-vivre.

Le rôle de l'école: faire de tous les Français les servants d'une même foi, les chevaliers d'un même idéal, symbolisé dans ce mot unique: France.

Le rôle du chef.

Les devoirs du Français: le loyalisme envers le chef de l'Etat; l'Etat hiérarchique et le respect de l'autorité; l'obéissance aux lois.

II. — *Instruction civique.* — L'organisation de la nation; les divisions administratives. La justice. L'armée. La marine. L'éducation nationale. Les œuvres de jeunesse.

B. — LANGUE FRANÇAISE

PREMIÈRE ANNÉE

I. — *Lecture et récitation.*

Lecture à haute voix ou silencieuse de textes en prose. Le livre fermé, exercices de reproduction de ces textes.

Lecture à haute voix et récitation de textes en vers pour éveiller le sentiment du rythme et de l'harmonie.

Lecture et récitation de textes littéraires destinés à fortifier les sentiments moraux et l'amour de la patrie.

II. — *Orthographe.*

(Exercices à graduer.)

Dictées accompagnées de questions.

Etude de la ponctuation.

Les homonymes les plus usuels.

III. — *Vocabulaire.*

Etude du sens des mots d'après le contexte. Comment les mots changent de sens; les sens divers d'un mot: sens primitif et sens dérivé; sens propre et sens figuré; historique des sens de quelques mots. Les mots nouveaux et les mots vieillis. Les synonymes et les contraires.

IV. — *Grammaire.*

Distinguer dans les phrases les diverses espèces de mots. Le nom (genre et nombre). Les adjectifs (accord des adjectifs); les pronoms.

Les verbes: conjugaison des verbes réguliers (chant-er, fin-ir, cour-ir). Conjugaison des verbes auxiliaires et des verbes irréguliers usuels.

Accord du verbe avec le sujet. Accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir.

Voix active et voix passive. Les verbes pronominaux intransitifs et les verbes pronominaux réfléchis.

Les temps principaux de l'indicatif et leur signification.

Notions sur les modes: conditionnel mode et conditionnel temps. Impératif, subjonctif, infinitif.

Distinguer par leur rôle dans la phrase: adverbes, prépositions et conjonctions.

V. — *Elocution et rédaction.*

Exercices simples sur des sujets d'observation empruntés à la vie réelle, aux activités scolaires, professionnelles, familiales, nationales, Descriptions, récits, lettres dans lesquels l'enfant exprime ce qu'il voit, sent, imagine.

Résumé, en quelques lignes, de textes lus ou étudiés.

DEUXIÈME ANNÉE

I. — *Lecture et récitation.*

Utilisation de la lecture et de la récitation pour l'initiation au goût littéraire et à la connaissance des grands écrivains français.

II. — *Orthographe.*

(Exercices à graduer.)

Dictées accompagnées de questions. Etude de la ponctuation.

Les homonymes les plus usuels.

III. — *Vocabulaire.*

Les familles de mots groupés d'après le sens.

Etude de mots dérivés, à radical invariable, puis de familles de mots avec des radicaux différents. Etude des suffixes: sens d'un suffixe dans les divers groupes de mots. Etude des préfixes.

Les mots composés. Formation du plurial dans les mots composés.

IV. — *Grammaire.*

Décomposer une phrase en propositions (propositions indépendantes, principales et subordonnées). Fonctions des propositions subordonnées.

Analyser les éléments de la proposition, le groupe du sujet, du verbe, de l'attribut, des compléments.

Les compléments du verbe: leur forme directe ou indirecte. Leur sens.

Les rapports de la pensée et du langage analysés à l'occasion des textes.

V. — *Elocution et rédaction.*

Exercices se rapportant à la vie pratique: formes usuelles utilisées dans la correspondance; lettres aux parents et aux amis, correspondance interscolaire; lettres d'affaires; commandes; réclamations; accusés de réception; rapports; procès-verbal d'une réunion. Rédaction de télégrammes, etc.

C. — HISTOIRE

PREMIÈRE ANNÉE

I. — *L'Antiquité: notions très sommaires tirées de documents littéraires ou figurés.*2. — *Le Moyen Age.*

3. — *Les temps modernes: du début du programme (grandes inventions) jusqu'à y compris Henri IV: la reconstruction morale et matérielle de la France.*

DEUXIÈME ANNÉE

Les temps modernes: de Richelieu et Mazarin à la fin.

L'époque contemporaine, l'histoire locale.

D. — GEOGRAPHIE

PREMIÈRE ANNÉE

Le monde moins la France et la France d'outre-mer (forme, climats, relief, fleuves, etc., etc.).

DEUXIÈME ANNÉE

La France, la région, la carte, le cadastre. La France d'outre-mer.

NOTA. — Conformément aux indications données dans les instructions et jusqu'à nouvel ordre, les maîtres sont autorisés à enseigner le programme de première année en deuxième année et réciproquement.

E. — MATHEMATIQUES

Le maître reste entièrement libre de choisir l'ordre qui lui paraît le plus favorable pour l'étude des différentes questions. En particulier, la séparation en deux rubriques, géométrie et arithmétique, n'est utilisée ici que pour la clarté de la présentation.

PREMIÈRE ANNÉE

I. — Notions simples de géométrie, en liaison avec les exercices de dessin géométrique et les travaux pratiques.

(Emploi des instruments usuels : règle, équerre, décimètre, compas, rapporteur).

Droite, segment de droite, comparaison des segments.

Cercle, arc de cercle, angle, comparaison des angles, bissectrices.

Droites parallèles, droites perpendiculaires, médiatrice d'un segment.

Triangle, triangles rectangle, isocèle, équilatéral.

Quadrilatère, trapèze, parallélogramme, rectangle, losange, carré, diagonales.

Définition de solides simples, réalisés matériellement : cube, parallélépipèdes et prismes droits.

Mesure de la longueur d'une circonference et de la surface d'un cercle; valeurs appro-

chées usuelles du nombre π par excès et par défaut. Longueur d'un arc de cercle, surface d'un secteur de cercle, correspondant à un angle au centre donné.

II. — Arithmétique.

Les nombres entiers. Numération décimale, Les quatre opérations sur ces nombres.

Divisibilité par 2, 5, 9 et 3.

Pratique de la preuve par 9.

Les nombres décimaux, en liaison avec la mesure des longueurs.

Les quatre opérations sur ces nombres.

Mesure des grandeurs usuelles, système métrique : mesure des longueurs, des surfaces, des volumes, des capacités.

Valeur d'une marchandise.

Mesure des arcs et des angles, mesure du temps, opérations sur les nombres complexes correspondant à ces mesures.

Règles de trois.

Notions sur les fractions, fractions de grandeur, égalité et simplification des fractions, les quatre opérations sur les fractions (on ne fera intervenir que des nombres simples et des diviseurs usuels).

DEUXIÈME ANNÉE

I. — Notions simples de géométrie, en liaison avec les exercices de dessin géométrique et les travaux pratiques.

Angle inscrit et angle au centre, application au tracé d'arcs de cercle passant par deux points.

Hexagone et octogone réguliers.

Etude pratique, à partir de surfaces et de solides matériels, de droites et plans parallèles et perpendiculaires.

Parallélépipèdes, prismes.

Cylindre droit à bases circulaires, surface latérale, volume.

Notions sommaires sur l'échelle d'un dessin, d'un plan, d'une carte.

Notions d'arpentage, cubage.

II. — Arithmétique.

Pourcentages, problèmes simples d'intérêt et d'escompte, retenues, rabais.

Emploi, dans des cas très simples, de la méthode algébrique (représenter l'inconnue par une lettre), ou de la méthode graphique, pour la résolution de certains problèmes.

III. — Revision générale.

Application des notions et des résultats acquis, tant en arithmétique qu'en géométrie, à des problèmes variés se rapportant à la vie courante (construction et entretien des bâtiments, arpantage, budget familial, activités diverses d'ordre industriel, agricole ou commercial, législation sociale, etc.).

En s'appuyant sur des exemples concrets et pratiques, en s'abstenant de toute théorie générale, on insistera sur les idées essentielles de *valeur approchée* et *d'ordre de grandeur*.

Recherche de l'ordre de grandeur des erreurs commises dans le résultat d'un calcul, lorsque les données ne sont connues qu'avec une certaine approximation ou lorsque certaines opérations ne donnent elles-mêmes qu'un résultat approché;

Recherche de l'ordre de grandeur des erreurs permises dans la détermination de données établies par des mesures effectives, si l'on veut obtenir un résultat avec une approximation fixée.

Sens des erreurs.

Prévision, par un calcul rapide, de l'ordre de grandeur d'un résultat (intérêt d'un tel calcul qui évite souvent des fautes grossières).

Il sera également utile de montrer que certains problèmes sont posés, dans la pratique, avec des données surabondantes : le choix des éléments nécessaires à la solution, le contrôle des résultats par l'utilisation des autres données, la critique du texte proposé seront, à ce niveau, des exercices à tous égards profitables.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que l'enseignement des mathématiques au second cycle, tout en gardant un caractère utilitaire, doit contribuer à donner aux enfants les meilleures habitudes d'esprit.

le gouvernement dans la voie de la rénovation nécessaire. Bientôt, je vous demanderai de vous grouper pour qu'ensemble, réunis autour de moi, en communion avec les anciens combattants déjà formés en légion, vous meniez cette révolution jusqu'à son terme, en ralliant les hésitants, en brisant les forces hostiles et les intérêts coalisés, en faisant régner, dans la France nouvelle, la véritable fraternité nationale.

LA CONDITION DE L'HOMME¹

Au point où nous en sommes, les succès militaires ne résoudront pas le seul problème auquel le monde est en suspens : savoir quelle est, quelle pourra être la condition de l'homme. Ce n'est pas le dessein des guerres, et, quant à nous le choix n'est plus à faire.

Nos armes sont en nous-mêmes : la paix ne pourra qu'annoncer dans le monde une grande transformation sociale. Préparons-nous pour ce combat. Il est aussi noble que l'autre. Et nous pourrons y retrouver la grandeur.

AD11
D°1360/01

PRINCIPES DE LA COMMUNAUTÉ

L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux. Mais ils ne lui sont garantis que par les communautés qui l'en-

1. Déclaration faite au *Petit Parisien* le 3 juin 1943.

LES PRINCIPES DU REDRESSEMENT

tourent : la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège.

Reconnaitre à l'homme des droits sans lui imposer des devoirs, c'est le corrompre. Lui imposer des devoirs sans lui reconnaître des droits, c'est l'avilir.

La liberté et la justice sont des conquêtes. Elles ne se maintiennent que par les vertus qui les ont engendrées : le travail et le courage, la discipline et l'obéissance aux lois.

Les citoyens doivent travailler à rendre la société toujours meilleure. Ils ne doivent pas s'indigner qu'elle soit encore imparfaite.

L'esprit de revendication tarde les progrès que l'esprit de collaboration réalise.

Tout citoyen, qui cherche son bien propre hors de l'intérêt commun, va contre la raison et contre son intérêt même.

Les citoyens doivent à la patrie leur travail, leurs ressources et leur vie même. Aucune conviction politique, aucune préférence doctrinale, ne les dispense de ces obligations.

Toute communauté requiert un chef. Tout chef, étant responsable, doit être honoré et servi. Il n'est plus digne d'être un chef dès qu'il devient oppresseur.

L'État a pour fins la sécurité, le bonheur et la prospérité de la nation. Il doit au criminel le châtiment, à l'innocent la protection, à tous la souveraineté des lois. Ces hauts devoirs définissent sa mission, il ne l'accomplit qu'en exerçant l'autorité dans la justice.

L'État doit être indépendant et fort. Aucun groupement ne peut être toléré, qui oppose les citoyens les uns aux autres et tend à ruiner l'autorité de l'État. Toute féodalité met en péril l'unité de la nation. L'État se doit de la briser.

L'État demande aux citoyens l'égalité des sacrifices : il leur assure, en retour, l'égalité des chances.

L'école est le prolongement de la famille. Elle doit faire comprendre à l'enfant les bienfaits de l'ordre humain qui

l'encadre et le soutient. Elle doit le rendre sensible à la beauté, à la grandeur, à la continuité de la patrie. Elle doit lui enseigner le respect des croyances morales et religieuses, en particulier de celles que la France professe depuis les origines de son existence nationale.

Ni la naissance, ni la fortune ne confèrent le droit au commandement. La vraie hiérarchie est celle du talent et du mérite.

L'économie d'un pays n'est saine que dans la mesure où la prospérité des entreprises privées concourt au bien général de la communauté.

La fortune n'a pas seulement des droits ; elle a aussi des devoirs proportionnés aux pouvoirs qu'elle confère.

L'État délègue à ses fonctionnaires une part de son autorité et leur fait confiance pour l'exercer en son nom ; mais, pour cette raison même, il punit leurs défaillances avec une sévérité exemplaire.

AD11
D°1360/02

INDIVIDUALISME
ET NATION¹

Dans les malheurs de la patrie, chacun de nous a pu se rendre compte qu'il n'y a pas de destin purement individuel, et que les Français n'existent que par la France.

Jetés hors de leurs maisons, loin de leurs champs, de leurs métiers, réduits à la condition de nomades, des millions de nos concitoyens ont appris, par une cruelle expérience, que l'homme réduit à lui seul est la plus misérable des créatures.

Dans ce naufrage de toutes leurs sécurités coutumières, c'est à ce qui restait de leurs villages, de leurs familles, de leurs foyers, qu'ils ont demandé assistance, c'est vers

¹ Article du maréchal Pétain publié par la *Revue Universelle*, dans le numéro 1 de sa nouvelle série, le 1^{er} janvier 1941.

LES PRINCIPES DU REDRESSEMENT

ce qui subsistait encore de la nation qu'ils ont cherché secours.

Puisse cette grande et terrible leçon leur servir !

L'épreuve soufferte par le peuple français doit s'inscrire en traits de feu dans son esprit et dans son cœur. Ce qu'il faut qu'il comprenne pour ne jamais l'oublier, c'est que l'individualisme, dont il se glorifiait naguère comme d'un privilège, est à l'origine des maux dont il a failli mourir.

Il n'y aurait pas de relèvement possible, si les fausses maximes de l'égoïsme politique, social, moral, spirituel, devaient rester celles du nouvel État français, de la nouvelle société française¹.

Nous voulons reconstruire, et la préface nécessaire à toute reconstruction, c'est d'éliminer l'individualisme destructeur — destructeur de la *famille*, dont il brise ou relâche les liens, destructeur du *travail*, à l'encontre duquel il proclame le droit à la paresse, destructeur de la *patrie*, dont il ébranle la cohésion quand il n'en dissout pas l'unité.

Dressé systématiquement contre tous les groupes sociaux sur lesquels la personne humaine s'appuie et se prolonge, l'individualisme ne manifeste jamais de vertu créatrice. Il est à remarquer que les époques où l'individualisme règne sont celles qui produisent le moins d'individualités.

L'individualisme reçoit tout de la société et ne lui rend rien. Il joue vis-à-vis d'elle un rôle de parasite.

Quand elles sont fortes et riches, les sociétés peuvent supporter un certain degré de parasitisme. Lorsque ce degré est dépassé, la société s'effondre et ses parasites avec elle.

La nature ne crée pas la société à partir des individus, elle crée les individus à partir de la société, comme l'a démontré la sociologie moderne.

L'individu, s'il prétend se détacher de la société maternelle et nourricière, se dessèche et meurt sans porter fruit.

Dans une société bien faite, l'individu doit accepter la loi de l'espèce, l'espèce ne doit pas subir les volontés anarchiques des individus, et cela dans l'intérêt des individus eux-mêmes.

La première garantie des droits de l'individu réside dans la société.

¹ C'est le terme repris par M. Jacques Chaban-Delmas.

Ayez une société solide, et dans laquelle le noyau social primitif, la famille, soit fort : les droits primordiaux de l'individu — religieux, domestiques, scolaires — y trouveront leur rempart.

L'association volontaire continue le bienfait de la société naturelle.

Ayez des associations puissantes, des associations de métier notamment, et les autres droits essentiels auront en elles leur assiette et leur fondement.

L'État, enfin, achève et couronne l'action tutélaire de la société et des associations.

Ayez un État fort, et tous ces droits distincts, divers, contradictoires même, ne feront pas de la Cité leur champ de bataille, parce que l'ordre public sera, lui aussi, pourvu d'un garant et d'un protecteur.

L'esprit nouveau doit être un esprit de communion nationale et sociale. Professer le nationalisme et prétendre rester individualiste est une contradiction insoutenable, où trop de nos devanciers se sont attardés, et qui devait finalement se révéler ruineuse.

Seul l'élan collectif donne son sens à la vie individuelle en la rattachant à quelque chose qui la dépasse, qui l'élargit et la magnifie.

Pour conquérir la paix et la joie, chaque Français doit commencer par s'oublier lui-même.

Qui est incapable de s'intégrer à un groupe, d'avoir l'esprit d'équipe, le sens vital de la coopération, ne saurait prétendre à servir, c'est-à-dire à remplir son destin d'homme.

Je ne veux pas voir autour de moi des hommes dont l'adhésion serait marquée au coin d'un avide égoïsme ou d'un conformisme paresseux. Ceux qui désirent collaborer avec nous doivent savoir qu'ils accomplissent un devoir, sans autre récompense que la satisfaction virile d'apporter leur pierre à la grande œuvre de la rénovation française.

Ils doivent aussi réapprendre à vivre et à agir en commun, en ouvrant leurs âmes toute grandes aux puissants et bienfaisants effluves collectifs où se mêlent les héritages du passé et les appels de l'avenir.

« Il n'y a pas, dit Renan, de philosophie plus superficielle que celle qui, prenant l'homme comme un être égoïste et viager, prétend l'expliquer et lui tracer ses devoirs en dehors de la société dont il est une partie. »

Quel relèvement pourrait espérer un pays qui ne trou-

verait chez lui qu'égoïsme, isolement, sécheresse de cœur, indifférence ? Il serait frappé d'une sorte d'incapacité de vivre, car les sources de la vie seraient taries en lui. Il n'y a pas de société sans amitié, sans confiance, sans dévouement.

L'individualisme est venu se greffer sur notre goût naturel de l'indépendance et a transformé une qualité certaine en un très grave défaut. L'indépendance peut parfaitement s'accommoder de la discipline, tandis que l'individualisme tourne inévitablement à l'anarchie, laquelle ne trouve d'autre correctif que le collectivisme. Mais deux erreurs contraires, embrassées tour à tour, ne font pas une vérité.

A la régénération de la France, il faut la base du devoir, d'un devoir librement consenti et courageusement accompli.

Mais, à cette volonté morale de redressement personnel, il nous appartient d'assurer des conditions politiques et sociales favorables. Nous y pourvoirons, car rien ne serait possible si les faux principes de l'individualisme restaient la philosophie même de l'État français.

Nous demandons au peuple français, d'abord de nous faire confiance, ensuite de nous comprendre et de s'aider lui-même en nous aidant.

Je l'ai vu, ce peuple français, j'ai communiqué intimement avec lui à Toulouse, à Montauban, à Lyon, à Arles, à Marseille, à Toulon, à Avignon. J'ai senti battre son cœur à l'unisson du mien. Il se rend clairement compte que nous ne voulons fonder notre autorité que sur la raison, sur l'intérêt public, sur l'évidence de l'utilité de notre action comme de la vérité de nos principes.

A chacun de servir à son rang l'œuvre de la révolution nationale. Que chacun remplisse conscientieusement son devoir d'état, sans jamais perdre de vue la grandeur et la noblesse de l'entreprise collective à laquelle il participe. L'action la plus modeste a de quoi combler le cœur de l'homme, s'il sait l'inscrire sur un assez vaste horizon.

Français à l'ouvrage, tous ensemble, d'un même effort, d'une même ardeur, au service de la France.

TOUT
A REFAIRE¹

Tout était à refaire. Il fallait obéir à l'urgence, mais avant tout procéder avec méthode. On n'aurait pu rien faire sans d'abord rétablir l'ordre et l'autorité. Mais qu'est-ce que l'ordre sinon la discipline ? Qu'est-ce que l'autorité si ce n'est le commandement ?

On apprend, assurément, beaucoup de choses dans l'armée. Des choses vieilles et simples, mais bien utiles ! Par exemple ceci, que, de tout temps, un chef n'a pu efficacement commander à plus de cinq sous-ordres. Cela commence au caporal et finit au sommet de la hiérarchie. Toujours le même compte ; un homme qui décide, quatre hommes qui obéissent et transmettent. Ainsi de suite de la pointe à la base. Il faut une règle à la portée des énergies humaines. Les anciens savaient très bien cela. Il suffit de lire Tacite. Pourquoi la politique moderne l'avait-elle oublié ? La force réelle d'un peuple est dans le contrôle de chaque devoir. Qu'est-ce que gouverner si ce n'est établir la véritable liaison sociale, c'est-à-dire la liaison hiérarchique, avec la présence d'un chef à tous les éléments de la chaîne ?

Quand, à l'appel du pays, j'ai assumé la direction du gouvernement de la France, j'ai pensé qu'avant toute réforme il fallait procéder au rétablissement de l'autorité. Mes idées là-dessus je viens vous les dire. Elles ont surpris bien des gens. Car le bon sens surprend toujours. A force d'habitude, on admettait des paradoxes administratifs que la routine ornait d'une sorte de tradition. Je ne parle pas, notez bien, des petits abus et de leurs conséquences. Je parle de la méconnaissance très générale des possibilités de l'obéissance et du commandement. Un fait : concevez-vous qu'un ministre de l'Intérieur puisse imprimer directement les volontés de l'État à quatre-vingts préfets ? J'ai vu des chefs, monsieur Béraud, et j'en suis un moi-même.

1. Cette déclaration a été recueillie par Henri Béraud et publiée dans l'hebdomadaire *Gringoire* du 14 novembre 1940.

LES PRINCIPES DU REDRESSEMENT

Eh bien ! durant ma carrière, je n'en ai vu aucun qui fût capable d'un pareil tour de force !... Quand j'ai dit cela, tout le monde autour de moi semblait tomber des nues. Cette très vieille vérité semblait une révélation. Hiérarchiser l'ordre, rétablir la liaison organique, c'est pourtant bien simple !

Tout était pourri et c'était peut-être moins la faute des hommes que la faute du système. Usure ? Non. Tout cela était vieux avant de naître. On n'avait même pas compris que les délégués administratifs de la nation devaient être choisis parmi l'élite et néanmoins contrôlés, mis hors d'état d'agir politiquement contre l'État ! Cela changera, je vous l'affirme.

Il faut une représentation nationale. Je le sais. Je le sais mieux qu'eux. Mais le temps est venu des élites. Il ne s'agit plus d'une émulation de promesses. Il faut vivre dans la droiture et la loyauté. Le peuple, certes, aura voix au chapitre. Mais le travail dira son mot et les véritables serviteurs de l'État se feront entendre. Il ne faut penser qu'à l'ordre, et l'ordre c'est la conscience de tous...

LA JEUNESSE
PRÉPARERA LE FONDAMENT
DU
NOUVEL ORDRE FRANÇAIS¹

C'est à vous, jeunes Français, que je m'adresse aujourd'hui, vous qui représentez l'avenir de la France et à qui j'ai voué une affection et une sollicitude particulières. Vous souffrez dans le présent, vous êtes inquiets pour l'avenir. Le présent est sombre, en effet, mais l'avenir sera clair, si vous savez vous montrer dignes de votre destin. Vous payez des fautes qui ne sont pas les vôtres : c'est une dure loi qu'il faut comprendre et accepter, au lieu de la subir ou de se révolter contre elle. Alors, l'épreuve devient bienfai-

1. Message à la jeunesse française du 29 décembre 1940.

sante, elle trempe les âmes et les corps et prépare les lendemains réparateurs.

L'atmosphère malsaine dans laquelle ont grandi beaucoup de vos ainés a détendu leur énergie, amolli leur courage et les a conduits, par les chemins fleuris du plaisir, à la pire catastrophe de notre histoire. Pour vous, engagés dès le jeune âge dans des sentiers abrupts, vous apprendrez à préférer, aux plaisirs faciles, les joies des difficultés surmontées.

Méditez ces maximes : « Le plaisir abaisse, la joie élève ; le plaisir affaiblit, la joie rend fort. » Cultivez en vous le sens et l'amour de l'effort : c'est une part essentielle de la dignité de l'homme et de son efficacité. L'effort porte en lui-même sa récompense morale avant de se traduire par un profit matériel qui, d'ailleurs, arrive toujours tôt ou tard. Lorsque vous aurez à faire le choix d'un métier, gardez-vous de la double tentation du gain immédiat et du minimum de peine. Visez, de préférence, aux métiers de qualité qui exigent un long et sérieux apprentissage, ceux-là mêmes où notre main-d'œuvre nationale accusait autrefois une supériorité incontestée. Lorsque vous aurez choisi votre carrière, sachez que vous aurez le droit de prendre place parmi les élites ; c'est à elles que revient le commandement sur les seuls titres du travail et du mérite. Dans cette lutte sévère pour atteindre le rang que vos capacités vous assignent, réservez toujours une place aux vertus sociales et civiques, à l'entr'aide, au désintéressement, à la générosité.

La maxime égoïste, qui fut trop souvent celle de vos devanciers : « Chacun pour soi et personne pour tous », est absurde en elle-même et désastreuse en ses conséquences. Comprendons bien, mes jeunes amis, que cet individualisme dont nous nous vantions comme d'un privilège, est à l'origine des maux dont nous avons failli périr. Nous voulons reconstruire, et la préface nécessaire à toute reconstruction, c'est d'éliminer l'individualisme destructeur. Destructeur de la famille, dont il brise ou relâche les liens ; destructeur du travail, à l'encontre duquel il proclame le droit à la paresse ; destructeur de la patrie, dont il ébranle la cohésion quand il n'en dissout pas l'unité. Seul, le don de soi donne son sens à la vie individuelle, en la rattachant à quelque chose qui la dépasse, qui l'élargit et la magnifie. Pour conquérir tout ce que la vie comporte de bonheur et de sécurité, chaque Français doit commencer par s'oublier lui-même. Qui est incapable de s'intégrer à un groupe, d'acquérir le sens vital de l'équipe, ne saurait prétendre à « servir », c'est-

à-dire à remplir son devoir d'homme et de citoyen. Il n'y a pas de société sans amitié, sans confiance, sans dévouement. Je ne vous demande pas d'abdiquer votre indépendance, rien n'est plus légitime que la passion que vous en avez ; mais l'indépendance peut parfaitement s'accommoder de la discipline, tandis que l'individualisme tourne inévitablement à l'anarchie, qui ne trouve d'autre correctif que la tyrannie. Le plus sûr moyen d'échapper à l'une et à l'autre, c'est d'acquérir le sens de la communauté, sur le plan social comme sur le plan national. Apprenez donc à travailler en commun, à réfléchir en commun, à obéir en commun, à prendre vos jeux en commun. En un mot, développez parmi vous l'esprit d'équipe. Vous préparerez ainsi le solide fondement du nouvel ordre français, qui vous liera fortement les uns aux autres et vous permettra d'affronter allègrement l'œuvre immense du redressement national.

Mes chers amis, il y a une concordance symbolique entre la dure saison qui nous inflige ses privations et ses souffrances et la douloureuse période que traverse notre pays. Mais, au plus fort de l'hiver, nous gardons intacte notre foi dans le retour du printemps. Oui, jeunes Français, la France, aujourd'hui dépouillée, un jour prochain, reverdira, refleurira. Puisse le printemps de votre jeunesse s'épanouir bientôt dans le printemps de la France ressuscitée.

LA RÉFORME DE

L'ÉDUCATION NATIONALE¹

Français,

Parmi les tâches qui s'imposent au gouvernement, il n'en est pas de plus importante que la réforme de l'éducation nationale.

1. Le maréchal Pétain adressa à la *Revue des deux mondes* le texte d'un article auquel il tenait particulièrement. Il fut publié le 15 août 1940.

LA VIE DU MARÉCHAL



PETIT ALBUM A COLORIER
PAR LES ENFANTS DE FRANCE

IMAGERIE DU MARÉCHAL

AD11
102W04/01

Ambassadeur en Espagne **B**âton
de Maréchal **C**auchy - la - Tour ⁽¹⁾

Drapeau **E**mpire **F**rançais

Gloire **H**onneur **I**déal

Jeunesse **K**abylie **L**égion **M**

Maréchal **N**ouvel **O**rdre

Philippe Pétain

Qualité **R**évolution **Natio-**

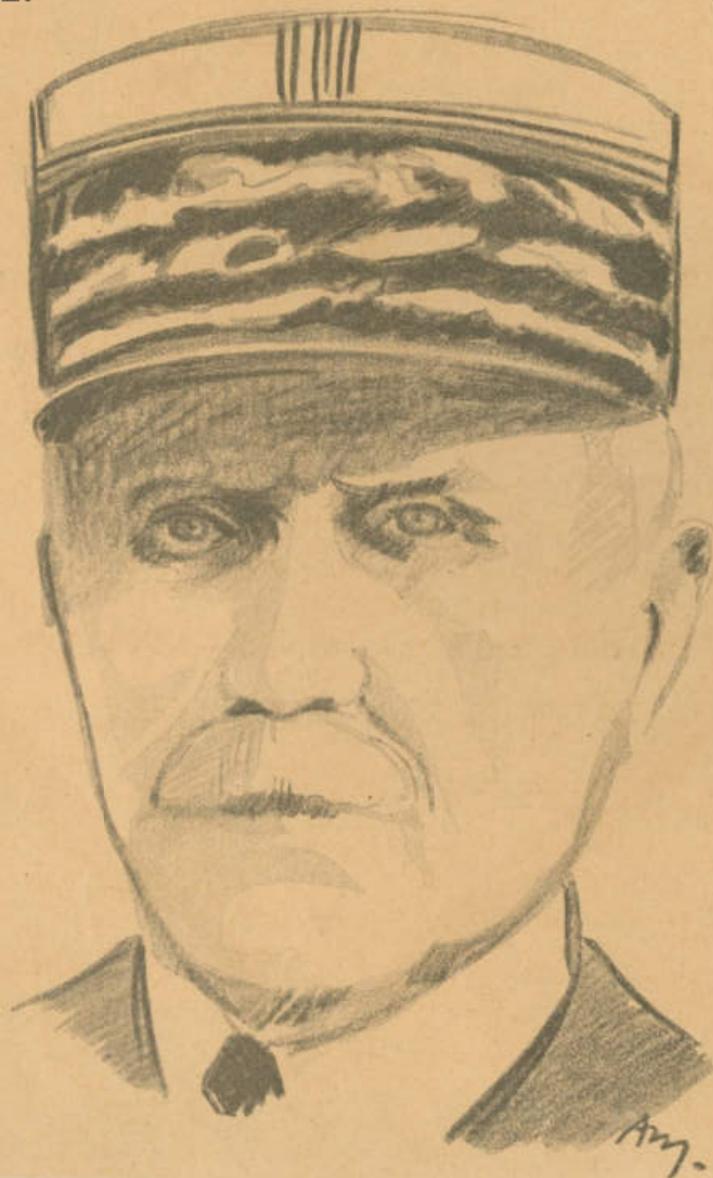
nale **S**auveur de la

France **T**raditions **U**nion
de tous les Français.

VIVE LE MARÉCHAL

WXYZ

AD11
102W04/02



Pour que les petits enfants de France apprennent à lire en jouant voici un alphabet à colorier. Nous avons mis en images quelques uns des mots que tous les enfants doivent connaître pour les aimer *

AD11
102W04/03

E
e



ÉCOLIERS
ÉTOILES

E
e



ÉCOLIERS
ÉTOILES

AD11
102W04/04

ANNEXE 28

PREFECTURE
de l'Aude

ETAT FRANÇAIS

-:-:-:-:-:-:-

CABINET du PREFET

--0o0--

CARCAS~~S~~ONNE, le 15 Janvier 1941

AD11
107W366/01

Le Préfet de l'Aude,

à Messieurs les Maires du Département.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un exemplaire du portrait du Maréchal de France, Chef de l'Etat.

Ce portrait, après avoir été encadré, devra être placé dans la salle d'honneur de votre Mairie, à l'exclusion de tout autre portrait de Chef d'Etat ou d'homme politique.

Le Préfet,

P. ALAPETITE.

ANNEXE 28

SOUS-PRÉFECTURE

DE

LIMOUX

CABINET

- :- :-

Limoux, le 6 Février 1941.



Le Sous-Préfet de LIMOUX
à Monsieur le Préfet de l'AUDE

Comme suite à ma lettre du 23 Janvier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Gendarmerie, le Service Vicinal et les P.T.T. de LIMOUX ayant reçu de leurs Administrations respectives un exemplaire du portrait de Mr. le Maréchal PETAINE, j'ai modifié comme suit la répartition précédemment faite :

2	exemplaires à la Sous-Préfecture;
I	,, Commissariat de Police;
I	,, Palais de Justice;
I	,, E.P.S. des Filles;
I	,, E.P.S. des Garçons;
I	,, E.P. des Filles;
I	,, E.P. des Garçons;
I	,, Croix-Rouge;
I	,, Ecole Maternelle.

Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Conti". A blue line is drawn through the signature.

AD11

107W366/02

JEUNES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE FRANCE

Il faut que vous sachiez que je compte absolument sur vous pour m'aider à reconstruire la France, à faire des Français un grand peuple loyal et honnête.

Ph. Pétain



ÉDITION SPÉCIALE DE LA
LÉGION FRANÇAISE DES
COMBATTANTS ET DES
VOLONTAIRES DE LA
RÉVOLUTION NATIONALE

PRIX DE VENTE 6 FR.

CRÉATION DARGAUD



Combien d'en à
légionnaire ?

FILS & FILLES
de
LÉGIONNAIRES
pour correspondre entre vous

6

dessins inédits

DE

noullot



LÉGION FRANÇAISE DES
COMBATTANTS ET DES
VOLONTAIRES DE LA

RÉVOLUTION NATIONALE

ANNEXE 29



— Oui, le Maréchal compte sur nous pour faire la France nouvelle !

— On le sait, tu nous apprends rien !

AD11
102W06/03

ANNEXE 29



- je ne sais pas encore lire, mais je sais que le Maréchal c'est le chef de la Légion qui referra la France .

AD11
102W06/02

ANNEXE 29



- Avant tout un fils de légionnaire ça doit comme son père être copain avec les copains.

AD11
102W06/04

ANNEXE 29



- Papa est légionnaire et comme lui j'
obéis au Maréchal en étant sage en classe.

AD11
102W06/05

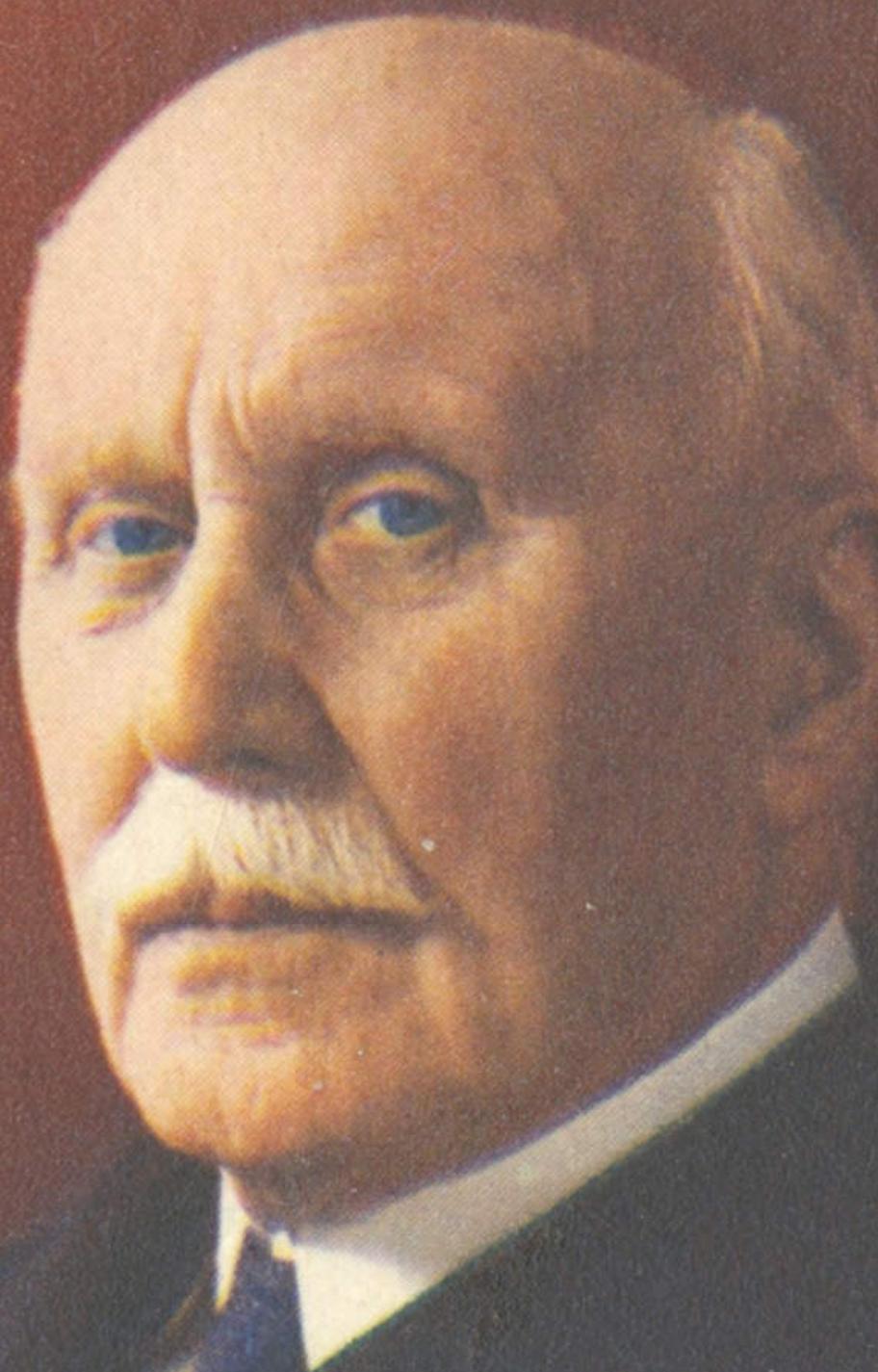
ANNEXE 29



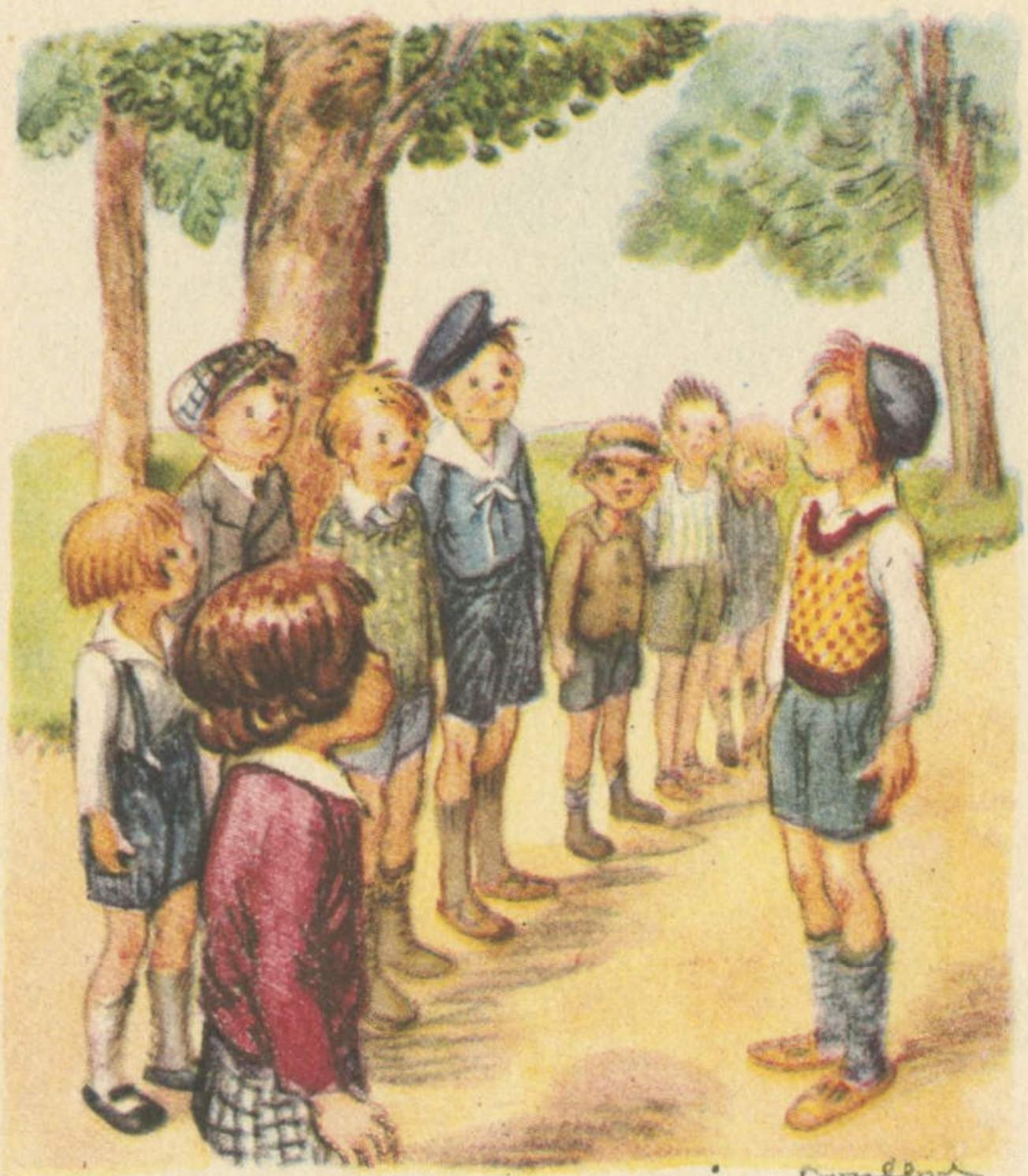
- Dans ma classe, papa, on est tous des fils de légionnaires et le maître c'est un légionnaire comme toi.

AD11
102W06/06

ANNEXE 29



AD11
102W06/08



-Les fils de légionnaires... numérotez-vous!

BON POINT

*Ta famille est fière de toi,
travaille pour elle
et pour la France.*



AD11
102W06/09

OFFERT PAR
LA LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

L'ŒUVRE DU Maréchal PÉTAIN CHEF DE L'ETAT FRANÇAIS



AD11
102W04/09

Six mois de révolution nationale

JUIN-DECEMBRE 1940

Prix : 5 fr.

LE REDRESSEMENT INTELLECTUEL ET PHYSIQUE

« L'école française de demain enseignera, avec le respect de la personne humaine, la famille, la société, la patrie. Elle ne prêtera plus à la neutralité. La vie n'est pas neutre ; elle consiste à prendre parti hardiment. Il n'y a pas de neutralité possible entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, entre la santé et la maladie, entre la France et l'anti-France. » — PÉTAIN.

Au cours d'un précédent chapitre, nous avons noté que les Anciens Combattants, fortement groupés dans la Légion Française autour du maréchal PÉTAIN, sont appelés à constituer des équipes solides, nécessaires à la révolution nationale pour qu'elle soit menée à bien. Cette mesure, excellente en soi, ne saurait suffire. Elle vaut seulement pour le présent. Les hommes passent ; l'une après l'autre, inexorablement, se succèdent les générations. La pérennité du feu, chaque jour un peu plus déclinée, après avoir accompli son devoir, disparaîtra à son tour. Si l'on ne veut construire sur le sable, on se doit de songer à l'avenir. Il faut prévoir la relève prochaine, préparer l'avenir des remplaçants ; il faut jardiner dans le creuset bouillonnant de la France nouvelle, les réserves civiques, puissantes, mais encore informes, du pays. Il faut refaire une dame à la France.

Telle apparaît bien la ferme volonté du maréchal. Pour lui, les bases de la reconstruction française sont non seulement la patrie et le travail, mais encore la famille et la jeunesse ; la famille, cellule vivante de la nation ; la jeunesse, espoir vivifiant de lendemain meilleurs. Rénovation morale, en exaltant par des mesures appropriées la force et la grandeur familiales ; rénovation intellectuelle, en apportant à l'éducation et à l'instruction des fils de France les réformes qui s'imposent ; voilà ce que recherche PÉTAIN. Cœuvre de longue haleine, difficile certes, parce qu'il faut briser avec le passé, avec les néfastes habitudes grises, avec les tendances étroites et sectaires de trop de maîtres d'hier. Du haut en bas, mais surtout dans ses assises inférieures, l'Université, « l'âme matrice », est à redresser. Du fond en comble, son enseignement doit être révisé, remanié. Le programme nouveau peut se résumer dans cette phrase du maréchal : « L'école française de demain enseignera avec le respect de la personne humaine, la famille, la société, la patrie. Elle ne prêtera plus à la neutralité. La vie n'est pas neutre ; elle consiste à prendre parti hardiment ».

Ainsi, les jeunes de la génération qui monte, élevés et instruits dans l'esprit de la révolution nationale par des maîtres pleinement conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités, seront prêts, le jour qu'il faudra à prendre le flambeau des moins défaillantes des anciens qu'eux, auront accompli leur tâche. A leur tour ils constitueront les cadres. Défenseurs et créateurs de la France nouvelle, « mainteneurs » de l'âme neuve que le vieux maréchal aura donnée à notre nation en désarroi, ils sauront la guider sûrement vers de meilleures destins.

La réforme de l'enseignement

Avant de procéder à la refonte même de l'enseignement, une tâche d'épuration s'avérait urgente. Certains organismes parasitaires, des habitudes ou des exigences surannées limitaient les pouvoirs du chef de l'Université, en l'espèce le ministre de l'Instruction publique. Le maintien des uns et des autres aurait rendu imprévisible les futures réformes. L'essentiel, tel comme ailleurs, était de restaurer l'autorité déficiente. On n'a pas hésité à le faire.

SUPPRESSION DES COMITÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — La première mesure prise par le gouvernement a été dirigée contre les comités consultatifs de l'enseignement primaire. Le ministre com-

pétent les a supprimés purement et simplement dès le 27 juillet.

Il est bon de rappeler que ces comités avaient été institués afin d'organiser la collaboration des représentants de l'enseignement primaire à l'établissement des mutations du personnel. Leurs emplacements successifs, l'extension progressive de leurs attributions, d'autres motifs encore, avaient fini par réduire dans des conditions intolérables l'autorité des chefs hiérarchiques. Ce seront ces chefs qui désormais, exerceront cette autorité sous leur responsabilité, en tenant compte du mérite professionnel des maîtres, de leur valeur morale, de leur fidélité au devoir civique et au service de la patrie.

LES INSPECTEURS PRIMAIRE SERONT DESORMAIS NOMMÉS AU CHOIX. — Une loi et un décret (J.O. du 4 août) modifient les règles de recrutement des inspecteurs primaires. Jusqu'ici ces fonctionnaires obtenaient leurs postes par voie d'examen. Ils devaient subir avec succès les épreuves du certificat d'aptitude à l'inspection. Cette exigence préalable pouvait s'expliquer, il y a cinquante ans, alors qui se constituaient notre personnel enseignant. Elle ne se comprend plus aujourd'hui. Au surplus, la valeur de l'inspecteur primaire ne dépend pas seulement de sa compétence, mais encore de ses qualités de jugement et de caractère. Enfin, ce mode de recrutement limitait le choix du ministre, alors que l'inspecteur doit être le délégué de l'autorité, le dépositaire de sa pensée et de sa confiance.

Les inspecteurs primaires seront désormais nommés au choix. Mesure nécessaire. Ne doivent-ils pas être en effet, les premières guides du personnel dans l'œuvre de redressement national ? Notons, en outre, que nous ne peut être nommé inspecteur de l'enseignement primaire, s'il n'a pas au moins 35 ans d'âge et dix ans de service dans l'enseignement public, et s'il n'a pas accompli un stage préalable de deux ans dans une fonction d'inspection, au terme duquel il pourra être titularisé par le ministre.

LA FORMATION DES INSTITUTEURS. — Plus encore que la modification du recrutement des inspecteurs primaires importait la réforme concernant la formation des instituteurs. La loi promulguée au « Journal Officiel » du 6 octobre supprime en effet, à partir du 1^{er} octobre 1941, les Ecoles Normales primaires dans lesquelles se préparentaient jusqu'alors les maîtres et malles d'école.

Le gouvernement a jugé, en effet que ces écoles, l'ont sont sortis de nombreux instituteurs ou institutrices d'une aptitude pédagogique certaine, présentant le grave inconvénient de les confiner dans l'étude d'un programme spécial et restreint et de laisser ces maîtres dans un isolement intellectuel, à la faveur duquel s'est parfois développée une certaine idéologie politique. Il ne faillait plus d'autre part que l'on puisse parler « d'esprit primaire ». C'est pourquoi désormais les instituteurs participent au même enseignement que les jeunes gens de leur âge dont l'orientation est différente. Ainsi s'établira une communauté de culture et les maîtres de l'enseignement primaire bénéficieront d'une situation morale et sociale nettement supérieure à celle qu'ils avaient hier.

D'après la loi, les élèves-maîtres seront reçus dans les lycées où ils entreront dans la classe de seconde. Pendant trois années, ils recevront un enseignement secondaire qui les conduira au baccalauréat (première et deuxième partie). Bacheliers, ils devront prendre dans des écoles pédagogiques spéciales, un complément d'in-

struction qui leur est indispensable et auquel s'ajoutera en même temps un stage d'éducation physique et de travaux manuels.

Cette refonte dans la formation des instituteurs suppose naturellement des mesures transitoires qu'indique la loi.

Précisons encore qu'en donnant aux maîtres d'écoles primaires une culture générale beaucoup plus vaste, la réforme leur permettra d'acquérir, de la part de tous, une considération désormais exempte de toute prévention. Dans les grandes cités comme dans les plus modestes villages, l'instituteur sera à même de jouer son rôle social dans un esprit nouveau et dans un sens national.

LE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Une loi, parue au « Journal Officiel » du 12 décembre 1940 fixe d'autre part les conditions de recrutement des maîtres de l'enseignement primaire.

1^o Élèves-maîtres et élèves-maîtresses seront reçus par un concours annuel ;

2^o Les candidats reçus à ce concours entreront en seconde des lycées et collèges en qualité de boursiers complets et poursuivront leurs études secondaires en cette qualité jusqu'au baccalauréat 1^{re} et 2^{me} partie ;

3^o Les titulaires des deux baccalauréats n'auront pas à prendre le brevet supérieur qui doit disparaître à partir de 1946, ils recevront en outre une formation professionnelle d'une année ;

4^o Des décrets ultérieurs fixeront les modalités du concours de recrutement, le régime des bourses, l'aménagement du baccalauréat, les conditions de la formation professionnelle des maîtres, etc..

LA REVISION ANNUELLE DES LIVRES SCOLAIRES. — Cette importante mesure a été prise par un décret du ministre de l'Instruction publique (« J. O. », 23-8-40).

A titre transitoire, c'est l'inspecteur d'Académie qui fixera, pour 1940, la liste provisoire des ouvrages à autoriser dans son département.

Un arrêté ministériel déterminera alors pour chaque année suivante, la liste type qui servira de base pour les révisions ultérieures.

Celles-ci seront opérées en plusieurs échelons : tous les ans, en octobre ou en novembre. **DES CONFERENCES PEDAGOGIQUES D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES, TENUES DANS CHAQUE CANTON SOUS LA PRÉSÉDENCE DE L'INSPECTEUR PRIMAIRE, FERONT DES PROPOSITIONS D'ADDITION OU DE SUPPRESSION, AVEC RAPPORT A L'APPAL.**

L'inspecteur d'Académie rassemblera ou classera ces propositions, formulara son avis et les transmettra au recteur avant le 31 décembre.

En janvier, chaque recteur réunira, à son tour, les propositions des inspecteurs d'Académie de son ressort et les enverra au ministre, avec son appréciation personnelle dans le courant de janvier.

UNE COMMISSION NATIONALE EXAMINERA, EN MARS OU EN AVRIL, L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DES RECTEURS, ET EVENTUELLEMENT, LES SUGGESTIONS DE PERSONNES ETRANGERES AU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT, ET ÉTABLIRA UN RAPPORT GÉNÉRAL, EN SOUMETTANT À LA DÉCISION DU MINISTRE LES ADHÉSIONS OU LES SUPPRESSIONS QU'ELLES AURAIENT RETENUES.

Il nous semble superflu de souligner par d'abondants commentaires cette réforme capitale. Désormais, les enfants ne seront plus exposés à étudier dans des livres plus ou moins tendancieux ou passionnés, et toutes garanties sont prises pour que les divers ouvrages scolaires soient dès maintenant, uniquement inspirés de l'esprit du nouveau régime.

MODIFICATIONS AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRE. — Le secrétariat d'Etat à l'Instruction publique a publié, au « Journal Officiel » du 17 septembre 1940, deux arrêtés relatifs au certificat d'études primaires. L'une modifie la structure des épreuves ; l'autre, le programme du cours supérieur de première année, sur lequel se passe l'examen.

On a voulu enseigner peu, mais enseigner des notions pratiques, solides et durables. Ainsi les programmes de langue française et d'arithmétique ont

été simplifiés. D'autre part, en histoire et géographie, une place modeste, mais nécessaire, a été réservée à l'histoire et à la géographie locales. On a également décidé que tous les élèves des écoles publiques seront désormais tenus de subir les épreuves du certificat d'études.

Enfin, les nouveaux programmes reflètent les préoccupations du gouvernement, touchant la formation morale et politique des Français de demain. Ainsi en ce qui concerne la morale et l'instruction civique, le programme du cours supérieur de première année prévoit des lectures et entretiens sur les principales vertus individuelles (tempérance, amour du travail, sincérité, modestie, courtoisie, tolérance, bonté, esprit d'équipe etc...) et sur les principales vertus familiales.

Citons encore les devoirs envers l'Etat, l'intérêt général, le respect de la loi, le sens et la noblesse de la notion de service, les devoirs envers la patrie, le sentiment national, le patriottisme.

En ce qui concerne l'histoire, les maîtres devront insister sur la continuité de l'effort français à travers tous les régimes pour construire, maintenir ou relever la France.

On ne peut qu'applaudir sans réserves à ce telles décisions. Aimer et faire aimer la grande patrie, la France, aimer et faire aimer la petite patrie où l'enfant est né, où il vit : telle est dorénavant l'œuvre, saine et belle, qu'accomplira je maître d'école.

LES PROGRAMMES DE MORALE ET LES DEVOIRS ENVERS DIEU. — Le 5 décembre 1940, M. RIBERT, secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, poursuivant son œuvre de relèvement intellectuel et moral de la jeunesse a publié les programmes de morale et d'instruction qui seront désormais enseignés dans les écoles primaires élémentaires et dans les écoles primaires supérieures. Le ministre a d'ailleurs pris soin de préciser lui-même sa pensée en indiquant qu'il s'agit de grouper les notions de la morale autour de la nouvelle devise de l'Etat français : TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE.

Les maîtres devront remettre en honneur les sentiments et les idées dont la disparition, ou même la simple affaiblissement dans les esprits et dans les coeurs, est dangereux pour l'Etat ou pour la Patrie.

C'est ainsi que les programmes de morale comportent désormais des entraînements familiaux et des lectures sur les principaux devoirs envers nous-mêmes et envers nos semblables, qu'ils insistent sur la conscience professionnelle et l'amour du travail bien fait, et qu'enfin, consacrant une place aux sanctions morales, ils resteront expressément les notions des devoirs envers l'Etat.

Les éléments d'instruction civique ont été simplifiés. Les maîtres auront à insister, dans leurs leçons, sur le fondement historique et le fondement moral de l'idée de nation. Ils feront enfin une large place aux devoirs envers l'Etat, à la fidélité à son Chef et à ses droits, au dévouement nécessaire à l'intérêt public et ils mettront en relief l'amour du à la patrie, à la petite et à la grande.

Ce programme de morale et d'instruction publique entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES A 12 ANS REVOLU. — Le « Journal Officiel » du 5 décembre 1940 prononce une loi instituant des dispenses d'âge pour le certificat d'études primaires élémentaires auquel en principe pourront se présenter les enfants ayant atteint l'âge de 12 ans révolus avant le 31 décembre de l'année de l'examen. Les bénéficiaires des dispenses d'âge pourront ainsi poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement primaire supérieur.

LE BÉNÉFICE DE LA CAISSE DES ÉCOLES EST ETENDU AUX ÉCOLES PRIVÉES. — Une loi publiée au « Journal Officiel » du 7 novembre 1940 étend le bénéfice des Caisses des écoles, jusqu'ici réservé aux établissements publics, aux institutions privées.

C'est la réparation d'une injustice flagrante commise par un arrêté du Conseil d'Etat qui prétendant que la Caisse des écoles était un établissement public, ne pouvait collaborer qu'avec les écoles publiques. Cette décision péchait à la base. En effet, une caisse allant dans grande partie par des fonds publics (subventions), donc avec l'argent de TOUS, doit servir à TOUS.

AD11

102W04/10

ANNEXE 30

LES ŒUVRES SCOLAIRES ET POSTSCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC. — Une loi, promulguée au « Journal Officiel » du 16 novembre 1940, crée une « Association nationale des œuvres scolaires et postscolaires de l'enseignement public », dont le président et les membres du Conseil doivent être agréés par le ministre. Son but : création et développement des œuvres en faveur des établissements d'enseignement public et de leurs élèves. Toutes les associations existantes doivent être affiliées dans un délai de deux mois à la Fédération des œuvres de l'enseignement public ou bien elles sont dissoutes et leurs biens transférés à l'Association nationale.

SUPPRESSION DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE. — La réforme de l'enseignement secondaire a attiré aussi l'attention du gouvernement.

Un décret, publié le 21 septembre 1940, décide que les classes de 6^e B, dans les lycées et les collèges sont abolies. Désormais, de la classe de 6^e à la classe de 3^e inclusive, sera donné le seul enseignement classique réservé jusqu'à présent à la section A avec le latin et, à partir d'une classe à déterminer, avec le grec.

Ainsi se termine la grande querelle du classique et du moderne. Le premier l'emporte définitivement, sous réserve des droits acquis des familles, c'est-à-dire que la 6^e B a été supprimée en 1940 ; la 5^e B le sera en octobre 1941, la 4^e B en octobre 1942 et la 3^e B en octobre 1943. En somme l'enseignement moderne aura complètement disparu dans quatre ans.

Ajoutons que les écoles primaires supérieures, qui sont maintenant rattachées à la direction de l'enseignement primaire, ne constituent, en aucune façon des établissements destinés à remplacer la section B des lycées et collèges. Toutefois les programmes de ces écoles primaires supérieures seront aménagés de telle manière que les meilleurs élèves puissent, à la fin de leurs études, comme les candidats instituteurs, suivre utilement, s'ils le désirent, la classe de seconde sans latin qui sera organisée dans les lycées et collèges.

SUPPRESSION DES ORGANISMES CONSULTATIFS. — Un arrêté ministériel (« J. O. » du 6-11-40) déclare suspendues les dispositions prévoyant la consultation d'un certain nombre d'organismes consultatifs, tels que le Conseil supérieur de l'Instruction publique, les Comités consultatifs des divers enseignements : supérieur, secondaire, primaire et technique ; le Conseil supérieur des Beaux-Arts, des musées, etc.

L'ELECTION DES DOYENS DES FACULTES ET UNIVERSITES. — La loi du 5 décembre 1940 suspend temporairement jusqu'au 31 décembre 1941 dans tous les établissements supérieurs les élections au vue de la présentation des doyens de Facultés et des chefs d'établissements. Doyens et chefs d'établissements resteront en fonctions. En cas de vacances, il y sera pourvu par le ministre. Sont suspendues aussi pendant la même période les élections aux Conseils de l'Université.

LA RESTAURATION DE L'AUTORITE. — Le 27 novembre, le secrétaire d'Etat à l'Instruction publique a fait les déclarations suivantes à propos des incidents de l'Université de Paris survenus le 11 novembre dernier :

« Ma première tâche, a dit le ministre, sera de restaurer l'autorité disparue. Il faut que les jeunes gens et les enfants soient disciplinés. Il faut bien, pourquoi ne pas le dire tout net, les habituer à l'obéissance. Je veux chasser la politique de l'école et la remplacer par une autorité corporative. Pour cela, encadrer les maîtres, encadrer les étudiants, voilà notre premier but.

« Nous encadrerons les maîtres dans de nouvelles associations de fonctionnaires d'où la politique sera bannie. Nous fédérerons les associations postscolaires ; nous reviserons les programmes scolaires. Nous voulons refaire la race, refaire une éducation.

« Ce n'est pas l'œuvre d'un jour... et d'autres devront la continuer après nous ».

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT. — Le 28 décembre, M. Jacques Chevalier, secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, a fait à un rédacteur de l'Agence Havas une longue déclaration sur l'œuvre accomplie en matière d'enseignement par le gouvernement du maréchal Pétain, et sur les réalisations futures qu'il a d'ores et déjà envisagées. Le ministre a dit notamment :

Mon intention est de procéder en deux étapes. Aucune réforme scolaire d'ensemble ne peut être utilement

mise en application en cours d'année : il suffit que nous aboutissions en juillet, pour la rentrée d'octobre.

C'est pourquoi, sans m'interdire de prendre à titre provisoire toutes les mesures de transition qui pourraient continuer d'apparaître nécessaires, j'ai décidé de différer toute réforme définitive jusqu'à l'établissement d'un plan d'ensemble, que je compte soumettre vers Pâques au Conseil des ministres. Une fois ce plan adopté et, s'il y a lieu, amendé par le gouvernement, nous passerons aux mesures d'exécution que je ferai préparer par mes services pendant le dernier trimestre de l'année scolaire.

Le ministre a précisé dans quel esprit la réforme sera accomplie :

Une pareille réforme, en accord avec la révolution française ne peut s'opérer qu'en liaison avec elle. Il faut que l'enseignement s'intègre dans la vie du pays. C'est pourquoi je juge absolument essentiel que collaborent avec l'Université toutes les forces vives de la nation.

Vous me permettrez à ce sujet, d'insister sur le rôle de la famille.

Il ne saurait y avoir de réforme efficace de l'Instruction publique sans le retour à la famille française, aux traditions et aux principes qu'elle a parfois, hélas ! laissés tomber en désuétude. Par là même, se trouve posée la question de l'enseignement libre, à laquelle sont attachées tant de familles. L'enseignement libre a son rôle à jouer à côté de l'Université, et l'Etat ne saurait l'ignorer.

Quel sera exactement ce rôle et quels seront ses rapports avec l'Etat ? C'est là l'une des questions les plus délicates que j'ose à résoudre, en raison des malentendus qui ont été accumulés en France à cet égard. Il va de soi que la solution se placera dans le cadre de la politique de justice, d'union nationale et de respect des consciences qui est celle du Maréchal.

Education physique

Le gouvernement PÉTAIN sait toute l'importance de l'éducation physique et des sports pour le développement de la race. Un commissariat de l'éducation physique et des sports, que dirige le célèbre champion de tennis, Jean Borotra, et qui est rattaché au secrétariat d'Etat à l'Instruction publique, a été créé à Vichy. Signalons les premières mesures prises :

LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EDUCATION PHYSIQUE. — Les conditions d'admission à ce certificat sont les suivantes :

A) Pour le certificat d'aptitude à l'éducation physique, degré élémentaire : avoir 18 ans révolus au 31 décembre de l'année de l'examen ; être titulaire du brevet élémentaire ou équivalent.

B) Pour le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique, première partie : avoir 20 ans au 31 décembre de l'année durant laquelle on se présente ; être titulaire du degré élémentaire depuis le mois de novembre de l'année précédente ; être titulaire du brevet supérieur ou du baccalauréat, du diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent. Deuxième partie : avoir subi avec succès les épreuves de la première partie depuis deux ans au moins.

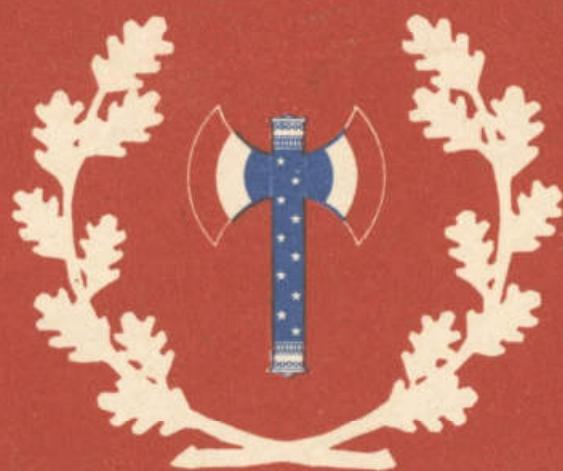
Pour la préparation de ces divers examens, les candidats devront s'adresser à M. le directeur de l'Institut régional d'éducation physique.

LE CONTROLE MEDICAL DANS L'ENSEIGNEMENT ET DANS LE SPORT. — Le Commissariat général des sports, soucieux d'assurer le développement physique de la jeunesse, a désigné une commission chargée de l'étude du contrôle médical dans l'enseignement et dans le sport.

D'accord avec la direction des sports, une carte d'un nouveau modèle remplacera les licences scolaires et juniors et permettra, en ce qui concerne la participation des jeunes aux épreuves et compétitions, d'éviter certains inconvénients signalés jusqu'ici, dus au manque d'aptitudes et de résistance physique.

Scolaires et non scolaires, jusqu'à 20 ans, ne pourront pratiquer en compétition un sport quelconque, qu'après avis du médecin et des éducateurs physiques.

L'autorisation des parents et l'assurance contre les accidents possibles seront obligatoires.



**L'ŒUVRE
DU
MARÉCHAL**

DEUX ANNÉES DE
GOUVERNEMENT

EDITION DU MINISTÈRE DE L'INFORMATION

AD11
102W04/05

ANNEXE 31

Les grands services civiques



Rien ne jalonne plus heureusement ce chemin parcouru que l'accomplissement des grands services civiques auxquels les jeunes ont répondu avec enthousiasme.

Le Service civique rural a rassemblé plus de 100.000 jeunes des Chantiers, des Ecoles et des Mouvements de jeunesse.

Le Secours National a trouvé partout à l'occasion de sa Quinzaine régionale le concours qu'il pouvait souhaiter. Ce sont les jeunes qui, en partie, ont organisé et effectué les quêtes, les ramassages d'effets, les services d'ordre et souvent les séances artistiques de la meilleure qualité.

D'innombrables initiatives particulières ont traduit ce désir de travail et de dévouement

Faut-il rappeler la campagne d'entr'aide du Noël des séparés, les douloreux événements qui ont endeuillé la région parisienne?

Toujours et partout, les jeunes, ardents et généreux, se sont dépensés au service de la communauté.

L'ÉCOLE



RESTAURER dans les familles les vertus qui les font unies et fortes; aider et protéger la famille; développer chez l'enfant le souci de l'ordre, du bien et des disciplines..., c'est là le programme du gouvernement du Maréchal.

Mais ce programme ne serait qu'une illusion nouvelle si le gouvernement n'avait prescrit la réorganisation de l'enseignement.

Pour préparer de belles familles il faut préparer des parents dignes et conscients de leur mission; il faut préparer des Français et des Françaises.

AD11

102W04/06

ANNEXE 31

L'enseignement ménager



est devenu obligatoire. Toutes les jeunes filles, riches ou pauvres, apprendront désormais leur rôle de femmes. Elles pourront acquérir ainsi les notions nécessaires de puériculture et se préparer à devenir des maîtresses de maison et des mères de famille averties et instruites de leur devoir.

La réforme de l'enseignement



L'enseignement gréco-latin est le plus ancien. Il a formé les générations françaises jusqu'aux derniers anciens du XIX^e siècle.

En raison sans doute de l'amélioration considérable des échanges internationaux, de la rapidité des relations, de l'activité commerciale et industrielle toujours plus intense, le besoin s'est fait sentir d'un enseignement plus scientifique que littéraire et surtout plus pratique. C'est la naissance de l'enseignement moderne où les langues et les sciences ont rapidement pris la place du grec et du latin.

On a donc multiplié les Ecoles normales où l'instituteur ne recevait qu'une formation moderne. Et, ce faisant, on créait une classe sociale nouvelle : les primaires.

Dès lors quiconque fréquentait le lycée ou le collège était un bourgeois, fils de bourgeois, et quiconque suivait les cours d'une école primaire et d'un établissement technique n'était qu'un prolétaire. L'école devenait donc, par un travers de l'esprit, le cours préparatoire à la lutte des classes.

Hierarchique et social, le nouveau régime ne peut admettre qu'entre Français s'établissent dès l'enfance des raisons de défiance ou d'hostilité. « La réforme de 1941, disait récemment le Secrétaire général à l'Instruction publique, a essayé de mettre de l'ordre et de la clarté dans cette confusion qui était autant, ou plus peut-être, la faute des événements, des circonstances et de l'histoire que celle de la volonté des hommes. »

L'enseignement primaire



Jusqu'alors l'enseignement primaire élémentaire était couronné par le certificat d'études auquel les élèves se présentaient dans la treizième année. Puis les uns quittaient l'école pour l'atelier ou les champs, les autres se préparaient à l'Ecole normale qui n'était que le complément de l'Ecole primaire supérieure.

Certains enfin entraient au lycée ou au collège pour y recevoir l'enseignement secondaire.

Que se passait-il pour ces derniers ?

Entrés en 6^e à 13 ans, ils n'atteignaient le baccalauréat qu'à 19 ans, 20 ans souvent, et, compte tenu des années de préparation spéciale, ne pouvaient se présenter au concours de certaines grandes Ecoles avant 22 ou 23 ans. Ils ne le pouvaient plus, la limite d'âge étant souvent fixée à 21 ans.

Pour remédier à cet état de choses, on a établi à 11 ans un diplôme d'études primaires pour les élèves poursuivant leurs études secondaires ou primaires supérieures. Ceux qui ne quitteront pas l'Ecole primaire élémentaire y recevront jusqu'à 14 ans un enseignement où l'histoire et la géographie alterneront avec les notions d'une formation artisanale ou rurale.

L'enseignement secondaire



La réforme institue, après le baccalauréat, une année préparatoire qui ne se substitue pas à celle préparant les grandes Ecoles. Par là on entend donner à chaque élève une formation aussi spéciale et aussi appropriée que possible à l'enseignement supérieur auquel il désire accéder.

D'autre part, la réforme entreprie tend à établir une distinction bien nette entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne. L'enseignement classique, avec ou sans grec, sera toujours avec latin.

ANNEXE 31

La formation des maîtres



Les Ecoles normales sont supprimées.

Les instituteurs se recruteront dans les collèges et les lycées et par voie de concours.

Mais on a eu le souci d'établir des correspondances parfaites entre les anciens examens de l'enseignement primaire supérieur et les examens présents et futurs de l'enseignement secondaire.

Matières enseignées



Plus les années passaient et plus les programmes étaient modifiés. L'élève devait pour réussir fournir souvent un effort épuisant.

Et il n'en était pas pour cela mieux façonné et plus instruit. Au contraire.

Au lieu d'établir l'emploi du temps d'après les programmes, la réforme présente cette nouveauté qu'elle établit les programmes d'études en fonction du temps dont l'élève doit disposer.

Et l'on arrive à ce que tout l'enseignement des disciplines intellectuelles puisse avoir lieu dans la matinée; l'après-midi sera consacré à des exercices de détente, éducation physique, dessin, musique, couture... A partir de 16 h. 30 il pourra préparer tranquillement son travail du lendemain sans être obligé de veiller fort avant dans la nuit.

Telles sont les grandes lignes de la réforme d'un enseignement qui doit, selon le propos de M. Abel Bonnard : « Instruire et former l'enfant, c'est-à-dire lui donner à la fois des armes pour gagner sa vie et lui donner une âme pour vivre. »

AD11

102W04/08

DÉPARTEMENT
DE L'AUDE

ÉTAT FRANÇAIS

SOUS-PRÉFECTURE

de

LIMOUX
(Aude)

Limoux, le 30 MARS

1943. -

CABINET

Le Sous-Préfet de LIMOUX
à Monsieur le Préfet de l'AUDEOBJET : Propagande et Information. -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'exposition de "La Vie et l'Oeuvre du Maréchal", présentée par le Secrétariat Particulier du Chef de l'Etat et organisée localement par M.M. BLANIC, Directeur des Centres de Propagande, et CHAPOULAUD, Délégué d'Arrondissement du Comité de Propagande Sociale, s'est tenue à QUILLAN, les 27, 28 et 29 Mars. -

Je l'ai inaugurée officiellement le 27 Mars, au début de l'après-midi, en compagnie de M. LANVIN, Attaché au Secrétariat Particulier du Maréchal, de M.M. BLANIC et CHAPOULAUD, du Maire de QUILLAN et des personnalités locales. -

J'y avais convié tous les Maires des cantons d'AXAT, de BELCAIRE et de CHALABRE. -

Malgré l'éloignement de certaines de leurs communes et les difficultés de communication, plus de 20 Maires de ces communes ont assisté à ce vernissage. -

Ensuite, tous les enfants des écoles de QUILLAN ont visité, à leur tour, cette exposition, qui a obtenu un réel succès. -

=/=

J'ai profité de ce déplacement pour m'entretenir avec le Maire et les Membres du Conseil Municipal de QUILLAN et les Maires des communes voisines, des affaires intéressant leurs localités. -

Le Sous-Préfet,

AD11
107W366/06

EP.DG

ANNEXE 32

CABINET DU
PREFET

N° 1606 / Cab

cl. au Tassier
9 Février 1943

LE PREFET DE L'AUDE

à Monsieur le Maire d'ESPERAZA

Comme suite à votre lettre du 31 Février 1943, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que je vous donne toute latitude pour utiliser le hall du Groupe scolaire en vue de l'organisation de l'exposition officielle de "La vie et l'œuvre du Maréchal".

Le Préfet,

AD11
107W366/07

ETAT FRANÇAIS

Le 3 Février 1943

DE L'AUDE,
FRANÇAIS
ETAT FRANÇAIS
Le 3 Février 1943

OBJET

Le Maire d'Esperaza
à Monsieur l'Inspecteur
d'Académie à Carcassonne

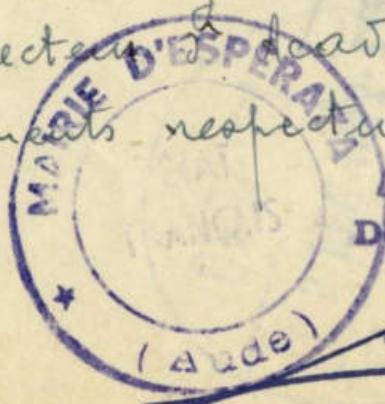
Je vous prie d'agréer l'honneur de vous
faire connaître que la caravane
officielle

"La Vie du Maréchal"
passera dans notre commune le
samedi 2^{er} courant.

Je vous serais très obligé de vous
bien vouloir donner l'autorisation
d'utiliser le hall du groupe scolaire
pour cette exposition.

Veuillez croire Monsieur
l'Inspecteur d'Académie à mes
sentiments respectueux.

Le Maire d'Esperaza,
Docteur R. P. CLANET



AD11

107W366/08

ANNEXE 33

MINISTERE
de l'INSTRUCTION PUBLIQUE

Vichy, le 27 janvier 1941

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

à Messieurs les Recteurs,
à Messieurs les Préfets,
à Messieurs les Inspecteurs d'Académie.

Depuis la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux disposait de la journée du jeudi conformément à l'article 2 de cette loi ainsi conçu :

"Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées.

AD11
108W28

Secrétariat d'Etat
à l'Education Nationale
et à la Jeunesse

Vichy le 2 avril 1941

ANNEXE 34

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
et à la Jeunesse,

à MM. les Recteurs
à MM. les Inspecteurs d'Académie
en communication à MM. les Préfets.

Par ma circulaire du 19 mars 1941, je vous ai fait connaître
j'approvais d'une manière générale les dispositions que vous avez prises,
d'accord avec les Préfets, pour l'organisation dans les établissements scolaires
de la cérémonie du "Salut au Drapeau". Par ma circulaire du 25 mars, je vous ai
prié d'inviter les organismes qui dépendent de vos services à se conformer de
la manière la plus stricte aux instructions contenues dans la lettre de l'Amiral
de la Flotte, Ministre, Vice-Président du Conseil, au sujet des honneurs à ren-
dre aux couleurs nationales.

J'ai été heureux de constater, en prenant connaissances des
comptes-rendus que vous m'avez déjà adressés, que dans la grande majorité des
établissements d'enseignement public la cérémonie du "Salut au Drapeau" avait
pu se dérouler conformément aux instructions données. S'il existe quelques di-
vergences de vue elles me concernent le plus souvent que la périodicité de la
cérémonie ou des questions d'ordre secondaire. Il n'est pas dans mes inten-
tions de réglementer d'une façon trop stricte ni trop uniforme une cérémonie
dont l'organisation doit nécessairement tenir compte des circonstances et des
possibilités locales. Toutefois, il semble ressortir de l'expérience de ces
dernières semaines que les jours et heures qui conviennent le mieux à la célé-
bration de la cérémonie sont, le lundi matin avant la première classe et le
samedi après-midi après la dernière classe. Mais, quelle que soit la règle que
vous fixerez, d'accord avec les autorités intéressées, l'essentiel est que cette
manifestation, dont l'effet ne saurait que s'affaiblir si elle se répétait
plus souvent que deux jours par semaine, s'accomplisse, de toute manière, dans
l'ordre, la dignité et la décence au point de vue matériel, dans la gravité et
le recueillement au point de vue moral. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle
conservera son prestige durable et toute sa valeur éducative.

Pour le Secrétaire d'Etat et par autorisation,
Le Secrétaire Général
de l'Instruction Publique:
signé : A. TERRACHER.

Copie transmise pour information à Monsieur le Préfet de l'Aude
-Cabinet-

Comme suite à notre accord sur ce point
aucune modification n'est apportée à mes précédentes instructions
au sujet de la cérémonie du Salut au Drapeau.

Carcassonne le 19 avril 1941
L'Inspecteur d'Académie,

AD11
108W28

ANNEXE 35

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE

VICHY, le 19 Mars 1941,

LE SECRÉTAIRE D'ETAT A L'ÉDUCATION NATIONALE & A LA JEUNESSE

A M.M. les INSPECTEURS D'ACADEMIE

(en communication à M.M. les RECTEURS et les PREFETS).

Mon attention a été appelée sur les initiatives prises dans certains départements par les Préfets, après entente avec vous, en vue d'introduire dans les établissements scolaires de tous les degrés la cérémonie du "SALUT AU DRAPEAU".

Je ne puis qu'approuver le principe même de ces manifestations en laissant aux autorités locales, départementales, scolaires et municipales le soin de les organiser et de les contrôler comme toutes les cérémonies qui s'inspirent des mêmes sentiments et du même idéal. Je crois cependant devoir vous signaler qu'il y aurait intérêt, afin de conserver à la cérémonie du "SALUT AU DRAPEAU" tout son prestige et toute son efficacité, de ne pas la célébrer à des intervalles trop rapprochés. Je vous prie, d'autre part, de veiller à ce qu'elle se déroule toujours dans une atmosphère d'ordre, de gravité et de recueillement et de donner, à cet effet, toutes instructions utiles aux chefs d'établissements et aux Directeurs d'écoles.

Vous voudrez bien me tenir au courant (sous le timbre du Secrétariat Général) des dispositions qui auront été prises, à ce sujet, dans les écoles et établissements de votre département.

Pour le Secrétaire d'Etat et par autorisation,
Le Secrétaire Général de l'Instruction
Publique,

Transmis à Messieurs les Préfets

A. TERRACHER

AD11
89W03/01

Montpellier, le 27 Mars 1941
Le Recteur,

Terracher

ANNEXE 35

DÉPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
de
CARCASSONNE

MAIRIE
DE
CARLIPA

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 22 Avril 1941

No.

OBJET :



Le Maire de Carlipa
à Monsieur le Préfet de l'Aude,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément
à vos instructions en date du 5 Avril 1941, le Lundi 21 Avril à
l'issue de la rentrée des classes a eu lieu devant les élèves des
deux écoles réunis devant la Mairie par les soins de leurs
maîtres la cérémonie du "Salut au Drapeau". Étaut également
convoyés à la cérémonie la légion des Anciens combattants.

Cérémonie qui s'est déroulée avec gravité et recueillement.
Veuillez agréer Monsieur le Préfet l'assurance de
ma haute considération.

Le Maire

Scambolive



AD11
89W03/02

ANNEXE 36

SECRETARIAT D'ETAT A
L'INSTRUCTION PUBLIQUE



VICHY, le 22 Avril 1941

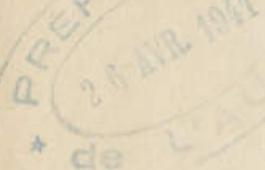
SECRETARIAT GENERAL DE LA
JEUNESSE

Cabinet

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE
ET A LA JEUNESSE

Circulaire N°2437/A

à MESSIEURS LES PREFETS DE LA ZONE LIBRE



J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cette année, la jeunesse doit être associée de manière particulière à la célébration de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc qui doit avoir lieu le 11 Mai.

Les Délégués régionaux et départementaux de la Jeunesse ont été chargés d'organiser des rassemblements de jeunes dans le plus grand nombre de localités possibles. Pour ces manifestations aucun schéma uniforme ne leur a été imposé. Elles rendront des formes diverses suivant la nature et l'importance des concours qu'il sera possible de trouver sur place. Mais elles ne devront avoir, en aucun cas, le caractère de simples réjouissances. Elles auront pour but essentiel de susciter chez les jeunes, assemblés sans distinction de milieux et de convictions personnelles, dans une atmosphère de ferveur, la volonté de suivre l'exemple de l'héroïne nationale en consacrant toutes leurs forces au relèvement du pays.

Je vous prie de bien vouloir faciliter, dans toute la mesure du possible, l'accomplissement de la mission confiée aux Délégués de la Jeunesse, en les faisant bénéficier de vos conseils et de votre appui.

JEROME CARCOPINO

AD11
42W05/05

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE



CARCASSONNE LE 9 MAI 1941

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DE L'AUDE

à Monsieur le Prefet de l'Aude
Cabinet -

J'ai l'honneur de vous donner ci-après mes instructions pour la Fête Nationale de Jeanne d'Arc qui sera célébrée à CARCASSONNE le dimanche 11 Mai, avec le concours des élèves des écoles publiques et privées.

1°/ Salut au Drapeau - Place Davilla .

Participeront à cette cérémonie, les élèves des écoles publiques et privées à partir du Cours Élémentaire 2^e Année inclus, les élèves des établissements secondaires publics et privés y compris les classes de 8^e et 7^e. En raison de la distance à parcourir, on ne conduira à cette cérémonie que les élèves des cours moyen et supérieur en ce qui concerne les écoles de la Cité (garçons et filles) et l'école Annexe (filles).

Toutes dispositions doivent être prises pour que les élèves, accompagnés de leurs maîtres, soient groupés place Davilla, à 8h45 précises sur l'emplacement qui leur est réservé, du pylone central au N° 3 du Boulevard du Canal. Tous les élèves arriveront par la rue Victor Hugo et le Boulevard du Canal. Ils occuperont leur emplacement en profondeur, en colonne par quatre, dans l'ordre suivant:

1°/ Ecole annexe filles et école de la Cité (filles)	11°/ Ecole Barbès
2°/ Ecole Jules Sauzède	12°/ Ecole V. Hugo
3°/ Ecole Jean Jaurès	13°/ Ecole J-Jaurès
4°/ Ecole et C.C. André Chénier	14°/ Ecole et C.C. du Bastion
5°/ Lycée de J.F.-Ecole Normale de	15°/ Lycée de garçons
jeunes filles (stagiaires)	16°/ Ecole Normale de garçons
6°/ Ecole privée de St Gimer	17°/ Ecole Privée Notre Dame
7°/ Ecole Privée St Vincent	18°/ Ecole Privée St Vincent
8°/ Ecole Privée Ste Marie	19°/ Ecole Privée St Michel
9°/ Institution Jeanne d'Arc	20°/ Ecole St Stanislas
10°/ Ecole annexe -garç. et école de la Cité garçons.	

Si une musique prête son concours, il est très vraisemblable que la Marseillaise sera entonnée par l'assistance sur l'indication des organisateurs. Une répétition générale de notre chant national (1^{er} et 3^e couplet) devra donc avoir lieu samedi après-midi sous la direction d'un maître chef d'orchestre .

2°/ Dépôt de fleurs à la statue de Jeanne d'Arc - Après la cérémonie du Salut au Drapeau, les élèves se rendront en cortège dans l'ordre précité sur le Boulevard Barbès et occuperont l'emplacement qui leur sera indiqué par le service d'ordre. Aucune école ne doit porter des fleurs. Au nom des jeunes et des écoliers une gerbe sera déposée au pied de la statue de Jeanne d'Arc par M. le Délégué Départemental à la Jeunesse.

Après la cérémonie le cortège arrivera jusqu'à la place d'Armes et les écoliers regagneront leurs établissements pour se séparer .

3°/ En ce qui concerne les cérémonies religieuses les élèves des établissements publics ont toute liberté d'y participer à titre individuel, conformément aux instructions ministérielles du 6 Mai 1941 .

4°/ Cortège symbolique de Jeanne d'Arc à 13h25 .

En ce qui concerne les écoles et établissements publics et privés n'y participant que les élèves qui interviennent dans la manifestation artistique de la Cité, les élèves des Cours Complémentaires, une délégation d'une centaine d'élèves du Lycée de jeunes filles, de l'Institution Jeanne d'Arc, du Lycée de garçons et de St Stanislas .

Rassemblement à 13h25 très précises , place Davilla .

Les petits écoliers déstumés de la Cité s'intégreront au Cortège à l'entrée de la Porte Narbonnaise .

5°/ Invitation aux élèves . Les maîtres sont priés de convier les élèves à assister, avec leurs parents à la manifestation organisée pour eux à 15

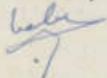
heures au Théâtre de la Cité, et à visiter les divers stands de la Kermesse au bénéfice des Prisonniers et des Mouvements de Jeunesse.

6°/ Invitation au personnel-La personnel enseignant est convié à assister aux diverses manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc. Une place lui sera réservée à la hauteur du mât de pavillon sur le Boulevard du Canal. On accèdera à cet emplacement par le Boulevard du Canal.

x

Je ne crois pas avoir besoin d'insister auprès de vous pour que la tenue des élèves soit impeccable au cours des diverses cérémonies en l'honneur de Jeanne d'Arc.

L'Inspecteur d'Académie,



ANNEXE 36

ACADEMIE DE
MONTPELLIER

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE



NOTE DE SERVICE : Fête de Jeanne d'Arc

ab / fete Jeanne d'Arc
Je vous communique d'urgence les instructions ministérielles ci-après, en date du 6 Mai, qui me parviennent ce jour:

"Comme suite aux instructions des circulaires du 15 et du 24 Avril 1941, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les élèves des Ecoles assisteront officiellement, conduits par leurs maîtres, à la cérémonie du cours de laquelle des fleurs seront déposées aux statues de Jeanne d'Arc. Ils prendront part dans les mêmes conditions aux autres cérémonies publiques qui seraient organisées par les autorités civiles. En ce qui concerne les cérémonies religieuses les élèves des établissements publics auront toute liberté d'y participer à titre individuel".

CARCASSONNE LE 9 MAI 1941,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,
R. DELRIEU

Copie transmise pour information à Monsieur le Préfet de l'AUDE
à CARCASSONNE - Cabinet .

CARCASSONNE LE 9 MAI 1941,
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

belve

AD11
42W06/08

EP.ML

ANNEXE 37

Cabinet
du Préfet
n° 5929/Cab

18 Mai 1943.

LE PREFET DE L'AUDE

à Monsieur le Directeur des
C.P.R.N. - 26, rue de Verdun
à CARCASSONNE.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que je vous donne mon
accord pour l'envoi aux Maires
du département, de la circulaire
dont vous avez bien voulu me commu-
niquer le projet par votre lettre
du 8 Mai courant.

Le Préfet,

de vous informer que les centres de
révolution Nationale deviennent désormais
CENTRES DE DOCUMENTATION et de RENSEIGNEMENTS au SERVICE du

continuent comme par le passé à diffuser
des informations concernant la doctrine de l'Etat

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt primor-
dial qu'elle présente pour vous, et vos administrés.

Une partie de cette documentation est gratuite et vous
n'avez qu'à nous rendre dans l'un de mes centres pour vous
approvisionner.

Ces centres ont en outre à la vente un certain nombre
d'ouvrages spécialement recommandés par le Ministère de
l'Information et qui doivent figurer dans votre bibliothè-
que municipale ou dans votre bibliothèque scolaire.

Je vous communique ci-dessous la liste des ouvrages
les plus demandés:

DERRIERE LES BARBARES par Walter
UNE ANNEE D'HISTOIRE par Thouvenin
REVOLUTION NATIONALE et le PEUPLE
LA SEULE ROUTE
SOURCES d'UNE DOCTRINE NATIONALE par Val. Radot.
SIX PETITS ENFANTS et TREIZE ETOILES.
EMPIRE FRANCAIS ET SES PIONNIERS.

Le stock des centres étant insuffisant pour satisfaire rapidement la totalité des commandes, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître d'avance, les ouvrages dont vous désirez faire l'acquisition. Je vous dirai ceux que je puis vous livrer immédiatement et ceux que je ne pourrai mettre à votre disposition que plus tard.

J'attire aussi votre attention sur l'approvisionnement des centres en ardoises d'écoliers et en cahiers de classe illustrés par Poulbot, vendus au prix de 3 Frs contre un point ou deux cahiers usagés.

Les ouvrages soulignés sur la nomenclature peuvent être donnés aux enfants comme prix; des jeux et des albums peuvent être distribués aux plus petits.

AD11
107W366/03

ANNEXE 37

Le Verdun
ESONNE

1:13-87



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que les centres de Propagande de la Révolution Nationale deviennent désormais "CENTRES D'INFORMATION et de RENSEIGNEMENTS au SERVICE du MARECHAL".

AD11
107W366/04

Les centres continuent comme par le passé à diffuser toute la documentation concernant la doctrine de l'Etat Nouveau.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt primordial qu'elle présente pour vous, et vos administrés.

Une partie de cette documentation est gratuite et vous n'avez qu'à nous rendre dans l'un de mes centres pour vous approvisionner.

Ces centres ont en outre à la vente un certain nombre d'ouvrages spécialement recommandés par le Ministère de l'Information et qui doivent figurer dans votre bibliothèque municipale ou dans votre bibliothèque scolaire.

Je vous communique ci-dessous la liste des ouvrages les plus demandés:

DERRIERE LES BARBARES par Walter
UNE ANNEE D'HISTOIRE par Thouvenin
REVOLUTION NATIONALE et le PEUPLE
LA SEULE ROUTE
SOURCES d'UNE DOCTRINE NATIONALE par Val. Radot.
SIX PETITS ENFANTS et TREIZE ETOILES.
EMPIRE FRANCAIS ET SES PIONNIERS.

Le stock des centres étant insuffisant pour satisfaire rapidement la totalité des commandes, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître d'avance, les ouvrages dont vous désirez faire l'acquisition. Je vous dirai ceux que je puis vous livrer immédiatement et ceux que je ne pourrai mettre à votre disposition que plus tard.

J'attire aussi votre attention sur l'approvisionnement des centres en ardoises d'écoliers et en cahiers de classe illustrés par Poulbot, vendus au prix de 3 Frs contre un point ou deux cahiers usagés.

Les ouvrages soulignés sur la nomenclature peuvent être donnés aux enfants comme prix; des jeux et des albums peuvent être distribués aux plus petits.

ANNEXE 37

Je vous signale enfin que les centres livrent des portraits du Maréchal de tous formats, en tenue ou en civils et des bustes artistiques de différentes tailles, dûs au sculpteur Coignet, numérotés qui devraient figurer à une place d'honneur dans toutes les Mairies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévorés.

E. BLANIC.
Directeur départemental des
C.I.R.

AD11
107W366/05

ANNEXE 38

-9ème Région Militaire-

Montpellier le 31-1-50,

-81ème B.I. -

Le Capitaine MAURY Commandant la C.A. du
81ème B.I. à Montpellier

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Aude à

DE MONTPELLIER

Carcassonne

31 JAN. 1950

DU 81ème B.I.

Objet:
Validation de
services civils
pour droits à
la retraite.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance
l'attestation de mes services dans l'enseignement.

-Né le 5 Janvier 1915, sorti de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Carcassonne (premier 1933-1936) j'ai été détaché à Axat à l'issue de mon service militaire, le 15 Octobre 1938.

Rappelé sous les drapeaux en qualité de "disponible" de la classe 1935, j'ai quitté ce poste le 23 Mars 1939.

Prisonnier-Evadé, démissionné le 28 Août 1940 j'ai exercé à St Louis et Parahou puis à Lézéale. J'ai donné ma démission à compter du 1er Juin 1945 date à laquelle j'ai été intégré dans l'armée active.

De mon entrée à l'E.N. de Carcassonne le 1er Octobre 1933 à mon intégration dans l'armée active le 1er Juin 1945 je n'ai pas eu d'interruption administrative. Mes interruptions effectives ont été dues:

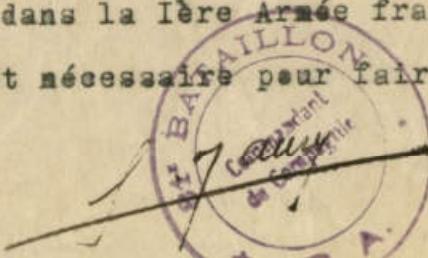
-au service militaire; 2 ans (1936-1938)

-au rappel sous les drapeaux du 23 Mars 1939 au 28 Août 1940.

-à la campagne 1944-1945 dans la 1ère Armée française.

L'attestation demandée m'est nécessaire pour faire valoir mes droits à la retraite.

AD11
1567W10/04



INSTRUCTION PUBLIQUE

ETAT des services de M^r Maury Lucien Jean Alexandre
né le 5 Janvier 1915, à Foix
département de l'Ariège
à l'institut sur publie
du département de l'Aude.

ROUDIÈRE GRAV. CARCASSONNAIS

M _____ appartient à la _____ classe des institut _____ depuis le 1^{er} Janvier 19____ ; _____ a subi les retenues réglementaires pour pensions civiles sur un traitement de _____ francs payé dans l'Aude jusqu'au _____ 19____ inclus.

Carcassonne, le 19.

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

AD11
1567W10/05

curage le 31.1.1910 - au Capitaine Maury - commandant
la C.A du 81^{em} B.I à Montpellier -

ANNEXE 38

Maury Lucien Instituteur à Lescalle Puivert
à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Aude
à Carcassonne

Assuré

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de
la citation dont j'ai été l'objet :

Citation à l'ordre de la Brigade (Croix de guerre)

Sergent-chef Maury Lucien de la Compagnie d'Accompagnement
du 2^e Bataillon de Chasseurs Alpins.

Sous-officier très brave, s'est particulièrement distingué
dans la journée du 9 juin 1940 sur le plateau de Bajoches
à la tête de sa section de mitrailleuses. Il assuré
personnellement par un feu précis et ajusté de mitrailleuses
la protection de son unité qui exécutait un ordre de
repli, sous un feu d'artillerie et d'infanterie ennemis.
Ne s'est lui-même replié avec sa pièce qu'après avoir
exécuté entièrement sa mission.

(Journal officiel du 17 février 1943 page 252)

Je vous prie d'agréer Monsieur l'Inspecteur,

l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués

à Puivert le 19 Mars 1943

L. Maury

AD11
1567W10/06

ANNEXE 39

MODELE N° I (Circulaire N° 050 T.L. : B.594 du 7 Novembre 1946)

1582
OFFICE NATIONAL des
ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES DE LA GUERRE

OFFICE DEPARTEMENTAL
de l'AUDE

DEMANDE de CARTE
du COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

AVIS TRÈS IMPORTANT - Il est du plus grand
intérêt pour le postulant de répondre avec le
maximum de soin et de précision à chaque
question posée dans les limites du cadre
qui leur est offert pour exposer ses titres.

NOM : (1) - MAUBY

Prénoms : (2) Lucien Jean Alexandre

Pseudos (3) - FRANK

Date et lieu de naissance : - 5 Janvier 1915

Situation de famille : - Marie - 4 enfants

Profession: - Officier d'active

Nationalité: - Français

Adresse actuelle (4): 40 cité du Polygone Avenue de G. Bretagne Coulouze

Situation militaire (postérieure au 17 Juin 1940)

- Prisonnier évadé le 28/8/40 - Chef du Maquis de Picauville (Aude) 1943
Lieutenant au 81 RT 1945-49. Capitaine au 3 REI (1950-52). Capitaine au 14 RCP (1953-1954)

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Intégré dans l'Armée active comme Lieutenant le 1^{er} Juin 1945

Nommé Capitaine le 1^{er} Janvier 1950. Homologation au grade de Capitaine

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates)

Instituteur à St Louis et Parabon (Aude) à Lescale (Aude)
DU 1/10/1940 au 30/9/42 | DU 1/10/42 au 30/9/45

Blocages (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites)

(1) - En lettres capitales -

(2) - Dans l'ordre de l'état-civil, ~~xxx~~ souligner le prénom usuel.

(3) - Souligner le plus connu.

(4) - Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé, ainsi que les nom et

AD11 l'adresse de l'ayant-cause.

2542W251/01

J.U. 30246I (26215)

L'encaté le 11. Janvier 1941

AD11
1567W16/01Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
à Carcassonne
Aude

Monsieur l'Inspecteur

I

la jeunesse de L'encaté, dans son unité, apprenant avec une profonde tristesse le départ inattendu de leur animateur pour la rénovation du sport, Francis Vals, ancien international de rugby, instituteur nommé à L'encaté à sa démission, le 1^{er} Septembre 1940 demande instantanément le maintien dans son poste de ce maître tout dévoué à l'entraînement des jeunes vers une vie plus saine, facilité au grand air par le développement mieux équilibré des forces physiques, et le renouvellement des qualités morales.

En même temps, j'adresse une copie de cette lettre, au Commissaire Général des Sports

Le Président du Sporting Club L'encaté

André Paul
Amade Georges Bonissey Prosper
Artur Etie Vals André Georges
Auzet André Joseph Léonard
Jean Michel Jean Jouin
Galpail Jean Sanchez Pierre
Portale Joseph Bouriez Maurice
Canal Paul Vals Michel

Liège Liège
Chêne Liège
Waeers Liège Liège
Thierry Liège Liège
Thierry Liège Liège
Deontaline Liège
Gomez Liège Liège
Cadagry Liège
Demonto Liège

ANNEXE 41

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. ; B. 504 du 7 novembre 1946)

Comité Départemental des

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

Office départemental de
l'Aude -

DEMANDE DE LA CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): VALS

PRÉNOMS (2): Francis Seign Eugène Fouis -

Pseudos (3): Satoo -

Situation de famille: Marie. Un enfant -

Profession: Directeur Départemental à la Jeunesse et aux Sports -

Nationalité: Française

Adresse actuelle: 19 Rue de Verdun - Carcassonne - Aude -

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):

Démobilisé et renvoyé dans ses foyers le 29 juillet 1940

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Honoréé par la Commission Régionale d'Honorification dans
la grade de Capitaine F.F.I le 17 septembre 1945.

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):

Instituteur à Villeneuve les Montreuil - Aude jusqu'à la libération -

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.

(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.

(3) Souligner le plus connu.

ANNEXE 39

Décorations avec référence (J.O. du 11/7/46 N° 161)

→ Médaille de la
Résistance
au titre
de la
Résistance

Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du
texte à annexer.....

Citation à l'ordre de l'Armée Decision N° 1223 du 1er octobre 1945
(voir copie conforme jointe à ma lettre du 16/11/57)

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la Résistance:

Indiquer avec lieux et dates :

- a)- les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- b)- le nom des rôles responsables (Chefs de réseau, notamment pour les F.F.C.) qui ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- c)- les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assumées ou les services rendus.
- d)- numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- e)- les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

- Formation AS = Maquis des Boudiers (M. Pauvert) Claude Juin 1943
sous les ordres de Raoul de Villerat substitut à Quillan (assassiné
par la Gestapo. Mort en déportation)

- Formation AS = Maquis de Picaudel (Aude) M.I.R. avril 1943 -
Chef de Maquis, sous l'autorité de "Myriel" Commandant Bringer 1943

- Actions contre l'ennemi : se reporter à l'historique du
Maquis de Picaudel connu et homologué, que j'ai formé et
commandé avant la libération d'avril 1943 au 25 avril 1944
et après, lorsqu'il devint le 1^{er} Bataillon du 81 RI au sein
de la 1^{re} Armée française

Certifié exact : le 2

A Toulouse, le Capitaine MAURY
signature :

J. Maury

Joint à ma lettre du 16/11/57

et en réponse à lettre N° 13575 du 21/11/57
de M^{me} le Délégué départemental

AD11

2452W251/02

ANNEXE 42

CABINET DU
MINISTRE
de
l'EDUCATION NATIONALE

PARIS le 16 Novembre 1942

Perroux

202

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'AUDE
à CARCASSONNE.

Vous avez bien voulu m'adresser deux propositions d'attribution de la Médaille de la Résistance pour :

M. PICOLE Albert et ROUFAUD Lucien, Professeurs au
Lycée de garçons de CARCASSONNE.

Je vous serais très obligé de bien vouloir pour chacun des intéressés, m'adresser un rapport justificatif plus complet que celui que vous m'avez fait tenir.

P. le Ministre et par délégation
Le Directeur du Cabinet,

Signé : ILLISIBLE.

Copie adressée à M. le Proviseur du Lycée de CARCASSONNE.

AD11
2890W21/01

Je vous serais obligé de m'adresser pour chacun de ces professeurs un rapport complet.

MARCASSONNE, le 20 Novembre 1942
P. l'Inspecteur d'Académie,
Le Délégué,

Communique à M. Saury et
suivent D. T. M. Plunet

avec prière de m'admettre d'urgence un rapport, aussi
complet que possible, sur l'activité dans la Résistance,
de M. Picole et Rouaud.

le 20.11.42
le Directeur
Plunet

ANNEXE 42

Procès à Carcassonne le 26 nov^{embre} 1945

Conseil Général
de l'Aude
Monsieur le Procureur,
vous demandez des précisions

sur mon activité dans la résistance ainsi
que des renseignements précis sur les
peines et condamnations que j'ai subies.

Les voici :
Entre dans un mouvement de résistance
le 20 octobre 1941 -
1^{er} chef départemental "Combat" en 1942
jusqu'à l'organisation des manifestations du 1^{er} Mai
"Toulouse - La contre manifestation à la conférence
électorale à Toulouse - et la manifestation de masse
du 14 juillet 1942 - mais sur ordre

de la police et arrêté le 13 juillet

AD11 1942 sur dénonciation de l'imprimeur.

2890W21/02 Carbon - Interrogé pendant une nuit
je ne parle pas - ma femme est arrêtée
le 15 juillet 1942. info EXP

2890 - Nous sommes traduits devant le tribunal militaire de Montpellier -

ANNEXE 42 Vingt jours après ma femme est mise en liberté après un non-lieu - Elle avait eu une hémoptysie grave et dû être soignée très rapidement dans une clinique de Toulouse pour Phthisie galopante

le 15 septembre 1942. Le tribunal pour manque de preuves une condamne à un an de prison avec sursis - 12.000 f d'amende et 5 ans d'interdiction de droits civiques -

Liberté - je revois ma femme à Toulouse et j'apprends que je suis recherché à nouveau par la police pour une affaire dans laquelle une quinzaine de mes amis sont inquiets et font huit arrêts - (1)

C'est alors que je me réfugie en Lozère sous le nom de Henri Boucet et reprend contact avec l'organisation "Combat".

Recherché et par ce fait immobilisé dans un cadre d'activité restreint, je suis chargé de l'organisation du secteur Armée secrète de Langogne et de la création de maquis dans les monts Lozère -

AD11 Arrêté par la Gestapo le 1^{er} septembre 1943 après avoir échappé l'avant veille à

ANNEXE 42

Conseil Général
de l'Aude

un coup de fillet tendu par la gestapo lors
d'une réunion de cadres à Marvejols -

Interrogé et torturé par la gestapo à Montpellier
envoyé à Compiègne (Front Stalag 22) le
16 septembre 1943 -

Deporté en Allemagne au Camp de
Buchenwald le 28 octobre 1943 -

Evacué de ce camp le 8 Avril 1945

Evadé le 24 Avril 1945 de la colonne
qui nous conduisait vers le Danube -

Rejoins les troupes américaines le
26 Avril 1945 à Stravendorf (Bavière)

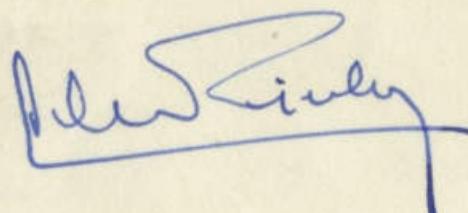
Retourné en France le 6 Mai 1945 à
Lourquen -

Arrivé à Carcassonne le 8 Mai 1945

AD11

2890W21/04

T. S. V. P.



ANNEXE 43

Madame PONS Lucienne
19 Boulevard de Strasbourg
Béziers

St le 15 Février

Béziers 11 Février 57



Monsieur le Secrétaire de l'Inspection
d'Académie de Castres

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma
lettre du 20 Août 1956 demeurée sans réponse.

Pouvez permettre à mon fils de VOLONTAT
Bernard, fils de Raoul de Volontat instituteur à
Quillan d'obtenir l'attribution de pecule du aux
ayants cause de déportés décédés pendant leur
détention le Ministère des Anciens Combattants demande
la pièce suivante :

- " Attestation détaillée émanant de l'employeur
indiquant la profession exercée par le déporté avant son
arrestation et mentionnant s'il a été persécuté par ce dernier,
soit directement, soit par personne interposée, au titre de
la période passée en déportation un traitement".

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire,
avec mes remerciements l'assurance de ma considération
distinguée

Raoul

AD11
1567W16/02

ANNEXE 43

15 Février 1957

Certifie que

Monsieur De VOLONTAT Raoul a exercé la fonction
d' Instituteur public dans son département jusqu'au
10 Décembre 1943, date de son arrestation.

Des mandats de traitement ont été établis
par mes soins, mensuellement, au nom de M. DE VOLONTAT
Instituteur à QUILLAN, pendant la période du 10 Décembre 1943
au 31 Mai 1944; à dater du 1er Juin 1944 et jusqu'au
31 Juillet 1947 une délibération de solde a été payée à
Mme De VOLONTAT, Veuve de l' Intéressé.

AD11
1576W16/03

1^{er} Inspecteur d'Académie,

A. MONNIE.

(1) J'ai été condamné le 13 Mai 1943 ~~pour~~ de faute
à 3 ans de prison et 5.000^f d'amende -
par le Tribunal de Carcassonne -

ANNEXE 42

Prieu Cordialement

- a photograph is taken as an example of something

Willing to be a witness at our Winnipeg ~~Winnipeg~~

- API writes to a slow socket

examples in the English language of English

— and much at our disposal and info

and *Leucosoma* refer to *Leucosia*.

(west) frontonite is superlative

AD11

2890W21/05

John E. Smith

certifié que -

M. de Volontat Raul a exercé la fonction
d'inst¹ public dans son département jusqu'au
10 Décembre 1943, date de son arrestation.

Les mandats des traitements ont été établis
pour les voies, heusuellement, au nom de
M. de Volontat Inst² à Quillau, ^{fendant} pour la
période du 10 Décembre 1943 au 31 Mai 1944;
à dater du 1^{er} juin 1944 et jusqu'au
31 juillet 1947 une délégation de solde
a été payée à M.^{me} de Volontat, veuve de
l'intéressé.

AD11
1576W16/04

Conc. le -

21/12/

ANNEXE 43

COURS COMPLÉMENTAIRE DE QUILLAN

LE DIRECTEUR

TÉLÉPHONE 1.46
C. C. P. Montpellier 271-30

Monsieur l'Inspecteur
d'Académie.

à CARCASSONNE-Aude.

Quillan, le 30 Avril 1946

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous informer que les services d'Etat Civil de la Mairie de Quillan viennent de recevoir l'avis officiel du décès de

Raoul de VOLONTAT, instituteur à Quillan, déporté le 10 Décembre 1943 en Allemagne,

décès survenu le 28 Mars 1945 à Ebensee (Autriche).

AD11
1567W16/05

(Cette notification sanctionne l'avis officieux transmis le 3 Novembre 1945)

Copie certifiée conforme
Carcassonne le 24-9-1946
L.I.A.

fact le
25.9.46

Le Directeur:

L. Vié

No de sortie:

129

ANNEXE 44

LYCEE DE JEUNES FILLES DE CARCASSONNE

- - - - -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme suite à notre entretien du 13 Novembre j'ai l'honneur de vous donner les faits que l'enquête menée par moi-même, depuis lors, avec soin m'a permis d'établir :

J'ai été le témoin de celui-ci ; jeudi 11 Novembre, à 12 h. 5, de mon bureau où je me trouvais encore je vis dans la cour du lycée, au pied du mât où on hissait les couleurs, une dizaine de pensionnaires groupées autour de l'une d'elles. Je sortis rapidement et parus sur la galerie à l'instant où le groupe attaquait les premiers accents de la Marseillaise. A ma vue les coupables s'enfuirent instantanément dans le préau ouvrant sur la cour où normalement elles devaient se trouver dans le rang des internes qui entraient au lavabo pour le repas de midi. Je reconnus dans cette fuite rapide les silhouettes des internes de seconde A B C et en particulier celle qui avait donné le signal du chant : Marie GIBERT. L'incident avait été d'une extrême rapidité. Je fis appeler Melle GAYRAUD, Surveillante Générale, pour le lui signaler et lui demander de faire une enquête. Celle-ci ne fit que confirmer ce que j'avais vu.

Le lendemain matin, vendredi 12, Madame l'Econome vint m'informer que Madame Mas, son adjointe, au cours de sa tournée matinale avait trouvé en salle 28 une inscription à la craie au tableau noir ainsi congue : "11 Novembre pensez à J.P. Léris mort pour la France, vengeance elle l'avait effacée. Sur le champ j'ouvris une nouvelle enquête, aidée par Melle ROGER Surveillante Générale et par Melle LESCARRET professeur principal de 2^e car la salle 28 avait été occupée par cette seule classe pendant la matinée du jeudi 11.

Ce jour-là à 10 h. 55 le cours de latin de Melle LESCARRET venait de s'achever et Melle Lescarret avait quitté la salle suivie d'un groupe d'élèves qui se rendait à la salle de gymnastique. Une dizaine d'élèves s'attardant dans la pièce, se dirigèrent vers le tableau noir sur lequel l'une d'elles écrivit ce qui a été indiqué. La salle n'ayant pas été occupée le jeudi soir et le 3^e volet ayant dissimulé l'inscription à la vue de l'agent de service Loubet, dont la bonne foi et le nationalisme ne peuvent être mis en doute, cette inscription ne fut aperçue que le lendemain mais toutefois bien avant l'entrée en classe des élèves.

Parmi les attardées qui avaient assisté à l'inscription, deux ou trois restant encore un instant dans la salle pendant que les autres descendaient détachèrent du mur où elle était fixée par des punaises l'affiche-portrait du Maréchal et la mirent dans un bureau.

Ce dernier fait vint à ma connaissance dès le début de l'enquête commencée et le portrait fut remis en place par les élèves elles-mêmes;

AD11

107W209/01

ANNEXE 44

Joint
les coupables Paulette BROCHART, interne et Suzanne SARROCA externe, toutes deux élèves de 2e B. L'élève ayant tracé l'inscription est Renée IZARD interne de 2e C. Ces trois internes, M. Gibert, P. Brochart, et R. Izard ont été immédiatement frappées d'une privation totale de sortie dimanches et jeudis durant 5 semaines qui nous séparent de la Noël, indépendamment d'une exclusion de 8 jours pour Melle Brochart et Sarroca que je demanderai à Monsieur le Recteur d'approuver dès que le Conseil de discipline se sera réuni. Toutes les internes de 2e subiront la même peine de retenue pendant 2 semaines du lycée car il est certain que ces faits ont été inspirés par des commérages venus de l'extérieur.

Toute la classe de 2e A.B.C. coupable d'une muette lâcheté sera exclue des Prix d'honneur pour cette année scolaire à l'exception, toutefois, des absentes et de celles qui par indignation se sont éloignées de la salle 28.

L'enquête qui n'est d'ailleurs pas terminée a été assez longue parce que j'ai voulu agir avec discréction dans le souci de ne donner aucune publicité à des faits propres à favoriser certaine propagande mais aussi dans le désir ardent de situer les responsabilités de punir les coupables et d'éveiller des consciences.

De cette enquête où il m'a été donné de sonder des esprits et des coeurs en parlant individuellement à beaucoup de nos élèves, je garde la douloureuse impression que ces fautes, dont les coupables n'avaient pas aperçu la portée, proviennent de leur docilité de jugement à l'égard des adultes, d'une instabilité morale inquiétante qui les soumet à toutes les influences. On ne peut donc parler de sincérité. Mais toute la gravité des faits demeure et exige de sévères sanctions.

Je compte réunir à ce sujet ~~demain~~ ce soir le Conseil de discipline.

Il y a lieu d'ajouter que l'incident ne se serait peut-être pas produit si, conformément aux consignes que j'ai données 2 fois par écrit au personnel Melle Lescarret avait accompagné ses élèves dans la salle où elles devaient se rendre après son cours, et si, d'autre part, Melle Sournies avait contrôlé l'arrivée de ces élèves en gymnastique.

Carcassonne le 18 novembre 1963

AD11
107W209/02

La directrice

E. Thomas

ANNEXE 44

CHER MONSIEUR

Je n'ai pas manqué de convoquer Mme la Directrice du Lycée de Jeunes Filles, qui a pris immédiatement des sanctions disciplinaires sévères.

J'estime, dans ces conditions, qu'il n'y a pas lieu de donner une autre suite à cette affaire.

Le Préfet,

INSTRUCTION

SECRET

AD11
107W209/04

ANNEXE 44**LYCEE DE JEUNES FILLES DE CARCASSONNE**

PREFECTURE
23 NOV. 1943
C.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU 20 NOVEMBRE

Le Samedi 20 Novembre 1943 à 10 heures, le Conseil de Discipline s'est réuni sous la présidence de Madame la Directrice.

Etaient présentes :

Mlle ROGER, Surveillante Générale,

Mlles GINIES & MIEILLE ,

Mme ROUBAUD

Mme GRANEL, professeur-adjoint.

} professeurs

Mme la Directrice a exposé les faits suivants :

Le 11 Novembre à 12h5 les élèves internes de 2e ABC réunies dans la cour ont tenté de chanter la Marseillaise, sous la conduite de Marie GIBERT. L'apparition de Mme la Directrice les a dispersées aussitôt.

A 11 heures, entre deux cours, un groupe d'élèves de cette même classe resté dans la classe ont griffonné sur le tableau diverses inscriptions relatives au 11 Novembre signalées par Mme la Directrice dans son rapport à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Deux d'entre elles ont ensuite détaché du mur le portrait du Maréchal Pétain et l'ont dissimulé dans un bureau. Le portrait a été, un peu plus tard, remis à la place par des élèves de la même classe dont celle qui écrivit au tableau.

Les coupables ont comparu devant le Conseil de discipline. Avec beaucoup de franchise Renée Izard a reconnu avoir écrit une partie de l'inscription ; Paulette BROCHARD et Suzanne SARROCA ont reconnu avoir détaché le portrait.

En présence du Conseil de discipline Mme la Directrice leur a adressé à nouveau de sévères paroles de blâme.

Compte tenu de la jeunesse des enfants et de l'époque troublée à laquelle nous vivons, le Conseil de discipline demande les sanctions suivantes :

Exclusion de 8 jours pour Renée Izard, Paulette Brochart, Suzanne SARROCA.

Exclusion des Prix d'Honneur pour toute la partie coupable de la classe.

En outre, Mlle GIBERT est privée de toutes les sorties d'internat jeudis et dimanches jusqu'à la fin du trimestre et toutes les internes de 2e des mêmes sorties pendant quinze jours.

La Secrétaire,
signé: MIEILLE.

AD11
107W209/05

ETATS GENERAUX DE LA RENAISSANCE FRANCAISE

SERVICES PUBLICSENSEIGNEMENT :

Puisque l'occasion nous est offerte, nous allons donner notre humble avis sur ce que nous désirons que soit notre Enseignement National sous la 4ème République :

1^{er}) Nous demandons le Monopole de l'Enseignement. Il est inadmissible que dans un pays où l'Etat a le souci de l'instruction de ses enfants, où il procure à tous un enseignement gratuit et laïque, il y ait d'autres établissements dits " écoles libres " .

2^{me}) Annulation de l'Oeuvre Vichysoise de destruction de l'Ecole .

Révision des manuels scolaires, surtout de l'Histoire de France .

Interdiction d'enseigner aux traîtes et mouchards.

3^{me}) Poursuite de la lutte anti-fasciste à travers l'enseignement.

Education morale et civique.

Histoire de la Résistance Française à l'usage des écoles (biographie des héros et martyrs sortis du corps enseignant)

4^{me}) L'enseignement du redégrégé accessible à tous afin que les valeurs intellectuelles ne soient pas méconnues.
Gratuité des livres et fournitures dans les collèges.

5^{me}) Enseignement pratique . Nous devons ouvrir largement la porte de nos écoles et y laisser entrer la vie pratique afin de donner aux enfants le sens de la vie réelle.

Travail manuel dans l'Education générale,
Enseignement technique,
Vie économique et sociale.

6^{me}) Fréquentation scolaire . Après 60 ans de République et d'enseignement laïque obligatoire et gratuit, nous avons encore en France des illétrés. Celà provient de la mauvaise fréquentation scolaire . Application sévère des lois punissant les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école.

7^{me}) Enseignement post-scolaire et per-scolaire . Cet enseignement doit être organisé et donné par des maîtres spécialistes .

Les cours d'adultes seraient souhaitables pour parachever l'instruction de certains citoyens sortis de l'école avec un maigre bagage. Cet enseignement pourrait être agrémenté de séances de cinéma éducatif et instructif qu'il nécessiterait les adultes à les suivre régulièrement.

Il faut aussi donner un grand essor aux œuvres péri-scolaires : patronages, cantines, colonies de vacances.

8^e) Au point de vue matériel. - Un grand nombre d'écoles françaises construites depuis un certain nombre d'années, ne répondent plus aux besoins de la vie moderne.

Il faut prévoir des constructions d'écoles dotées de matériel moderne, d'appareils de chauffage hygiénique, de lavabos etc...

Le mobilier scolaire est usagé anti-hygiénique, il doit être remplacé.

Le matériel scientifique et éducatif, fait complètement défaut.

Les travaux pratiques et les expériences scientifiques figurant dans le programme ne peuvent être exécutés faute de matériel.

Les livres ont besoin d'être renouvelés. Il ne faut pas oublier que les vieux livres sont des nids à microbes, ils peuvent servir deux ans au maximum.-

9^e) Hygiène - Il est urgent d'établir pour chaque enfant une fiche médicale. Nous demandons une visite médicale sérieuse à l'école ou au Dispensaire au moins tous les six mois.

L'examen minutieux par des infirmières des têtes, corps et linge des enfants, avec traitement des pouilleux et avertissement aux parents.

Eviction des contagieux avec contrôle du Docteur.

10^e) Le personnel doit être un personnel de choix - imbue de l'idéal laïque et républicain ?Ahimé d'un ardent patriotisme. Nécessité de former des maîtres d'élite.

L'Instituteur doit suivre la filière normale de l'enseignement 1er, degré, 2^e degré

II^e) Concours d'admission qui lui permettra de suivre les cours du Lycée et après le Baccalauréat qui lui assure une instruction générale solide, une année d'application pratique (pédagogie)

Nous n'admettons pas qu'on puisse rentrer dans l'enseignement par une autre porte que la porte normale, comme nous l'avons vu sous la 3^e République où certains maîtres et maîtresses recommandés par un ami politique pouvaient devenir instituteurs titulaires sans passer le concours d'entrée à l'Ecole Normale.-

12^e) Moralité - Ce personnel doit être irréprochable. Il faut que le garçon ou la jeune fille qui se destinent à l'enseignement sachent que leur conduite sera le point de mire du village où ils exerceront leur fonction.

Leur tenue doit être correcte.- Leur conduite droite.
Sanctions prévues pour ceux ou celles qui ne savent pas
se conduire (blâme, avertissement, déplacement, révocation)

I3^e) Traitements - suffisants donnant aux instituteurs et profes-
-seurs une place respectable dans la Société en revalorisant
leur fonction-

Ce sont eux, qui tiennent dans les mains l'avenir
de la France.

4E203/4H22/03

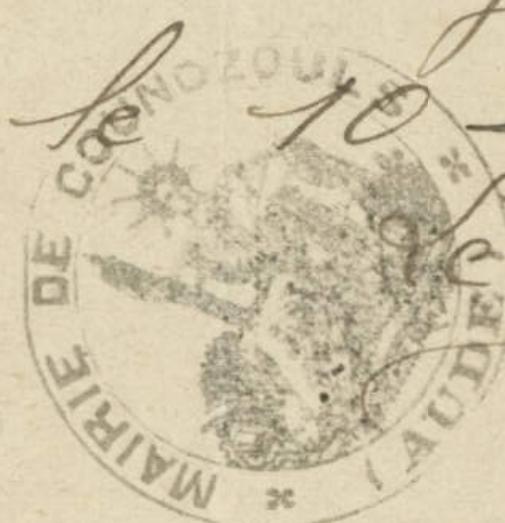
Attestation

Le Maire de Courzouls
soussigné atteste que M^{me}
Bertrand, Directeur d'Ecole
à Axat, n'est jamais venu
dans le village et n'y a exercé
par suite, aucune activité
en faveur de Vichy.

Délivrée le 10-12-1944

Maire

Tida



4E203/4H22/03

ANNEXE 47

27 Février 1941

/// CERTIFIE

que M. BALANDRAN, Prisonnier de guerre
n° 75.163 à l'Oflag X.B. exerçait, avant
la guerre en qualité d'instituteur public
à l'école de St-Papoul.

Son retour à l'école qu'il dirigeait
serait très désirable et j'espère qu'il
pourra être libéré dans un délai prochain.

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

AD11
1567W03/10

ANNEXE 48

Académie de Montpellier

NARBONNE, le 10 Janvier 1949

COLLÈGE CLASSIQUE DE JEUNES FILLES DE NARBONNE

Téléphone 1.02

Madame la Directrice du
Collège Classique de Jeunes Filles

à

Monsieur l'Inspecteur

d'Academie - Carcassonne

11.000.1048

AD11
1567W10/01

Monsieur l'Inspecteur d'Academie,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, le transfert du corps de Monsieur Francis MARCERO, mari de Madame MARCERO, Institutrice, membre de mon personnel.

Monsieur MARCERO était officier des tirailleurs pendant la guerre 1914-18, Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire, officier et chef du mouvement "Combat" pendant la clandestinité ; il est mort en déportation à Compiègne, le 4 Mars 1944.

Après entente avec Monsieur l'Inspecteur Primaire et en accord avec tout le personnel, le Corps Enseignant de Narbonne prouvera sa sympathie à Madame MARCERO en offrant une gerbe que nous déposerons ce Jeudi 13 Janvier aux obsèques.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mon plus profond respect.

La Directrice
Mme [Signature]

ANNEXE 49

M. SALETTE

f

Professeur Collège Technique de Narbonne.

-:-:-:-:-:-:-

1- ACCUSATION:

- 1°- Pendant la classe propagande pour la révolution nationale et paroles outrageantes pour les Alliés.
- 2°- Officier de réserve s'est vanté d'"abattre comme des chiens le premier aviateur Allié qui lui tomberait sous la main".
- 3°- A publiquement traité de Gaulle de traître à la soldé des Anglo-Saxons et de Moscou.
- 4°- "La pègre du Maquis"; "les assassins de Mers-el Kébir".
- 5°- A prétendu, en classe, que les Etats-Unis n'étaient formés que d'anciens évadés des travaux-forcés et de bagnards réhabilités.
- 6°- Soutien direct du Directeur M. BAQUERRE; emprisonné (un des principaux collaborateurs M. CAILLARD).

La Commission après avoir entendu la défense embarrassée de M. SALETTE, estime que la plainte a de très fortes chances d'être fondée.

II-SANCTION PROPOSEE:

Déplacement de l'intéressé.

AD11
108W69/02